



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 138 • NUMÉRO 050 • 2^e SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 31 janvier 2003

Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 31 janvier 2003

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1005)

[Traduction]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

L'hon. Don Boudria (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-3, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada et la Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler aujourd'hui en troisième lecture du projet de loi C-3, qui modifie le Régime de pensions du Canada et la Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada.

Comme les députés le savent, ce projet de loi complète les réformes du Régime de pensions du Canada que les gouvernements fédéral et provinciaux, en leur qualité de responsables conjoints du régime, ont lancées en 1997. Ces modifications étaient nécessaires à la suite des avertissements lancés au début des années 90 par l'actuaire en chef du Canada, qui avait déclaré que la pérennité du Régime de pensions du Canada était menacée.

Les gouvernements ont tenu compte de cet avertissement. Les réformes comprenaient un calendrier d'augmentation des taux de cotisation au RPC, l'élargissement de l'assiette financière avant que les enfants du baby boom ne prennent leur retraite, un investissement indépendant du gouvernement sur les marchés pour obtenir les meilleurs taux de rendement possible ainsi qu'un ralentissement des coûts croissants des avantages grâce à l'adoption de mesures visant l'administration et les dépenses.

En transférant tous les actifs du RPC qui restent entre les mains du gouvernement fédéral à l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, le projet de loi C-3 représente la dernière étape dans la réforme du RPC. Les députés se rappelleront que la nouvelle politique d'investissement sur les marchés a constitué une composante clé des réformes du régime et c'est justement pour mettre en oeuvre cette mesure qu'on a créé l'Office d'investissement du RPC. Il est manifeste qu'on avait besoin de cet organisme indépendant.

Avant 1999, année où l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada a amorcé ses activités, la politique d'investissement en place dans le cas du RPC exigeait que les fonds dont on n'avait pas un besoin immédiat pour assurer le versement de prestations soient investis dans des obligations des gouvernements

provinciaux à un taux d'intérêt fixé par le gouvernement fédéral. Cette politique s'est bien sûr traduite par un portefeuille de titres non diversifié et une bonification des taux d'intérêt aux provinces.

Comme les députés le savent, l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada est maintenant chargé d'élaborer la politique d'investissement sur les marchés du RPC. Depuis 1999, les fonds dont on n'a pas besoin dans l'immédiat pour assurer le paiement des prestations et des dépenses sont transférés à l'office et investis prudemment dans un portefeuille diversifié de titres répondant aux intérêts supérieurs des cotisants et des bénéficiaires.

L'office gère avec prudence des milliards de dollars au nom des Canadiens en respectant les normes professionnelles les plus élevées et en étant indépendant du gouvernement, par le biais de gestionnaires professionnels hautement qualifiés qui prennent les décisions en matière d'investissement. De plus, l'office est obligé de rendre des comptes aux membres du RPC et aux gouvernements.

Je voudrais également signaler que l'office observe des règles semblables à celles qui régissent d'autres régimes de pensions publics au Canada. Sa politique d'investissement sur les marchés est comparable aux politiques d'investissement de régimes comme le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et l'OMERS. L'office est également assujéti aux règles sur les biens étrangers.

Jusqu'à maintenant, l'OIRPC n'a pas administré tout l'actif du RPC, dont une partie a été gérée par le gouvernement fédéral. Cet actif inclut une réserve d'exploitation de quelque 6 milliards de dollars et un large portefeuille comportant surtout des obligations des gouvernements provinciaux évaluées à quelque 32 milliards de dollars. En vertu du projet de loi C-3, ces éléments d'actifs non réalisés seraient transférés à l'OIRPC sur une période de trois ans.

Cela signifie que tous les éléments d'actifs du RPC seront gérés et investis sur le marché par un bureau d'investissement professionnel indépendant, une initiative qui parachève pour ainsi dire le processus de réforme du RPC mis en branle en 1997 par le gouvernement fédéral et les provinces. Permettez-moi de revoir brièvement les avantages qu'apportera l'adoption de cette mesure législative.

Premièrement, la gestion de tous les éléments d'actifs par une seule organisation permettra à l'OIRPC d'élaborer une politique plus cohérente en matière d'investissement pour tous les éléments d'actif du RPC afin d'améliorer les rendements et de mieux gérer les risques pour l'ensemble du portefeuille, ce qui permettra d'assurer la pérennité du Régime de pensions du Canada. Le RPC sera ainsi sur un pied d'égalité avec d'autres régimes de pensions du secteur public, les gestionnaires de placement de l'OIRPC disposant de la souplesse nécessaire pour déterminer la meilleure répartition des éléments d'actifs et d'établir les stratégies d'investissement pour le RPC.

Initiatives ministérielles

•(1010)

Deuxièmement, l'étalement sur trois ans du transfert des éléments d'actifs non réalisés aidera à réduire le plus possible les chocs sur les marchés de capitaux, l'OIRPC et les programmes d'emprunt provinciaux.

L'OIRPC est chargé d'établir et de divulguer entièrement ses politiques d'investissement et d'investir les éléments d'actif du RPC tout en réduisant les risques au minimum. Le transfert des éléments d'actifs non réalisés à l'OIRPC devrait assurer les Canadiens que tout le portefeuille d'actif du RPC fera l'objet d'une diversification prudente et judicieuse des investissements et d'une performance accrue.

Au cours de l'examen de cette mesure législative, j'encourage les députés à ne pas oublier que l'actuaire en chef du Canada a indiqué que les éléments d'actif du RPC entièrement investis sur le marché devraient rapporter davantage et croître plus rapidement. Dans ses trois rapports actuariels de 1997, l'actuaire en chef a confirmé la viabilité à long terme et la rentabilité du RPC. D'après le dernier rapport actuariel, l'investissement des éléments d'actifs transférés du RPC aux marchés rapporteront quelque 85 milliards de dollars au cours des 50 prochaines années pour le Régime de pensions du Canada.

Comme je l'ai indiqué précédemment, au début des années 90, j'ai été le premier actuaire en chef à attirer l'attention du gouvernement sur le fait qu'à défaut d'intervention, les actifs du RPC, représentant deux années de prestations, seraient épuisés d'ici 2015 et que les taux de cotisations devraient être augmentés de plus de 14 p. 100 d'ici 2030. À l'époque, le Régime de pensions du Canada fonctionnait bien depuis trente ans, mais sa viabilité commençait à être une source de préoccupation.

Par conséquent, après avoir consulté les Canadiens d'un océan à l'autre, les administrations fédérale et provinciales ont adopté, en 1997, une approche équilibrée, sur le plan de la réforme du régime, de façon que celui-ci puisse satisfaire à la demande des années à venir, quand la génération du baby boom partira à la retraite. Parmi ces modifications, mentionnons une augmentation des taux de cotisation au Régime et la constitution d'importants actifs pendant que les baby boomers font encore partie de la population active, l'investissement de ces fonds sur les marchés sans lien de dépendance avec le gouvernement afin d'obtenir les meilleurs rendements et la prise de mesures administratives et de dépenses pour ralentir l'augmentation du coût des prestations.

Dans l'ensemble, ces mesures ont permis qu'un taux de cotisation de 9,9 p. 100 suffise à assurer indéfiniment la viabilité du régime. Aujourd'hui, grâce au projet de loi C-3, avec le transfert des actifs restants à l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada, un organisme professionnel indépendant, la réforme de la politique d'investissement du RPC entreprise en 1997 sera terminée.

Je rappelle à la Chambre que lors des consultations publiques de 1997, les Canadiens ont fait savoir à leurs gouvernements qu'il fallait remanier le RPC comme il se doit. Ils ont également demandé aux gouvernements de préserver le RPC par un renforcement du financement, une amélioration des pratiques d'investissement et une modération des coûts croissants des prestations. Les gouvernements ont relevé ces défis. Aujourd'hui, grâce aux mesures contenues dans le projet de loi C-3, le régime de revenu de retraite des Canadiens est plus sûr que jamais.

Associées aux réformes entreprises en 1997, les mesures contenues dans le projet de loi feront en sorte que le Régime de pensions du Canada demeure dans une saine situation financière au

profit de nombreuses générations. J'exhorte les députés à faire le nécessaire pour que cette mesure législative soit adoptée dans les meilleurs délais.

•(1015)

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, si je ne me trompe, je dispose de 40 minutes pour faire mon discours et je ne partagerai mon temps de parole avec personne; vous allez donc avoir le plaisir de m'écouter pendant jusqu'à 40 minutes.

Je répondrai plus tard aux commentaires du secrétaire parlementaire, mais d'abord j'aimerais expliquer en détail ce que le projet de loi C-3 est censé faire. Je voudrais également parler un peu de l'histoire du Régime de pensions du Canada pour donner aux députés une idée du contexte du projet de loi; je proposerai ensuite des solutions de rechange et j'énoncerai la position de l'Alliance canadienne sur le projet de loi.

Le projet de loi C-3 est une loi modifiant le Régime de pensions du Canada et la Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Il transférera la gestion du solde d'exploitation et du portefeuille d'obligations, qui s'élève à environ 40 milliards de dollars, à l'Office d'investissement du RPC. Plus précisément, cela permettra de transférer les sommes au crédit du compte du RPC à l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada en abrogeant l'exigence de garder au compte un solde d'exploitation de trois mois.

Troisièmement, il instituera un mécanisme en vertu duquel l'office peut être tenu de transférer des fonds au gouvernement, lesquels sont ensuite portés au crédit du compte de manière que les obligations immédiates du compte puissent être acquittées.

Troisièmement, il transférera à l'Office, sur une période de trois ans, le droit, le titre ou l'intérêt dans chaque titre détenu par le ministre des Finances et de fixer les conditions selon lesquelles les titres peuvent être rachetés ou remplacés.

Quatrièmement, il prévoira que la limite visant les biens étrangers sera de 30 p. 100. La Loi de l'impôt sur le revenu s'applique à l'office et à ses filiales comme s'ils ne formaient qu'une seule entité; l'office est réputée détenir des biens de ses filiales pour l'application de cette limite. Bien entendu, à l'étape de la deuxième lecture, notre parti a proposé un amendement visant à donner aux Canadiens un peu plus de latitude pour avoir accès aux marchés de capitaux afin d'accroître leurs économies en vue de leur retraite. Cela leur permettrait d'être plus indépendants à un moment de leur vie où ils veulent jouir de tous les plaisirs de la vie plutôt que d'être dépendants de l'aide gouvernementale.

Cinquièmement, le projet de loi apportera des modifications d'ordre administratif aux obligations de l'office en matière de rapport.

Je vais faire quelques observations et un bref historique. L'Office d'investissement du RPC a été constitué en 1997 par une loi du Parlement en tant que société d'État indépendante chargée d'assurer la solvabilité et la viabilité du Régime de pensions du Canada.

On avait prévu que les avoirs seraient transférés sur une période de 3 ans afin que la transition se fasse sans heurts pour les marchés de capitaux, les programmes d'emprunt provinciaux et l'Office d'investissement du RPC lui-même.

Initiatives ministérielles

En investissant tout solde créditeur du compte du RPC excédant les obligations immédiates, l'office veut générer un rendement supérieur à long terme grâce à des opérations sur les marchés des actions et des obligations. L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada gère maintenant un fonds de 14 milliards de dollars pour la caisse de retraite, surtout sous forme d'actions ordinaires. Les éléments d'actif qui seront transférés sont le portefeuille d'obligations du RPC, qui contient surtout des obligations gouvernementales provinciales, et un solde en espèces équivalent à trois mois de fonctionnement. Pour le moment, cet argent est géré par le ministère des Finances.

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada a généré 360 millions de dollars durant l'exercice financier 2001-2002, mais il avait perdu 845 millions de dollars l'année précédente. Environ les deux tiers des avoirs de l'office sont investis dans des titres indexés liés à la moyenne composée de Standard & Poors et du TSX et une autre partie est investie dans des titres internationaux et étatsuniens. Si l'on inclut aussi le rendement de la partie du RPC consacrée aux obligations, on constate que le régime de pension a généré 2,3 milliards de dollars au cours de l'exercice financier 2001-2002.

L'actuaire en chef du gouvernement fédéral prévoit que les changements proposés augmenteront le rendement des avoirs du RPC de 75 milliards de dollars environ sur 50 ans. Lorsqu'on regarde cette prévision, il faut, bien entendu, songer que la dégringolade boursière des trois dernières années aura certainement un impact sur les prédictions de l'actuaire en chef.

Je voudrais maintenant faire un survol du projet de loi C-3 et expliquer la position de l'Alliance canadienne au sujet de cette mesure législative, ainsi que ce que ferait l'opposition officielle si elle occupait les banquettes ministérielles.

● (1020)

Le projet de loi a pour principal objectif le transfert à l'Office d'investissement du RPC de toutes les sommes détenues par le ministère des Finances dans le compte du Régime de pensions du Canada, y compris le portefeuille d'obligations d'une valeur de 40 milliards de dollars environ. Ce transfert se ferait sur une période de trois ans. Le projet de loi instituerait un mécanisme prévoyant le transfert à l'Office d'investissement du RPC des fonds du ministère des Finances de manière à ce que les obligations immédiates du compte puissent être acquittées. Le projet de loi énonce aussi les modalités pour le rachat ou le remplacement des titres provinciaux détenus dans le compte.

Comme je l'ai déjà dit, la limite de 30 p. 100 visant les biens étrangers s'applique. Nous avons été très déçus que le gouvernement n'envisage pas de hausser cette limite afin de permettre aux Canadiens d'avoir accès à une part de biens étrangers plus importante dans les investissements du RPC, comme ils devraient pouvoir le faire également dans leurs comptes REER.

Pour résumer brièvement l'histoire du Régime de pensions du Canada, disons que le gouvernement présente ce projet de loi comme une mesure d'ordre administratif, mais celui-ci traite d'un des principaux régimes de pensions dont les Canadiens bénéficient, et il est impérieux d'expliquer l'histoire de ce régime avant que nous votions sur ce projet de loi à l'étape de la troisième lecture.

Le Régime de pensions du Canada a été mis sur pied il y a plus de 36 ans à titre de régime obligatoire financé au fur et à mesure et devant être transféré d'une génération à l'autre. Le régime ne comprend aucun compte à mon nom ou au nom de quiconque, il n'est pas associé au titulaire d'un numéro d'assurance sociale qui

investirait ainsi pour avoir une sécurité financière au moment de la retraite. Les travailleurs actuels paient pour ceux qui sont à la retraite. Lorsque tout cela a débuté, les personnes qui étaient déjà retraitées à l'époque ont commencé à recevoir des prestations, même si elles n'avaient pas cotisé au régime. C'était un problème.

L'actuaire de l'époque a avisé le gouvernement libéral que cela poserait un problème, notamment en raison des changements qui surviendraient si la croissance démographique n'était pas aussi importante que pendant l'après-guerre. Le gouvernement s'est fait dire qu'il se heurterait à de véritables difficultés financières. Malheureusement, il n'a pas tenu compte de cette mise en garde à l'époque. Il ne s'est pas préoccupé de l'avenir et, par la suite, au milieu des années 90, le ministre des Finances n'a absolument pas tenu compte des conseils de l'actuaire en chef et a congédié ce dernier lorsqu'il a présenté un avis allant à l'encontre de ce que le gouvernement souhaitait.

En 1966, on a dit aux Canadiens que les déductions à la source nécessaires au financement du Régime de pensions du Canada ne seraient jamais supérieures à 5,5 p. 100. Il est important de le signaler, car le gouvernement actuel garantit qu'on ne dépassera pas les 10 p. 100. De toute évidence, la garantie de 1966 n'a pas tenu. À l'époque, l'actuaire prévoyait que ce pourcentage ne suffirait pas à long terme, d'autant plus que la population n'augmentait pas au même rythme qu'auparavant.

Le gouvernement de l'époque a dit aux Canadiens qu'il n'augmenterait le pourcentage pas au-delà d'un certain seuil, mais comment peut-on demander aux Canadiens de le croire, alors qu'il n'a pas tenu parole par le passé?

Lorsque le gouvernement a conçu le régime, à l'époque, on a supposé qu'il y aurait six travailleurs qui paieraient des impôts pour un seul retraité à charge. C'était vrai lorsque que le régime a été mis sur pied, mais, même à l'époque, l'actuaire a fait remarquer que cela ne durerait pas toujours, étant donné l'évolution démographique. Malheureusement, le gouvernement n'a pas opté pour un système prévoyant que les cotisations seraient investies dans un compte au nom des cotisants et mises de côté pendant vingt ou trente ans pour constituer une réserve au moment de la retraite. Malheureusement, le gouvernement a compté sur une croissance perpétuelle de la population pour financer le Régime de pensions du Canada. Ce n'était pas réaliste, et il aurait dû en être conscient.

● (1025)

En 1993, les contributions et les intérêts ne généraient plus les recettes nécessaires pour le versement des rentes. De telles pressions sur le régime ont commencé à s'exercer au début des années 1990. En 1996, le Régime de pensions du Canada était confronté à de très graves difficultés. Plus de dix millions de Canadiens versaient 11 milliards de dollars au régime tandis que trois millions de personnes touchaient des rentes totalisant quelque 17 milliards de dollars. Même avec dix millions de travailleurs contribuant au régime et trois millions de rentiers, les versements au titre des rentes auraient encore dépassé les contributions des travailleurs. On ne peut qu'imaginer les tensions et les pressions qui s'exerceront sur le régime dans l'avenir, étant donné que l'accroissement de la population ne suit pas le rythme prévu et qu'un nombre accru de gens, notamment des baby boomers, se retirent de la vie active.

Initiatives ministérielles

À l'époque, on a dû combler cet écart insoutenable de 6 milliards de dollars par des hausses d'impôt générales. L'actuaire en chef du Régime de pensions du Canada a lancé un avertissement à l'effet que, faute de modifications, le régime serait plongé dans une situation extrêmement précaire, particulièrement lorsqu'un grand nombre de baby boomers atteindraient l'âge de 65 ans, en 2012, autrement dit bientôt.

En 1977, l'actif du Régime de pensions du Canada n'était plus que de 35,5 milliards de dollars. À l'automne, cette année-là, le gouvernement libéral a adopté le projet de loi C-2, convaincu que c'était là le seul moyen de préserver le Régime de pensions du Canada. La mesure prévoyait une hausse de l'impôt sur le revenu des contribuables plutôt qu'une réforme fondamentale du régime.

À compter de 1998, les Canadiens ont vu leur revenu net diminuer en raison d'une série de hausses des taux de cotisation des employés et des employeurs au Régime de pensions du Canada. Les cotisations au RPC sont passées de 5 p. 100 à 9,9 p. 100 du salaire industriel moyen sur une période de cinq ans. C'est une hausse vertigineuse de 73 p. 100, et c'est la plus grande ponction fiscale de l'histoire canadienne.

Le gouvernement et le ministre des Finances sont ravis de souligner qu'ils ont réduit les impôts de 100 milliards de dollars, ce qui est totalement faux, car ils négligent de mentionner l'augmentation des cotisations au Régime de pensions du Canada. Ils s'abstiennent aussi de faire état de l'excédent de la caisse d'assurance-emploi qu'ils camouflent et assimilent aux recettes générales. Leur prétention d'avoir réduit les impôts de 100 milliards de dollars est tout simplement fautive.

En 1995, l'actuaire en chef du Canada a souligné que les taux de cotisation devraient presque tripler et passer de 5,6 p. 100 à 14,2 p. 100 au cours des 30 prochaines années, simplement pour que des prestations puissent encore être versées dans un avenir indéfini.

C'est une observation importante, car le taux de cotisation se situe à l'heure actuelle autour de 10 p. 100. Le gouvernement soutient, comme il l'a fait lorsque le niveau se situait à 5,6 p. 100, que ce pourcentage ne sera jamais plus élevé. Ce n'est pas ce qu'a dit l'actuaire en chef en 1995. Celui-ci a déclaré que le taux devrait passer à 14,2 p. 100 au cours des 30 prochaines années pour faire face au passage à la retraite de la génération du baby-boom. Il s'ensuit que les employeurs et les travailleurs autonomes sont les principales victimes de cette réduction des impôts effectuée par les libéraux.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a mené une campagne épistolaire concernant cette question et le Compte d'assurance-emploi. Elle souligne que, bien que les cotisations de l'employeur à l'assurance-emploi aient diminué de 7 cents, les cotisations au Régime de pensions du Canada ont augmenté de 40 cents, et on dit qu'elles augmenteront encore de 25 cents en 2003.

Ces chiffres ne semblent peut-être pas élevés, mais pour de petites entreprises dont les marges bénéficiaires sont minimes, des hausses de ce genre pour chaque travailleur sont très substantielles et poussent certainement beaucoup d'entre elles à chercher vraiment des façons de réduire leurs coûts. La façon la plus évidente d'y parvenir, malheureusement, consiste à réduire les effectifs. S'il y a augmentation des coûts de la main-d'oeuvre des petites entreprises, un café-restaurant par exemple, leur seule façon de faire face à cette situation dans l'immédiat consiste à réduire les effectifs, c'est-à-dire à licencier des employés. La hausse des cotisations au RPC ne constitue pas seulement une ponction fiscale, elle fauche aussi des emplois. Tout ce que les employeurs ont gagné grâce à des

augmentations réduites de leurs cotisations à l'assurance-emploi a entièrement été repris, et même plus, par des hausses des cotisations au Régime de pensions du Canada.

La pire injustice du Régime de pensions du Canada en général, c'est l'inéquité intergénérationnelle. C'est un aspect sur lequel je reviendrai à diverses reprises pendant mon intervention.

Chaque travailleur canadien né après 1980 touchera, à la retraite, un rendement de 2 p. 100 sur son investissement dans le Régime de pensions du Canada, ce qui est inconcevable et inacceptable. Par contre, la génération qui est partie à la retraite en 1995 touchera un rendement plus généreux, soit 9 p. 100, néanmoins inacceptable compte tenu du rendement des investissements à long terme, soit une période de 20 à 30 ans.

● (1030)

L'économiste David Foot a suggéré que le gouvernement fédéral relève l'âge de la retraite de deux ou trois ans pour que les boomers contribuent plus longtemps au RPC, ce qui permettrait de disposer d'un fonds plus important dans lequel investir et puiser. Cette solution éviterait de devoir hausser les cotisations ou de réduire les prestations. Le gouvernement a envisagé cette possibilité, mais n'y a pas donné suite.

Une autre possibilité consisterait à assouplir les politiques gouvernementales en milieu de travail, afin d'éviter certaines des situations dont j'ai parlé plus tôt, où des hausses de cotisations au RPC obligent des employeurs à mettre des travailleurs à pied.

De nombreux Canadiens qui approchent de l'âge de la retraite ou qui sont déjà à la retraite, ont fait valoir que l'assouplissement des politiques en milieu de travail permettrait aux travailleurs plus âgés qui sont près de la retraite, de travailler à temps partiel tout en continuant de contribuer pleinement au régime de pensions. On pourrait ainsi maintenir les revenus du régime de pensions tout en créant de l'emploi pour les jeunes travailleurs. D'autre part, les travailleurs continueraient de cotiser et de recevoir des prestations plus longtemps, parce que le régime serait viable plus longtemps.

Décrivant les réformes de 1997, l'économiste David Foot a dit que le gouvernement n'avait pas tenu compte des changements démographiques profonds survenus depuis le lancement du programme. C'est un fait indiscutable. Il a oublié que le financement par répartition du régime était tributaire de l'énorme explosion démographique qui s'est produite après la Seconde Guerre mondiale et qui a été suivie d'un ralentissement relatif. Le gouvernement ne s'est pas aperçu des graves pressions que le changement démographique exercerait sur le Régime de pensions du Canada.

Les travailleurs doivent cotiser un peu moins de 10 p. 100 de leur revenu au Régime de pensions du Canada pour toucher 25 p. 100 de leur revenu après l'âge de 65 ans. Le montant annuel moyen des prestations est de 5 500 \$. Or, le gouvernement se plaît à dire qu'il s'occupe des Canadiens à la retraite. Le montant annuel moyen de la pension est de 5 500 \$, ce qui est évidemment insuffisant pour permettre à une personne de subsister. Il est donc dérisoire, de la part du gouvernement, de prétendre qu'il subvient aux besoins des Canadiens à la retraite.

Initiatives ministérielles

Un autre facteur dont il faut tenir compte, c'est que le nombre de personnes âgées doublera au Canada, passant à 22 p. 100 de la population d'ici 2031. Cela imposera un lourd fardeau aux travailleurs qui devront financer ces programmes de santé et de retraite. Je tiens à souligner que l'évolution démographique exerce beaucoup d'autres tensions, notamment sur la santé. En vieillissant, nous avons besoin de plus en plus de soins de santé. C'est tout à fait logique. Les Canadiens se demandent à bon droit avec quelles recettes fiscales le gouvernement pourra faire face aux coûts croissants des services sociaux. Au lieu de s'attaquer résolument à ces problèmes, le gouvernement s'est contenté de présenter des modifications mineures dans ce projet de loi.

Les députés de l'Alliance canadienne ne croient pas que notre sécurité future repose sur les salaires d'une main-d'oeuvre décroissante. Elle repose plutôt sur la grande productivité et la vaste capacité de production que procure une économie fonctionnant à plein régime. Nous considérons la sécurité de la retraite comme une condition essentielle de l'indépendance. Le gouvernement devrait avoir pour objectif de veiller à ce que de plus en plus de Canadiens soient indépendants quand ils prendront leur retraite et qu'ils jouissent d'un bon niveau de vie afin de pouvoir faire quelques voyages lorsqu'ils en ressentiront le besoin et jouir de la qualité de vie qu'ils méritent.

Il est dit dans notre programme politique que nous allons remplir nos obligations envers les Canadiens retraités et ceux qui sont sur le point de prendre leur retraite aux termes de nos régimes de pensions publics. Nous allons en outre continuer de soutenir les personnes âgées à faible revenu.

• (1035)

Nous sommes d'avis que les retraités de demain méritent mieux que cela. Les gens de ma génération, qui sont extrêmement déçus du Régime de pensions du Canada, méritent qu'on leur offre un plus grand choix et de meilleures possibilités d'accroître leurs épargne-retraite. Nous devrions pouvoir choisir de participer à un régime de pension gouvernemental et ou à un régime personnel obligatoire. En donnant aux Canadiens une plus grande maîtrise de leurs propres affaires et de leurs régimes de retraite, nous éliminerions les restrictions à l'investissement étranger pour les épargnes de retraite, leur donnant ainsi un plus grand accès aux capitaux d'investissement. Nous offrirons des options en vue de permettre aux Canadiens d'épargner davantage eux-mêmes en vue de leur retraite, puisque le système actuel n'atteint pas son objectif initial qui remonte à 1966.

C'est là un point important. Je pense à mes amis de mon âge, dans la trentaine, qui versent chaque année le maximum des cotisations REER auxquelles ils ont droit. Bon nombre de gens âgés de 55 à 65 ans n'ont pas beaucoup d'argent de côté. J'aimerais donner l'exemple des dentistes qui sont propriétaires de leur propre clinique. Ils ont mis une assez longue période de temps à rembourser les dettes qu'ils avaient accumulées au début de leur carrière, après leurs études. À l'âge de 55 ans, ils n'ont pas encore beaucoup d'argent de côté parce qu'ils ont passé les 15 ou 20 premières années de leur carrière à rembourser des dettes. Au moment où ils gagnent plus d'argent ou encore où ils commencent à retirer des profits d'investissements antérieurs, ils aimeraient pouvoir verser plus d'argent dans leur REER. Compte tenu du plafond actuel des contributions, il est tout simplement impossible pour eux de mettre suffisamment d'argent de côté pour assurer leur sécurité financière lorsqu'ils prendront leur retraite dans 5, 10 ou 15 ans. J'espère que le ministre des Finances se penchera sur la possibilité d'accroître le plafond des cotisations au cours du prochain budget.

Je m'entretenais récemment avec une amie qui m'a dit que les formulaires que le gouvernement envoie aux contribuables pour leur indiquer le montant qu'ils peuvent investir dans un REER sont une blague. Elle a dit que le gouvernement lui prélève tellement d'impôts qu'il ne lui reste plus rien à la fin de l'année pour investir dans un REER. La contribution maximale est un soufflet au visage, parce que le gouvernement prélève beaucoup trop d'impôts. Le taux marginal le plus élevé s'applique à partir de 60 000 \$ par année, ce qui est absolument scandaleux.

Les Canadiens qui terminent des études universitaires sont habituellement très endettés. S'ils ont de la chance, ils trouveront peut-être un emploi et gagneront 30 000 \$ ou 35 000 \$ par année. Ils doivent rembourser leurs emprunts et payer des impôts tout en essayant de s'établir. Le fardeau des impôts qu'ils doivent supporter est injuste. Le gouvernement devrait trouver des moyens pour permettre à ces gens de rembourser leurs dettes d'étudiant et de payer moins d'impôts afin qu'ils puissent commencer à s'établir. Les gens prévoyants pourraient même commencer à mettre de l'argent de côté, même à ce jeune âge, en prévision de leur retraite.

Le projet de loi C-3 est une étape du développement du régime public de pensions prévu par le gouvernement. Il est géré indépendamment par une société d'État. Comme l'Alliance canadienne l'a fait remarquer lors de la deuxième lecture, le projet de loi est plus qu'une mesure d'ordre administratif. Le gouvernement dit qu'il n'a présenté que des modifications mineures, mais nous estimons qu'elles sont beaucoup plus que cela.

Nous nous opposons à la solution que propose le gouvernement. Les travailleurs et les employeurs canadiens se feraient soutirer des milliards de dollars pour contribuer à un régime qui est incontestablement injuste pour les Canadiens de toutes les générations, mais surtout pour les jeunes générations.

Le Régime de pensions du Canada a commencé à battre de l'aile dans les années 90. En 1996, 30 ans après sa mise en oeuvre, le régime s'en allait à vau-l'eau. La prédiction de l'actuaire original, qui disait que ce régime de financement au fur et à mesure n'était pas viable à long terme, s'était réalisée. Résultat, les prestations dépassaient d'environ 6 milliards de dollars le montant des cotisations. Il a fallu compenser à l'aide des recettes fiscales générales.

• (1040)

La solution libérale a été de prendre davantage d'argent aux Canadiens. Comme pour les soins de santé. Au lieu de s'attaquer à des problèmes généraux et de proposer des réformes fondamentales, il est allé chercher de l'argent dans les poches des contribuables canadiens. C'est ce que le gouvernement fait maintenant avec le nouveau projet de loi électoral. Au lieu de répondre à des préoccupations légitimes concernant les liens entre le secteur privé, les syndicats et le gouvernement, que fait le gouvernement? Il demande aux contribuables de tout payer. Il veut que les contribuables fassent entièrement les frais du projet de loi électoral et cela, même si ceux-ci n'appuient pas tel ou tel parti. Les contribuables devront désormais soutenir tous les partis politiques qui auront obtenu un certain nombre de sièges aux dernières élections.

Initiatives ministérielles

Je veux revenir sur les cotisations au RPC. Dès 1998, les cotisations au RPC sont passées de 5,6 à 9,9 p. 100 du salaire industriel moyen alors que, je le répète, le gouvernement avait promis qu'elles ne dépasseraient jamais 5 p. 100. Il avait même dit que cette promesse était coulée dans le béton. Or, voici que les cotisations atteignent aujourd'hui 9,9 p. 100. L'actuaire en chef avait dit à l'époque qu'elles devraient passer à 14,2 p. 100 dans les 30 années qui suivraient.

On promettait alors que les cotisations n'excéderaient jamais 10 p. 100, et pourtant, l'actuaire en chef disait qu'elles excéderaient 14 p. 100. Nous ne bénéficions malheureusement plus de l'avis de l'actuaire en chef, car celui-ci a été cavalièrement congédié par le ministre des Finances parce qu'il n'était pas d'accord avec lui. C'est en train de devenir une tradition dans la présente législature.

Il est intéressant de voir que les personnes comme la vérificatrice générale, qui ont les coudées franches et qui peuvent observer comment fonctionnent le gouvernement et le Parlement, sont celles qui révèlent, comme dans le cas du registre des armes à feu, des faits que l'opposition affirme depuis des années. Nous avons besoin d'analyses indépendantes et impartiales comme celles de l'actuaire en chef.

Lorsque le ministre des Finances a congédié cette personne tout simplement parce que son avis ne lui plaisait pas, il a gravement porté atteinte au principe d'indépendance, et le Parlement aurait dû réagir. Le gouvernement a malheureusement laissé passer cela sans rien faire.

La pire injustice de la hausse de 73 p. 100 du Régime de pensions du Canada par le gouvernement se situe entre les générations. Le gouvernement n'a rien fait ni ne veut rien faire pour la corriger. Au cours de la dernière campagne électorale, les libéraux ont préféré s'en tenir à des manœuvres d'intimidation à cet égard au lieu de chercher à résoudre les problèmes que pose réellement le RPC.

D'où vient ce problème d'équité intergénérationnelle? Tous les travailleurs canadiens nés après 1980 bénéficieront, à la retraite, d'un rendement de 2 p. 100 sur leur investissement dans le Régime de pensions du Canada. À ce compte-là, ils pourraient aussi bien garder leur argent dans un bas de laine. Il est navrant de penser que des jeunes Canadiens comme les pages que je vois ici ne toucheront qu'un rendement de 2 p. 100. Imaginez un peu un rendement de 2 p. 100 sur 30 ans. C'est tout à fait injuste, et ne saurait être toléré.

Une voix: Cela ne compense même pas l'inflation.

M. James Rajotte: Cela ne compense même pas l'inflation, comme vient de le signaler mon collègue.

Par contre, les travailleurs d'une autre génération, qui ont pris leur retraite en 1995, toucheront un rendement de 9 p. 100 sur leur investissement.

Nous ne préconisons pas qu'une génération touche moins qu'une autre. Nous préconisons l'équité intergénérationnelle, grâce à une réforme véritable du système.

Malgré le remède libéral douloureux et coûteux, le passif non capitalisé du Régime de pensions du Canada oscille autour d'un demi-billion de dollars et continue d'augmenter de 6 p. 100 par année. Depuis que l'office d'investissement du RPC a commencé à investir des fonds, en 1999, il a obtenu un rendement correspondant à un taux annualisé d'environ 2,6 p. 100, soit un taux légèrement plus élevé que le TSE pour la même période. Cela est insuffisant pour compenser le capital non capitalisé qui ne cesse de croître.

Je ne m'explique pas pourquoi le gouvernement juge que lui et les sages qu'il nomme pour diriger cet office peuvent investir l'argent

dans des marchés privés, et que des Canadiens comme nous ne sont pas assez avisés pour agir dans leur propre intérêt en investissant dans un compte de retraite personnel obligatoire.

• (1045)

Ce pourrait être un compte de retraite. Le gouvernement pourrait dire aux Canadiens qu'ils doivent mettre de côté un certain pourcentage de leurs revenus dans un régime de pensions pour s'assurer qu'ils ont un petit coussin, comme cela se fait en Australie.

En Australie, en vertu du système, les Australiens ont trois options. Ils peuvent choisir un régime géré entièrement par le gouvernement qui est sûr et conservateur, car l'argent est investi dans les obligations d'État. Ils obtiennent un taux de rendement minimum sur une période de 20 ou 30 ans. Ils savent qu'ils auront quelque chose à la fin. Cependant, un deuxième groupe peut dire qu'il veut investir un peu plus dans des actions ou sur les marchés privés. Les intéressés ont un portefeuille plus diversifié. Même s'ils doivent quand même investir un certain montant dans les obligations d'État, les membres du troisième groupe courent plus de risques et ils savent que leur taux de rendement variera. Avec le temps, le rendement sera généralement bien meilleur, mais les placements ne sont pas aussi conservateurs.

Cela donne la possibilité aux Australiens de dire qu'ils doivent mettre de côté un certain montant chaque année pour investir dans un petit coussin. Au lieu d'être un mode de financement par répartition, il s'agit d'un système où l'argent est investi en fait au nom d'une personne pour former un petit coussin, mais cet argent se trouve en fait dans un des trois comptes en question.

Au Canada, nous disons aux Canadiens qu'ils n'ont pas la sagesse pour investir eux-mêmes, qu'ils ne se préoccupent pas de leur retraite et que le gouvernement va donc se charger de ce rôle pour eux. C'est simplement une approche condescendante qui offense de nombreux Canadiens car ils se préoccupent eux-mêmes plus de leur propre retraite et de l'avenir de leurs enfants que le gouvernement. C'est tout simplement évident.

Pour en revenir au passif non capitalisé du Régime de pensions du Canada, cela explique pourquoi en 1995, l'actuaire en chef du Canada a déclaré que les taux de cotisation devraient pratiquement être triplés, pour passer de 5,6 p. 100 à 14,2 p. 100 au cours des 30 prochaines années simplement pour veiller à ce que les prestations puissent être versées dans un avenir immédiat et indéfini. Bien entendu, nous savons ce qui lui est arrivé. Il a été tout simplement licencié. On a mis à la porte le messenger car on n'aimait pas son message.

En 2021, on s'attend à ce que les versements au titre du Régime de pensions du Canada dépassent à nouveau les cotisations. Après cela, les revenus d'investissement seront nécessaires pour financer les prestations. À ce moment-là, on peut s'attendre à ce que le pourcentage que les Canadiens seront appelés à verser, ou plutôt seront forcés de verser, dans le Régime de pensions du Canada augmente à nouveau.

Je vais maintenant passer à certains articles précis du projet de loi C-3 et donner notre opinion sur ces articles. L'article 15 prévoit que la limite visant les biens étrangers prévue par la Loi de l'impôt sur le revenu s'applique à l'Office d'investissement du RPC.

Initiatives ministérielles

Durant l'étude article par article, Bill Mitchell, directeur de la Division des marchés, Direction de la politique du secteur financier, au ministère des Finances, a admis aux membres du Comité des finances qu'aucune étude particulière n'avait été menée par le ministère pour déterminer quel serait l'impact négatif de cette restriction sur le rendement à long terme de la caisse d'investissement du RPC.

On sait qu'il est mauvais pour les sociétés privées d'investir les actifs de leurs régimes de pensions dans leurs propres titres, et on peut dire que la même chose s'applique aux gouvernements. Le président de l'Office d'investissement du RPC, John MacNaughton, a affirmé que tous les grands investisseurs sont confrontés au défi que présente la capacité limitée du marché canadien. Le marché canadien est petit par rapport à la quantité de capitaux dans notre pays et par rapport aux marchés mondiaux. Le Canada ne représente que 2,2 p. 100 des marchés financiers mondiaux, mais, du point de vue des investissements, nous occupons une bien plus grande place que cela.

À mesure que les avoirs du RPC s'accroîtront par rapport aux possibilités d'investissement au Canada, la limite va devenir un facteur important pour d'autres raisons également. Les baby boomers commenceront à prendre leur retraite en 2012. À ce moment-là, il y aurait plus de 140 milliards de dollars dans la caisse du RPC. Cela ferait du RPC le plus grand investisseur au Canada et un des plus grands dans le monde.

Le RPC représente actuellement seulement 1 p. 100 de la capitalisation boursière à la Bourse de Toronto. Cette proportion pourrait atteindre 10 p. 100 d'ici 2012, ce qui est dangereusement élevé pour un même investisseur dans un même marché. On se préoccupe du fait que les fonds publics feront la concurrence aux fonds privés pour les meilleurs investissements, et le problème ne fera que s'aggraver avec le temps. Chaque année, le RPC amassera de 16 à 18 milliards de dollars en nouveaux fonds. Il possédera le marché, et c'est inquiétant.

Au moment de la présentation du projet de loi C-3, je me souviens qu'Andrew Coyne avait soulevé des préoccupations au sujet de l'influence indue que l'Office d'investissement du RPC aurait sur le marché privé en raison de sa taille.

• (1050)

C'est une chose que nous devrions étudier sérieusement. Nous, de l'Alliance canadienne, nous estimons que le projet de loi n'est pas uniquement d'ordre administratif. C'est un projet de loi qui devrait servir à répondre à certaines de ces préoccupations. On craint évidemment que le gouvernement ne procède à des transactions qui auraient une influence indue sur les cours des marchés au Canada. C'est une chose non souhaitable qu'il faudrait essayer d'empêcher.

Il n'est pas toujours vrai que plus c'est grand mieux c'est. Du fait que l'Office d'investissement du RPC fera d'importants placements non liquides, il sera moins actif sur le marché et les fonds plus petits en profiteront pour lui couper l'herbe sous les pieds, ce qui, bien sûr, se fera au détriment des Canadiens.

Ironiquement, l'élargissement du portefeuille géré par l'Office risque d'ancrer la limite de 30 p. 100 visant les biens étrangers car, si elle était relevée, les cours des marchés canadiens pourraient fléchir de manière prononcée si l'Office essayait de vendre ne serait-ce qu'un pourcentage de son immense portefeuille. Plus le gouvernement attend, plus l'influence du fonds sur le climat canadien de placement sera importante et profonde.

J'aimerais revenir sur la question des jeunes Canadiens et sur la notion de l'équité intergénérationnelle. À l'Alliance canadienne, nous estimons que, sous sa forme actuelle, le Régime de pensions du

Canada n'est pas équitable pour les jeunes Canadiens. Nous sommes très critiques de l'approche des libéraux et de leur solution pour régler les problèmes du Régime de pensions du Canada, notamment son passif non capitalisé.

Selon l'actuaire en chef, le taux de rendement réel de leur investissement dans le RPC sera de 2 p. 100, comme je l'ai dit auparavant. Les Canadiens nés après 1980, et même avant cette date, tireront un rendement lamentable de leur investissement. Quand ils prendront leur retraite, leurs prestations maximales ne seront que de 9 000 \$. Il est absolument lamentable de penser que les Canadiens nés en 1980 ne recevront que 9 000 \$, ou même 12 000 \$, quand ils auront atteint l'âge de la retraite; cela ne leur permettra pas de vivre une retraite sans souci.

Selon la Fédération des contribuables canadiens, si les jeunes adultes qui entrent maintenant sur le marché du travail investissaient leurs contributions au RPC dans un régime obligatoire, ils se constitueraient d'ici 2036 un bas de laine d'un million de dollars, au strict minimum. N'est-ce pas plus alléchant d'avoir un bas de laine d'un million de dollars au lieu de 9 000 \$ ou 12 000 \$ par an? La valeur actuelle de l'ensemble des prestations du RPC sera de l'ordre de 570 000 \$. Il est clair que les jeunes auraient accès à une meilleure solution si nous avions un régime obligatoire qui n'était pas par répartition.

Le RPC est essentiellement un transfert de ressources des jeunes générations aux générations plus âgées. À mesure que la population vieillit, le montant du transfert devra augmenter, parce qu'il y aura plus de personnes âgées relativement aux travailleurs plus jeunes. Le problème est accentué du fait que les gens vivent plus vieux. De nos jours, on peut toucher sa pension à l'âge de 65 ans et l'espérance de vie est de 79 ans. Par conséquent, les Canadiens peuvent, en moyenne, s'attendre à toucher une pension du RPC durant 14 ans. Il est probable que l'espérance de vie va continuer à augmenter en raison des progrès de la médecine, et c'est une bonne chose.

Un grand nombre de Canadiens plus jeunes estiment qu'ils contribuent au régime de pensions, aux soins de santé et au remboursement d'une dette publique énorme, mais ils ne sont pas certains qu'ils vont en retirer beaucoup d'avantages. On pourrait assister à une très vilaine guerre des générations d'ici quelques décennies. Comme l'a mentionné Thomas Courchene à l'Université Queen's: «Nous, Canadiens plus âgés, sommes nombreux à faire partie du personnel permanent et nous sommes en train de montrer que nous sommes très égoïstes en changeant la donne pour la génération X, qui est loin d'avoir les possibilités d'emploi ou de revenu qui étaient les nôtres lorsque nous étions jeunes».

Pourtant, les Canadiens ne font pas cela. Les Canadiens plus âgés sont eux-mêmes extrêmement préoccupés par l'avenir de leurs enfants et de leurs petits-enfants. C'est le gouvernement qui a provoqué cette situation. C'est le gouvernement qui a créé un schisme entre les générations.

Une autre question qui préoccupe l'Alliance canadienne est la vulnérabilité de l'Office d'investissement du RPC aux pressions et à l'ingérence politiques. On a déjà laissé entendre que les investissements du RPC devraient obligatoirement adhérer aux soit-disant valeurs sociales libérales. Certains demandent que le RPC ne puisse investir que dans certaines compagnies qui créent de l'emploi, qui respectent l'environnement, qui se conforment aux règlements fédéraux sur l'équité en matière d'emploi, sur le bilinguisme, et ainsi de suite, les priorités devant évidemment être établies par l'office et par le gouvernement.

Article 31 du Règlement

•(1055)

Si l'Office a pour objectif d'offrir le meilleur régime de retraite possible en contrepartie de l'argent que nous versons, il faut rejeter sans détour ces régimes sociaux connexes qui sont demandés.

Il n'est pas raisonnable de prendre une caisse comme celle du RPC et de l'utiliser aux fins de politiques industrielles ou sociales. La raison en est la suivante: une fois qu'a été établi le principe selon lequel d'autres critères entreront en jeu, il n'y a plus de fin. Le bilan global de ces caisses de fonds publics dans le monde est abominable.

L'Alliance canadienne n'est pas d'accord non plus avec la façon dont les gens sont nommés à l'Office d'investissement du RPC. Bien sûr, je tiens à souligner qu'à notre avis, les membres actuels de l'Office semblent réellement à la hauteur de la tâche et nous les tenons en haute estime sur le plan personnel.

Mais ils sont et ils seront nommés par le gouvernement en conseil sur la recommandation du ministre des Finances, et nous devons toujours chercher à nous imaginer ce que nous réserve l'avenir. Le ministre fait les nominations après avoir reçu des conseils des comités provinciaux, mais rien ne l'oblige à suivre ces conseils.

Dans quelle mesure le projet de loi C-3 garantit-il aux administrateurs du RPC que l'on n'empruntera pas une voie consistant à cesser de faire appel à des investisseurs professionnels pour confier plutôt la tâche à des bureaucrates professionnels ayant principalement un objectif politique? Il n'y a aucune garantie.

En conclusion, l'Alliance canadienne espère que le gouvernement entendra raison en ce qui concerne ce projet de loi. Nous espérons que le Parlement rejettera le projet de loi et ;e renverra pour que des changements indispensables y soient apportés, et qu'il se penchera sur une réforme sérieuse du Régime de pensions du Canada afin que les jeunes Canadiens bénéficient d'une possibilité réelle d'avoir une retraite sûre et de bénéficier de la bonne vie dont jouissent tous les Canadiens.

Je voudrais proposer un amendement, appuyé par le député d'Athabasca. Je propose:

Que la motion soit modifiée par substitution, aux mots suivant le mot «Que», de ce qui suit:

«le projet de loi C-3, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada et la Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit renvoyé de nouveau au Comité permanent des finances en vue de modifier l'article 15 de la Loi pour éliminer le plafond qui s'applique à la proportion de fonds du Régime de pensions du Canada qui peuvent être investis à l'extérieur du pays.».

Le vice-président: Je reviendrai à cet amendement immédiatement après la période des questions. Entre-temps, nous allons passer aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

L'ALPHABÉTISME

M. John Maloney (Erie—Lincoln, Lib.): Monsieur le Président, le Canada a un sérieux problème d'alphabétisme: 22 p. 100 des adultes canadiens ont de la difficulté à lire et 26 p. 100 n'ont pas les capacités de lecture et d'écriture nécessaires pour contribuer au développement économique et social de leur collectivité. Moins de 10 p. 100 de tous les Canadiens pouvant tirer profit de programmes d'alphabétisation reçoivent de l'aide à ce chapitre.

Il est essentiel de réduire l'analphabétisme si on veut régler les problèmes les plus criants actuellement dans notre société.

L'analphabétisme a une incidence sur les emplois offerts dans l'économie actuelle, ainsi que sur l'innovation, la pauvreté chez les enfants, la santé, la prévention du crime, l'établissement des immigrants, le développement communautaire et la cohésion et l'intégration sociales.

La création d'une main-d'oeuvre plus nombreuse et plus compétente est essentielle au succès économique futur du Canada, qui ne pourra s'accomplir que grâce à l'éducation et la formation.

Le Canada est un des seuls pays industrialisés à ne pas avoir de stratégie nationale en matière d'alphabétisation des adultes. Pour pouvoir se doter d'une telle stratégie, il faut que tous les paliers de gouvernement et le secteur privé participent à l'atteinte de cet objectif commun.

Les investissements dans l'alphabétisation représentent un élément crucial d'une culture qui privilégie l'acquisition continue du savoir. Faisons tous ensemble la promotion de l'alphabétisation et de l'éducation permanente de tous les Canadiens.

* * *

LA SANTÉ

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la semaine prochaine, le premier ministre et ses homologues provinciaux et territoriaux se réuniront afin de négocier un accord concernant les soins de santé. Cette rencontre sera cruciale pour l'avenir du programme social le plus apprécié des Canadiens.

On aurait pensé qu'Ottawa attendrait les propositions des provinces et des territoires, qui administrent en réalité le système de santé, avant de s'intéresser à leurs principales priorités. Ce ne fut pas le cas.

Le premier ministre a fait connaître son propre projet d'accord, où il essaie de s'arroger des pouvoirs malgré sa participation financière limitée au programme de santé. Le Canada doit laisser faire les tours de passe-passe et investir davantage dans les soins de santé.

Depuis que l'ancien ministre des Finances a sabré des milliards de dollars dans le budget de la santé, diminuant ainsi la participation financière d'Ottawa, les provinces et les territoires ont dû injecter des fonds supplémentaires et tâcher de revigorer notre système de santé. Maintenant que le gouvernement fédéral est prêt à investir dans la santé, il devrait travailler en collaboration avec les provinces et les territoires, et non leur dicter une ligne de conduite. Malheureusement, il ne semble pas disposé...

•(1100)

Le vice-président: Le député d'Oak Ridges a la parole.

* * *

LOUIS SAINT-LAURENT

M. Bryon Wilfert (Oak Ridges, Lib.): Monsieur le Président, le 1^{er} février, nous marquons le 119^e anniversaire de Louis Saint-Laurent, un premier ministre qui a dirigé le pays durant une période qui a connu non seulement une forte expansion économique, mais qui fut aussi l'une des plus importantes périodes législatives de notre histoire.

Sur la foi du bilan de son gouvernement, l'oncle Louis, comme on l'appelait, a réussi à faire réélire le Parti libéral par une écrasante majorité en 1949 et 1953. Malgré son inexpérience lorsque le premier ministre Mackenzie King lui a demandé d'occuper le portefeuille de la Justice en 1941, il a accepté par devoir.

Durant son règne, le Canada a connu une période d'activité intense sur la scène internationale.

Au Canada, il a présidé l'adoption de la Loi sur l'assurance-hospitalisation, l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération, la Commission Massey sur les arts, la création de la Bibliothèque nationale et la construction de la Voie maritime du Saint-Laurent, pour ne nommer que quelques-unes de ses réalisations.

À l'échelle internationale, il a envoyé nos troupes en Corée du Nord et une garnison en Europe, sous l'égide des Nations Unies. Il était un ardent partisan des Nations Unies. En édifiant un Canada fort au pays et à l'étranger, il a laissé un héritage durable dont nous pouvons tirer des leçons aujourd'hui.

Les Canadiens doivent s'intéresser davantage à leur histoire et célébrer les réalisations des personnalités qui ont fait une différence...

Le vice-président: Le député d'Abitibi—Baie-James—Nunavik a la parole.

* * *

[Français]

LE CENTRE HOSPITALIER DES VALLÉES DE L'OUTAOUAIS—HÔPITAL DE HULL

M. Guy St-Julien (Abitibi—Baie-James—Nunavik, Lib.): Monsieur le Président, même en supposant un scénario optimiste où il y aurait des injections supplémentaires de fonds publics provenant d'Ottawa, il sera à peine possible de réduire les listes d'attente et de remédier aux différents problèmes de manque de personnel et d'équipement au Centre hospitalier des Vallées de l'Outaouais—Hôpital de Hull, si le gouvernement du Québec ne s'engage pas fermement à y investir.

Le gouvernement du Québec a promis de régler la question de l'équité salariale des infirmiers et infirmières et de tout le personnel professionnel et ce, avant le 31 décembre 2002 au Centre hospitalier des Vallées de l'Outaouais—Hôpital de Hull. Mais à ce jour, il n'y a rien de réglé.

Nous devons avoir séjourné à cet hôpital pour reconnaître le manque d'infirmières, d'infirmiers et de préposés, le manque d'équipement à la fine pointe de la technologie et le manque d'espace à la salle d'urgence.

Mais malgré tous ces problèmes, les médecins, les infirmiers et infirmières ainsi que le personnel de cet hôpital travaillent sans relâche pour donner une meilleure qualité de vie aux patients.

* * *

[Traduction]

BILL MCNEIL

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais rendre un hommage spécial à un ancien radiodiffuseur du réseau anglais de Radio-Canada, en l'occurrence Bill McNeil qui s'est éteint le mercredi 29 janvier, à 78 ans.

M. McNeil a pris sa retraite en 1995, après 42 années passées au service de Radio-Canada. Réputé surtout pour *Fresh Air*, diffusée les samedis et dimanches matin et comptant jusqu'à un million d'auditeurs, et *Voice of the Pioneer*, deux émissions radiophoniques qu'il animait, il a également écrit six ouvrages dont *Signing On: The Birth of Radio* et *Mr. Canada: John Fisher*.

Le succès de l'émission *Fresh Air* tient au fait qu'elle ravivait la mémoire collective. M. McNeil donnait à ses auditeurs la possibilité de parler de leur jeunesse, des années difficiles de la récession, et du peuplement de l'Ouest. Ces gens témoignaient de la vie d'une génération qui avait connu de grands changements, notamment de la

Article 31 du Règlement

voiture à cheval à la fusée dans l'espace et à la marche de l'homme sur la lune.

Chose certaine, la voix à la fois douce et résonnante de M. McNeil ainsi que son caractère calme contribuaient à mettre à l'aise et l'intervenant et l'auditeur, ce qui a donné à l'émission *Fresh Air* la réputation d'être une oasis de paix dans un monde fou. M. McNeil a animé sa dernière émission de *Fresh Air* en mai 1992, après 24 années sur les ondes.

Au nom des Canadiens et de tous les députés, je tiens à présenter mes sincères condoléances à la famille et aux amis de M. McNeil.

* * *

RICHARD HEALY

M. Peter Goldring (Edmonton-Centre-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, Richard Healy, ancien membre des forces armées du Canada, nous a quittés cette semaine, à l'âge de 62 ans.

Richard a collaboré comme bénévole à mon bureau pour la collecte de fonds destinés à aider les anciens combattants ayant participé à la bataille d'Ortona lors de la Seconde Guerre mondiale. À l'occasion de Noël, 55 ans après cette bataille que la presse appela «la petite Stalingrad» d'Italie, ces hommes ont souhaité organiser un repas commémoratif qui les réunirait avec d'anciens combattants allemands. Mais le ministère des Anciens combattants a refusé de subventionner l'événement.

Or, grâce au concours de Richard et de nombreuses autres personnes qui lui ont prêté main-forte, on a fini par réunir plus de 200 000 \$. Le repas de Noël a eu lieu en 1998 et un monument de bronze à l'échelle, baptisé le Prix de la paix, a été érigé à Ortona, en Italie, grâce aux dons faits par des particuliers.

Richard Healy était un homme bon et doux, décidé à ce que justice soit faite aux anciens combattants. C'est à ses bonnes actions que l'on mesure la valeur d'un homme. À cet égard, Richard Healy a mené une vie fort bien remplie. Il manquera à bien des gens sur la Colline du Parlement.

* * *

●(1105)

LES CHAMPIONNATS MONDIAUX DE HOCKEY JUNIOR

Mme Nancy Karetak-Lindell (Nunavut, Lib.): Monsieur le Président, pendant les fêtes de fin d'année, la majorité des Canadiens ont été rivés à leur téléviseur pour voir notre équipe de hockey masculine junior dominer le tournoi à la ronde et affronter en dernière partie l'équipe de la Fédération de Russie.

Au cours du tournoi, ces jeunes athlètes ont joué avec passion, représentant dignement et fièrement le Canada.

Je suis très fier que le Nunavut ait été représenté au sein de l'équipe canadienne, en l'occurrence par notre jeune étoile Jordin Tootoo. Tous les habitants du Nunavut ont été honorés de la contribution de Jordin à l'équipe nationale, car il a ainsi attiré l'attention du monde sur notre territoire. Nous avons particulièrement apprécié les affiches qui ont été préparées pour lui.

Je remercie tous les grands amateurs et les commanditaires qui ont soutenu l'équipe masculine de hockey junior du Canada. Félicitations.

Article 31 du Règlement

[Français]

LE DÉPUTÉ DE LASALLE—ÉMARD

M. Odina Desrochers (Lotbinière—L'Érable, BQ): Monsieur le Président, la déclaration du député de LaSalle—Émard, selon laquelle les Canadiens seraient en désaccord avec l'idée de financer le Bloc québécois, cache en fait son inquiétude de voir disparaître le financement des partis politiques fédéraux.

Comme ancien ministre des Finances, son empressement à sabrer dans le programme d'assurance-emploi et les transferts pour la santé et l'éducation lui aura permis de se concentrer sur le remboursement de la dette et la baisse des impôts des contribuables les plus riches. De plus, sous sa gouverne, l'utilisation des paradis fiscaux a été multipliée par cinq au Canada.

En six mois de campagne pour la direction du Parti libéral du Canada, le député de LaSalle—Émard a déjà amassé plus de deux millions de dollars. Les citoyens du Québec et du Canada sont donc en droit de se demander si le député de LaSalle—Émard n'est pas un homme sous influence.

La seule façon de dissiper une telle situation, c'est d'adopter une loi sur le financement populaire des partis politiques, comme cela se fait au Québec. En 1994, mon collègue de Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour avait proposé une motion en ce sens à la Chambre des Communes. Le député de LaSalle—Émard avait voté contre.

* * *

[Traduction]

LES COMITÉS CONSULTATIFS DE CITOYENS

Mme Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Monsieur le Président, la semaine dernière, le Service correctionnel du Canada a eu le plaisir de célébrer avec nombre de collectivités canadiennes la Semaine de sensibilisation aux comités consultatifs de citoyens.

Un peu partout au Canada, plus de 80 comités consultatifs de citoyens, comptant plus de 500 membres, ont montré aux Canadiens comment ils contribuent à la sécurité de leurs collectivités respectives. Les visiteurs ont participé à des activités portes ouvertes, ont vu du matériel d'information et participé à des discussions concernant le processus correctionnel.

Nous remercions les Canadiens qui ont pris le temps, la semaine dernière, de s'informer sur le système correctionnel et ceux qui participent pendant l'année aux travaux des comités consultatifs de citoyens.

Je félicite enfin le solliciteur général de son appui à la Semaine de sensibilisation aux comités consultatifs de citoyens. J'invite tous les députés à se joindre à moi pour saluer et féliciter les Canadiens qui ont fait fonctionner ces comités.

* * *

LA JUSTICE

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, Mme Bhullar, citoyenne canadienne et électricienne de Surrey-Centre, réclame justice pour son époux.

Nous sommes fiers des valeurs canadiennes et dans nos pérégrinations à l'étranger nous promouvons le respect des droits de la personne et de la justice.

Cependant, l'injustice peut exister partout. Des gens ont été condamnés à tort et exécutés aux États-Unis. Au Canada, M. David

Milgaard a été accusé à tort et condamné, mais son innocence a été établie après de nombreuses années d'incarcération.

Le professeur Davinderpal Singh Bhullar a été condamné à mort dans un procès controversé fondé sur une confession qu'il aurait faite sous la contrainte et sous une menace de mort.

Même le juge président et dissident a déclaré que M. Bhullar ne pouvait conspirer pour tuer quelqu'un étant donné que personne d'autre n'est accusé dans ce cas. Personne ne peut conspirer avec soi-même. Aucun des 133 témoins n'ont identifié M. Bhullar comme étant le coupable. Même le gouvernement allemand a revu sa décision et l'a accepté comme réfugié politique.

J'exhorte le gouvernement canadien à recourir à la voie diplomatique pour inciter les autorités indiennes à lui accorder l'amnistie ou à lui refaire un procès juste.

* * *

LES CARTES DE LA SAINT-VALENTIN POUR LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Ivan Grose (Oshawa, Lib.): Monsieur le Président, il y a sept ans la chroniqueuse Ann Landers a lancé le projet des cartes de la Saint-Valentin pour les anciens combattants, dans le cadre duquel elle encourageait ses lecteurs à envoyer un message de gratitude aux anciens combattants. Mme Landers n'est malheureusement plus de ce monde, mais Anciens combattants Canada continue d'inviter les Canadiens à préparer des messages spéciaux pour nos anciens combattants à l'occasion de la Saint-Valentin.

On peut envoyer ses cartes au Bureau de l'administration centrale d'Anciens combattants Canada, à Charlottetown, où elles seront triées et distribuées à temps pour la Saint-Valentin aux anciens combattants qui résident dans des établissements de santé partout au pays. L'an dernier plus de 2 000 cartes ont été distribuées.

Nous savons que ces messages spéciaux réchauffent le cœur de nos anciens combattants. Comme ces derniers avancent en âge, faisons cette année un effort supplémentaire pour les remercier chaleureusement d'avoir mis leurs rêves de côté pour défendre nos valeurs et notre mode de vie.

J'invite tous les Canadiens à consulter le site Web d'Anciens combattants Canada pour obtenir plus de renseignements sur cette merveilleuse campagne. L'adresse est vac-acc.gc.ca.

* * *

● (1110)

LES PÊCHES

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, avant de faire ma déclaration, j'aimerais souhaiter la bienvenue à Ottawa aux étudiants de Upper Musquodoboit en Nouvelle-Écosse et leurs accompagnateurs qui sont ici en mission d'information. Nous les félicitons.

J'aimerais aussi attirer l'attention de la Chambre et du ministre des Pêches et des Océans sur la décision tragique que ce dernier a prise lorsqu'il a permis aux chalutiers d'avoir accès à un secteur de pêche très sensible au large de ce que l'on appelle la baie du Cap-Breton ou de Sydney près du golfe en Nouvelle-Écosse. La levée du moratoire et l'entrée des chalutiers dans ce secteur de pêche très sensible représente un véritable désastre qui risque d'entraîner de graves conséquences.

De même, le 1^{er} avril prochain, le ministre devra prendre une décision sur la pêche aux lignes dans la zone 3P. Les fonctionnaires disent que nous n'avons pas les preuves scientifiques permettant d'affirmer que ces stocks sont bien les mêmes. Toutefois, en raison des réductions apportées dans les budgets scientifiques, ils ne disposent pas des preuves nécessaires ou ils doivent agir en fonction du principe de prudence.

Je demanderais au ministre de mettre un terme dès maintenant à cette terrible méthode de pêche au large de la baie de Sydney et d'autoriser la poursuite de la pêche aux lignes au printemps prochain.

* * *

LA PORNOGRAPHIE INFANTILE

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il est incroyable que le gouvernement ne puisse trouver une façon de protéger nos enfants contre les prédateurs sexuels. Au lieu de modifier la loi, le gouvernement libéral se contente de trouver des excuses.

Pourquoi les libéraux ne comprennent-ils pas que tant que l'âge de consentement reste à 14 ans, nos enfants continueront d'être exploités? Pourquoi ne comprennent-ils pas que c'est la personne la plus âgée qui doit être tenue responsable? Pourquoi ne comprennent-ils pas que la loi doit servir à protéger nos enfants et à limiter l'action de ceux qui voudraient les exploiter pour leur propre plaisir malsain ou pour de l'argent? Pourquoi ne comprennent-ils pas que l'exploitation des enfants par les adultes n'existe que parce que nous lui permettons d'exister?

Cela n'a aucun sens. Nos enfants sont précieux et nous devons les protéger.

Si les libéraux ne sont pas prêts à les protéger, il est temps que les Canadiens leur montrent la porte et les remplacent par un parti qui est prêt à mettre la protection des enfants avant les droits présumés des pervers. Il est temps de changer...

Le vice-président: La députée de Laurentides a la parole.

* * *

[Français]

LE FÊTES HIVERNALES

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, l'hiver n'apporte pas seulement avec lui ses froids rigoureux, il nous arrive avec une neige d'activités sous fond blanc.

Partout au Québec s'organisent des festivals, des bals et des carnavaux de neige ou de glace aux couleurs de nos villages et de nos villes.

L'un des plus connus internationalement est sans contredit le Carnaval de Québec, qui procédera ce soir à l'ouverture de sa 49^e édition.

La région des Laurentides fera elle aussi honneur aux traditions hivernales du Québec en présentant de multiples activités carnavalesques qui rivaliseront d'ingéniosité pour le bon plaisir des petits et des grands.

Profitons-en pour admirer le talent de nos sculpteurs et pour encourager nos athlètes qui livreront des performances à nous en couper le souffle. Profitons-en aussi pour faire des activités en plein air en famille et entre amis.

Bravo aux milliers de bénévoles de partout au Québec qui repousseront les limites de l'audace et de la créativité pour en mettre plein la vue aux visiteurs.

Article 31 du Règlement

Je vous invite donc tous à venir participer aux fêtes de l'hiver dans mon magnifique comté de Laurentides.

* * *

LE NOUVEL AN CHINOIS

Mme Carole-Marie Allard (Laval-Est, Lib.): Monsieur le Président, demain, le 1^{er} février, sera le Nouvel An chinois.

Dans la société chinoise, des légendes et des histoires se sont constituées autour de 12 animaux. De nos jours, certains prennent en considération les vertus prêtées à ces animaux.

L'année 2003 sera l'année de la chèvre. D'après le zodiaque chinois, l'année de la chèvre devrait apporter l'harmonie et l'humanité à travers le monde. L'honnêteté et la compassion feront un retour en force.

Le nouvel an chinois est une invitation à la fête. J'aimerais saisir l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui pour souhaiter une excellente année à la communauté chinoise et d'agréables célébrations.

* * *

[Traduction]

LE REGISTRE DES ARMES À FEU

M. Norman Doyle (St. John's-Est, PC): Monsieur le Président, le registre des armes à feu du gouvernement fédéral a coûté plus d'un milliard de dollars jusqu'à maintenant. Bien des Canadiens sont d'avis que cet argent a tout simplement été gaspillé. Étant donné qu'il s'agit d'une somme colossale, plaçons un peu les choses dans leur contexte.

À Terre-Neuve-et-Labrador, environ 190 000 foyers paient en moyenne 8 400 \$ d'impôt par année. Cela signifie que le milliard gaspillé jusqu'à maintenant suffirait à éliminer le fardeau fiscal annuel de 125 000 foyers moyens. Autrement dit, le gouvernement a pris les impôts versés par 125 000 familles et a tout simplement dilapidé cette somme.

S'ils avaient à choisir entre un registre des armes à feu et l'abolition des impôts pour 125 000 familles, je sais très bien ce que mes électeurs choisiraient.

* * *

• (1115)

LE CONCOURS D'AFFICHES DE LA FÊTE DU CANADA

M. Geoff Regan (Halifax-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, chaque année, le gouvernement du Canada demande aux jeunes Canadiens d'un océan à l'autre de concevoir des affiches en l'honneur de la Journée du Canada. L'affiche gagnante, dévoilée lors des célébrations de la Journée du Canada sur la Colline du Parlement, témoigne de la vision des jeunes par rapport à leur pays. C'est une excellente façon d'amener les jeunes à mieux comprendre ce que signifie être un Canadien.

Le thème choisi cette année, «Célébrons la splendeur de la nature canadienne», m'intéresse tout particulièrement. À titre de résident de la plus merveilleuse province du pays, j'appuie ce thème de tout coeur.

J'invite tous les députés à sensibiliser leurs électeurs à ce concours afin que les jeunes Canadiens apprennent à apprécier davantage le Canada.

*Questions orales***QUESTIONS ORALES**

[Français]

LE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le premier ministre n'est pas du tout sérieux quant à la réforme du financement des partis politiques. Il veut tout simplement que les contribuables paient les dettes de son parti, car les libéraux sont trop occupés à ramasser de l'argent pour les campagnes au leadership au lieu de payer leurs dettes.

Est-ce que le premier ministre nous présente ce projet de loi pour payer les dettes de son parti?

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je recommanderais fortement au député de lire le projet de loi. Premièrement, s'il avait lu le projet de loi, il aurait su qu'il n'y a aucune rétroactivité, qu'il n'offre aucune contribution pour des dettes qui existaient déjà, ni rien du genre. Ces allégations sont tout simplement sans fondement. Deuxièmement, le projet de loi entrera en vigueur d'ici un an environ. En dernier lieu, que le député ne s'inquiète pas: mon parti est en très bonne condition.

[Traduction]

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, peut-être le ministre voudra-t-il expliquer à la Chambre et aux Canadiens pourquoi le conseiller principal du premier ministre a dit avant-hier au caucus libéral que c'était une des raisons pour lesquelles le projet de loi devrait être adopté, soit aider à rembourser la dette de 4 millions de dollars du Parti libéral du Canada.

Pourquoi tous les contribuables devraient-ils être forcés de payer la dette du Parti libéral même s'ils n'appuient pas ce parti?

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je crois que j'ai lu le même article que le député. Peut-être l'ai-je lu à l'endroit et non à l'envers, comme il l'a fait.

Lorsque j'ai lu l'article, j'ai compris qu'on disait que les dettes seraient probablement remboursées à peu près en même temps que l'entrée en vigueur du projet de loi, et qu'il n'aurait donc aucune incidence à cet égard.

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le problème que pose le projet de loi, c'est que les libéraux veulent remplacer les contributions volontaires par les contribuables aux partis qu'ils appuient par des contributions qui ne sont absolument pas volontaires.

Je pose la question encore une fois. Pourquoi les contribuables canadiens qui n'appuient pas les libéraux devraient-ils financer les activités de ce parti? Pourquoi?

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, c'est ridicule. Les Canadiens pourraient donner jusqu'à 10 000 \$ au total à un parti, à ses candidats ou à ses associations.

Deuxièmement, le député prétend que les Canadiens ne subventionnent pas les partis politiques à l'heure actuelle. J'aimerais savoir si son parti a remis l'argent qu'il a reçu lors des dernières élections. Je présume que non. Il a gardé cet argent.

L'IRAK

M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la démonstration de force de la coalition a un effet dissuasif et est le meilleur moyen d'éviter la guerre en Irak.

Depuis des mois, l'Alliance canadienne demande au gouvernement d'envoyer des troupes participer à cette démonstration de force internationale, qui vise à encourager Saddam Hussein à se défaire de ses armes de terreur.

Pourquoi le gouvernement ne participe-t-il pas à cet effort de dissuasion de ses alliés, la Grande-Bretagne, l'Australie, les États-Unis et d'autres pays, qui vise à faire comprendre à Saddam Hussein, dans le seul langage qu'il comprenne, qu'il doit détruire ses armes de destruction massive?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, hier à Washington, j'ai fièrement pris position auprès de notre allié, les États-Unis d'Amérique. Le secrétaire Powell m'a dit qu'il était heureux que le Canada appuie les Nations Unies et soutienne les États-Unis dans leur détermination d'oeuvrer dans le cadre des Nations Unies, qui offrent la meilleure garantie de sécurité pour le monde et pour les États-Unis.

M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je rappelle qu'une démonstration de force consistant à regrouper des troupes près de la frontière irakienne a déjà donné des résultats. En 1995, cela a permis de forcer Saddam à renoncer à envahir le Koweït une seconde fois. L'an dernier, une démonstration de force a amené Saddam Hussein à autoriser les inspecteurs en armement à revenir en Irak pour y poursuivre leur travail.

Cette solution est la meilleure façon de contraindre Saddam Hussein à reculer et à désarmer, tout en évitant la guerre. Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de faire ce qu'il faut pour prévenir une guerre en Irak?

• (1120)

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, en fait, les mesures prises par le gouvernement illustrent sa détermination de faire deux choses: désarmer Saddam Hussein, et éviter une guerre.

Nous continuerons d'appliquer cette stratégie avec nos alliés, les Européens, les États-Unis et d'autres pays, dans ce contexte très difficile, et nous nous efforcerons d'éviter un conflit dans cette région très instable qu'est le Proche-Orient.

* * *

[Français]

LA SANTÉ

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre, qui encore la semaine dernière affirmait vouloir s'entendre en santé, menace maintenant le Québec et les provinces en disant: «S'ils refusent de rendre des comptes à Ottawa, il n'y aura pas d'accord.»

Alors que le premier ministre écrivait, le 22 janvier dernier, vouloir faire sa part et travailler en partenariat, comment le ministre des Affaires intergouvernementales peut-il expliquer aujourd'hui aux malades la nouvelle intransigeance de son patron?

Questions orales

L'hon. Stéphane Dion (ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, il n'y a aucune intransigeance. Le premier ministre veut que l'imputabilité soit efficace. Je suis sûr que les premiers ministres des provinces le veulent aussi.

On a tous les mêmes mathématiques et on compte tous de la même façon, selon les mêmes indicateurs. Ce sera efficace et cela n'empêchera pas les provinces d'innover à leur façon. Mais à ce que je sache, on utilise tous les mêmes mathématiques au Canada, comme partout dans le monde.

Il y a des indicateurs qui permettent de faire des comparaisons entre les pays. Je ne vois pas pourquoi, au Canada, on n'aurait pas les mêmes indicateurs qui permettent de comparer ce que font les provinces et ce que le gouvernement du Canada fait pour les autochtones.

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, si le gouvernement fédéral tient tant à ce que le Québec et les provinces lui rendent des comptes, c'est que la véritable intention d'Ottawa est d'imposer des normes pancanadiennes en santé, comme l'a déclaré au quotidien *Le Devoir* un haut conseiller du gouvernement.

Est-ce que le ministre admettra que l'objectif ultime du gouvernement fédéral est l'uniformité en santé, et tant pis pour les besoins particuliers du Québec en matière de santé?

L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, si la députée a lu le plan que la ministre de la Santé a remis à ses collègues provinciaux, elle a pu voir qu'il est écrit explicitement que nous voulons aider les provinces à pousser leurs propres priorités en respectant les différences entre les provinces.

Ce n'est pas ça qui est en jeu. Ce qui est en jeu, c'est de pouvoir comparer les résultats. Le fait de pouvoir comparer veut dire qu'on a des indicateurs qui sont les mêmes pour tout le monde. On fait des choses différentes à partir des mêmes indicateurs. Je ne vois vraiment pas où est le problème. Je suis sûr que les premiers ministres des provinces ne craignent pas la...

Le vice-président: L'honorable député de Repentigny a la parole.

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, alors que le premier ministre menace de couper les vivres aux provinces qui refuseront les conditions imposées par Ottawa, le ministre des Finances reconnaît qu'il dispose d'une marge de manoeuvre importante de 8,7 milliards de dollars en 2002-2003. On voudrait faire déraiper le processus de négociation qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

Le gouvernement peut-il nous expliquer l'attitude du premier ministre qui cherche visiblement à attiser la chicane en jetant de l'huile sur le feu?

L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, c'est le Bloc qui cherche la chicane. On dirait qu'il se complaît dans la chicane. Les choses vont bien. Le ministre de la Santé du Québec a dit qu'il voulait qu'on travaille pour l'aider à pousser ses priorités, à mettre de l'avant ses priorités.

La ministre fédérale de la Santé a dit la même chose. On veut avoir des indicateurs pour aider chaque gouvernement à être responsable devant sa propre population à partir d'indicateurs comparables. Pourquoi le Bloc rouspète-t-il? On se le demande.

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, l'état des finances permet de satisfaire les besoins en santé que les provinces ont évalués à 5,4 milliards de dollars.

Au lieu d'entretenir la chicane, est-ce que le gouvernement peut comprendre que le système de santé exige moins d'incertitude, mais plutôt de l'argent neuf et de la stabilité?

L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, pour ce qui est de la question de l'argent, le gouvernement du Canada considère que la santé est sa priorité. Ce qui ira aux provinces, c'est ce qu'il est possible d'offrir, tout en restant dans la capacité fiscale du gouvernement. Il faut bien comprendre que les 8 milliards de dollars dont parle le député, c'est avant le dernier trimestre de l'exercice financier qui, historiquement, on le sait, est toujours plus difficile.

À pareille date l'an dernier, le surplus fédéral était de 13,3 milliards de dollars et il s'est terminé à 7,9 milliards de dollars. On parle de 8 milliards de dollars cette année. Ce sera moins à la fin de l'année. Il faut être raisonnable. Sur cette base, compte tenu de toutes les priorités que les provinces mettent de l'avant, nous...

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, les armes de destruction massive sont dangereuses entre les mains de qui que ce soit et elles doivent être éliminées. Personne ne devrait être exempté, pas plus George W. Bush que les autres. Toutes les nations doivent respecter les traités internationaux contrôlant de telles armes. Chose certaine, nous devrions respecter nos propres règles. Nous devrions dire à George Bush de se conformer à ces règles également.

Que fait le Canada pour éliminer les armes de destruction massive dans le monde entier, y compris dans sa propre cour?

• (1125)

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, le Canada a une longue et fière tradition de participation aux travaux de la Commission du désarmement des Nations Unies et de collaboration avec des pays du monde entier, y compris, et je tiens à le dire, les États-Unis d'Amérique, pour chercher à parvenir à la non-prolifération des armes nucléaires dans le monde entier. Nous avons collaboré avec les États-Unis à désamorcer une situation extrêmement dangereuse entre le Pakistan et l'Inde l'année dernière.

Je pense qu'il est irresponsable de laisser entendre à la Chambre que les États-Unis n'abordent pas de façon responsable leur énorme puissance. Nous essayons tous de réduire les dangers dans le monde et de nous assurer que nous éliminons les armes de destruction massive, mais nous devons nous concentrer sur le danger...

Le vice-président: La députée de Vancouver-Est a la parole.

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, cela m'amène à me demander ce qu'il est advenu de cette tradition canadienne.

Questions orales

Pourquoi le gouvernement canadien ne veut-il pas rendre publique la participation du Canada aux discussions de cette semaine sur l'initiative de défense stratégique? Pourquoi permettons-nous que le Canada devienne complice de ce militarisme répandu et de cette escalade dans la mise au point d'armes? Pourquoi le Parlement n'a-t-il pas été consulté avant que le Canada tienne des pourparlers secrets sur l'initiative de défense stratégique?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, si le Parlement n'a pas été consulté avant que nous ne tenions des pourparlers secrets sur l'initiative de défense stratégique, c'est qu'il n'y a pas eu de pourparlers secrets sur cette initiative ou quoi que ce soit d'autre.

Nous discutons sans cesse avec les États-Unis de la meilleure façon d'assurer la sécurité de notre continent dans l'intérêt des Canadiens et des Américains et de nous tous. Nous continuerons de le faire de façon responsable et d'une façon qui garantit la souveraineté du Canada et protège les intérêts des Canadiens.

* * *

L'IRAK

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

Le gouvernement a maintenant eu le temps d'étudier la déclaration conjointe de huit des dirigeants européens. Je suppose que le ministre pense comme moi que la déclaration européenne constitue un solide appui au processus des Nations-Unies, je répète donc la question que j'ai posée hier au vice-premier ministre, qui m'a donné une réponse sans substance.

Le Canada aurait-il signé la déclaration des huit chefs d'État européens et, dans la négative, pourquoi pas?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, comme tout document, la déclaration renferme de nombreux éléments. Je suis d'accord et je pense que le député l'a bien dit. Le document mentionne ceci:

Nous, Européens, avons depuis réitéré notre soutien à la résolution 1441, notre souhait de poursuivre dans la voie tracée par les Nations Unies, et notre appui au Conseil de sécurité lors du sommet de l'Otan à Prague et [...] à Copenhague.

C'est tout à fait la position canadienne. C'est tout à fait notre position, mais on ne nous a pas demandé de signer ce document. Nous ne sommes pas un pays européen. C'est un effort en vue de régler certains problèmes en Europe. Nous souscrivons à plusieurs des principes, mais nous ne signerions pas nécessairement un document rédigé par des dirigeants européens.

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Comme le ministre des Affaires étrangères l'a dit, il a eu l'occasion de s'entretenir avec le secrétaire d'État des États-Unis, Colin Powell. S'attend-il à ce que le secrétaire Powell, quand il rencontrera les membres du Conseil de sécurité ce mercredi, présente de nouvelles preuves concrètes d'une violation flagrante par l'Irak de son obligation d'éliminer toutes les armes de destruction massive en sa possession, tel que demandé par les Nations Unies?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je me suis effectivement entretenu avec le secrétaire Powell hier. Il ne m'a pas fait part en détail de ce qu'il avait l'intention de faire aux Nations Unies. Il m'a toutefois dit qu'il présenterait toutes les raisons qui font que les États-Unis sont convaincus que l'Irak ne se conforme pas à la résolution 1441. Reste à savoir s'il présentera de nouvelles preuves ou non, mais je suis convaincu que la position des États-Unis sera solidement étayée.

Je m'attends à ce que nous devrions ensuite attendre que M. Blix nous dise où en est le processus d'inspection avant de comprendre pleinement où nous nous en allons dans ce dossier.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la ministre du Revenu national cite encore des données relatives à des cas de fraude fiscale dont les tribunaux ont été saisis ou qui font l'objet d'une enquête ou de poursuites afin de tenter de jeter de la confusion dans l'esprit des Canadiens. Le problème, c'est qu'elle n'a pas précisé le nombre de causes qui sont liés expressément à la TPS.

La ministre regroupe-t-elle toutes les causes fiscales afin de cacher aux Canadiens l'incurie du gouvernement lorsqu'il s'agit d'enquêter sur la fraude relative à la TPS?

Mme Colleen Beaumier (secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, l'ADRC dispose d'un vigoureux programme de vérification afin de mettre au jour les cas de non-respect des dispositions régissant la TPS. Lorsqu'il semble y avoir fraude, les cas sont renvoyés à des enquêteurs, qui déterminent si des poursuites judiciaires sont nécessaires.

Quiconque affirme que l'ADRC ne poursuit pas ces fraudeurs ne trouvera pas de preuves pour étayer ses dires. Au mois de décembre 2002, 78 causes étaient devant les tribunaux et 125 autres cas faisaient l'objet d'une enquête en bonne et due forme. L'ADRC a également quelques...

● (1130)

Le vice-président: Le député d'Edmonton—Strathcona a la parole.

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Je le répète, monsieur le Président, ils ne savent pas combien de ces causes sont liées à la TPS. La ministre vient de le dire.

La seule chose qui soit claire, c'est que la ministre ignore ce qui se passe dans son ministère. Elle nous donne des chiffres contradictoires et ne nous dit pas quels montants sont liés expressément à la TPS.

Il y a un mois, la ministre a dit qu'au poste des mauvaises créances des comptes publics, il manquait plus de 4 milliards de dollars. Hier, elle a dit que 850 millions de dollars avaient été recouvrés. Est-ce à dire qu'il manque plus de 3 milliards de dollars à cause de la fraude relative à la TPS?

Mme Colleen Beaumier (secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, je pense que ce n'est pas du tout ce qu'a dit la ministre. Celle-ci a dit que, dans le cadre des enquêtes en cours, 850 millions de dollars de plus avaient été recouvrés.

* * *

[Français]

L'IRAK

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre a mis fin au suspense. Hier, il a clairement évacué la nécessité d'une deuxième résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies pour une action militaire en Irak en déclarant que: «si le rapport Blix dit que Saddam Hussein ne se conforme pas et ne désarme pas, la résolution 1441 autorise une action militaire.»

Questions orales

Le premier ministre est-il conscient qu'en faisant une telle affirmation, il endosse pleinement la position américaine et affaiblit ainsi le rôle que doivent jouer les Nations Unies?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a clairement dit que la résolution 1441 dit que le Conseil de sécurité doit resté saisi de cette affaire et que l'Irak doit reconnaître qu'il y aura des conséquences sérieuses dans le cas où il viole ses obligations. C'est ce que le monde reconnaît et ce que le Conseil de sécurité examine aujourd'hui.

Nous allons voir comment le Conseil de sécurité réglera cette affaire. Cependant, concernant cette question de la résolution, le premier ministre a toujours été exactement conforme avec la politique canadienne qui consiste à soutenir la résolution 1441.

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, le ministre a beau essayer de remettre le dentifrice dans le tube, il n'en demeure pas moins que les déclarations du premier ministre constituent un recul lamentable du Canada sur le rôle que doit jouer cette institution internationale qu'a d'ailleurs contribué à fonder le Canada.

Le premier ministre ne réalise-t-il pas qu'en parlant ainsi, il met non seulement en péril la souveraineté du Canada, mais il affaiblit également le rôle des Nations Unies dans le règlement des conflits?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre n'affaiblit jamais la souveraineté du Canada. C'est un des meilleurs porte-parole du Canada dans le monde entier. Il soutient toujours notre peuple, notre souveraineté. Et notre action a toujours été de soutenir la résolution 1441. Nous sommes toujours fidèles aux Nations Unies. Nous restons toujours dans la même ligne de conduite. Je rejette complètement les allégations de notre collègue et député du Bloc québécois.

* * *

[Traduction]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la ministre responsable de l'Agence canadienne des douanes et du revenu nous a dit et répété, hier et encore aujourd'hui, qu'il y a actuellement 125 enquêtes en cours et 78 affaires de fraude liée à la TPS devant les tribunaux. L'activité n'est pas exactement fébrile à ce ministère qui emploie apparemment un millier d'enquêteurs.

Le gouvernement a-t-il ordonné la tenue d'une enquête sur le rapport qui pourrait exister entre le blanchiment d'argent par des trafiquants de drogues et la fraude liée à la TPS?

Mme Colleen Beaumier (secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national, Lib.): Absolument, Monsieur le Président. Un grand nombre des enquêtes liées à la TPS se rapportent au trafic de drogues, au trafic d'armes à feu et à d'autres infractions aux lois canadiennes.

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne): Monsieur le Président, dans la décision qu'il a rendue le 12 décembre, le Président a reproché au ministère que dirige la ministre la façon dont il a rendu compte au Parlement de fraudes liées à la TPS parce qu'il avait modifié sa façon de faire. Celle-ci n'est plus transparente, et le Président a recommandé que les règles en question soient modifiées.

Voici ma question à la secrétaire parlementaire: quand le gouvernement va-t-il changer les règles pour faire en sorte que la fraude liée à la TPS soit transparente et que non seulement le Parlement, mais tous les Canadiens sachent ce qui se passe?

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, la façon de rendre des comptes à la Chambre, que ce soit dans le budget des dépenses ou dans les comptes publics, doit être prise au sérieux dans l'ensemble du gouvernement.

Le gouvernement a pris très au sérieux la décision du Président. Nous avons la ferme intention, en tant que gouvernement, de faire tout notre possible pour respecter tant l'intention...

M. John Reynolds: Quand ça?

L'hon. Don Boudria: Le député me demande quand. Comme il le sait probablement, il n'y a pas eu de dépôt de comptes publics au cours des deux dernières semaines.

* * *

• (1135)

[Français]

L'AGRICULTURE

M. Odina Desrochers (Lotbinière—L'Érable, BQ): Monsieur le Président, les provinces et le gouvernement fédéral se sont entendus sans problèmes sur les objectifs de la nouvelle politique agricole canadienne. Pourtant, un blocage important persiste quant à la façon d'atteindre ces objectifs. Malgré un appui unanime de l'Assemblée nationale, de l'UPA et du gouvernement du Québec, le fédéral refuse obstinément de modifier son programme, mettant en risque la viabilité de la Financière agricole du Québec.

Le ministre des Affaires intergouvernementales approuve-t-il l'attitude du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire qui refuse cette flexibilité dans le seul but de maximiser la visibilité du gouvernement du Canada?

M. Claude Duplain (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de me donner la chance de répondre à ma première question à titre de secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture.

Il est absolument faux de dire de telles choses. Présentement, nous sommes à l'élaboration d'un programme, d'un cadre stratégique. Tous les intervenants sont en train de discuter. Le ministre est en réunion aujourd'hui à Toronto avec les intervenants des provinces afin d'élaborer le programme d'un cadre stratégique, et il est absolument faux de faire de telles affirmations.

M. Odina Desrochers (Lotbinière—L'Érable, BQ): Monsieur le Président, je cite un document d'information préparé par Agriculture Canada:

[...] du point de vue fédéral, il est sage de cesser de financer les programmes provinciaux car le gouvernement fédéral ne retire que très peu, ou pas du tout, de visibilité de ces programmes provinciaux qu'il soutient.

Est-ce que le ministre des Affaires intergouvernementales trouve normal qu'un gouvernement tienne tous les producteurs agricoles du Québec en otage parce que son gouvernement n'obtient pas assez de visibilité?

Questions orales

M. Claude Duplain (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, il y a des documents qui sont sortis. Dans la version anglaise, il n'était aucunement question de cette phrase. C'est une phrase qui s'est retrouvée dans la version française, et que le ministre de l'Agriculture a enlevée tout de suite.

Je peux garantir que jamais ce gouvernement ne fera une question de visibilité de l'aide que l'on peut donner à l'agriculture au Canada.

* * *

[Traduction]

LES CAMPAGNES DE FINANCEMENT

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous avons appris cette semaine dans le *Hill Times* que le ministre des Finances tient un dîner-bénéfice à 1 500 \$ le couvert dans le cadre de la course à la direction de son parti. Pour des renseignements additionnels, un numéro de téléphone est fourni. Or, ce numéro est celui du cabinet du ministre des Finances. Les députés peuvent-ils le croire?

Le premier ministre peut-il nous dire s'il pense que l'utilisation d'un bureau ministériel financé par les contribuables comme base des activités de campagne d'un candidat à la direction du Parti libéral respecte les normes en matière d'éthique?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, le député fait de sérieuses allégations au sujet du ministre des Finances. J'espère qu'il peut prouver le fondement de ses accusations au lieu de porter atteinte à la réputation d'un député dans l'enceinte de la Chambre des communes.

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la preuve est dans le *Hill Times*. J'en ai un exemplaire ici-même.

Des voix: Oh, oh!

Le vice-président: À l'ordre je vous prie. Nous pourrions tous rattraper notre retard de lecture un peu plus tard. Entre-temps, j'entendrai d'abord la question, puis la réponse.

M. Philip Mayfield: Monsieur le Président, il s'agit d'une annonce où l'on fournit le numéro de téléphone 232-5952. Les règles sont pourtant très claires. Même les ministres des Finances ne sont pas autorisés à utiliser les ressources ou les bureaux ministériels comme base d'une campagne de financement ou pour la vente de cartes de membre d'un parti.

Le premier ministre enjoindra-t-il au numéro deux du gouvernement, le ministre des Finances, de ne pas vendre de billets aux sociétés pour ce dîner-bénéfice à 1 500 \$ le couvert?

• (1140)

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, le fait que le député ait révélé sa source très digne de foi ne fait que renforcer la réponse que j'ai fournie plus tôt.

* * *

[Français]

L'AGRICULTURE

Mme Yolande Thibeault (Saint-Lambert, Lib.): Monsieur le Président, les agriculteurs ont exprimé certaines inquiétudes concernant l'élaboration des programmes de gestion du risque des entreprises.

Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire peut-il expliquer à la Chambre comment on entend calmer ces inquiétudes?

M. Claude Duplain (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, cela fait déjà 18 mois que le ministre de l'Agriculture travaille à l'élaboration d'un cadre stratégique en agriculture au sein duquel nous retrouvons des programmes de gestion du risque qui vont offrir une couverture très efficace aux agriculteurs. Nous avons consulté tous les représentants de l'industrie, des producteurs et les membres du Comité permanent de l'agriculture qui ont demandé des modifications, lesquelles ont été notées et même ajoutées.

À Toronto présentement, je le répète encore, le ministre de l'Agriculture est avec ses homologues provinciaux et territoriaux afin de continuer l'étude du cadre stratégique.

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, aujourd'hui, en Nouvelle-Écosse, à moins d'être à l'article de la mort, les gens doivent attendre jusqu'à 10 mois pour un test d'imagerie par résonance magnétique. En Ontario, le gouvernement provincial est en train d'étudier 107 soumissions provenant de tenants de la privatisation des services de santé pour des IRM et des tomodesitomètres.

À l'approche des rencontres des premiers ministres pour discuter du rapport Romanow, où est le leadership du fédéral, qui doit faire la promotion de soins de santé publics dispensés sans but lucratif?

L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, j'ai maintenant l'occasion de dire un mot sur ce que le premier ministre de l'Ontario a déclaré. Il a dit que les sommes supplémentaires provenant du gouvernement fédéral serviront à remplacer l'argent qu'il donne. Il dit qu'il dépense 25,8 milliards de dollars pour les soins de santé.

Chaque dollar que nous donnerons aux provinces mercredi prochain viendra s'ajouter à ce montant.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, quand le gouvernement se rendra-t-il compte que ce n'est pas seulement une question d'argent? Une clinique d'IRM à but lucratif est maintenant ouverte dans ma circonscription, et il importe peu à mes électeurs que cette clinique soit là parce que c'est ce que veut l'Alliance, ou parce que les libéraux ne s'opposent pas à sa présence.

Que proposera le gouvernement à la rencontre des premiers ministres la semaine prochaine, afin que les Canadiens aient accès aux services de diagnostic publics dont ils ont désespérément besoin et qui ont été expressément recommandés dans le rapport Romanow?

[Français]

M. Jeannot Castonguay (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, c'est une question intéressante et importante. C'est intéressant de voir qu'à un moment donné, il y a des gens ici qui ne voudraient pas qu'on travaille avec les provinces, qu'on travaille ensemble et qu'on travaille avec des objectifs communs, mais qui voudraient tout simplement qu'on envoie de l'argent aux provinces et qu'on les laisse faire ce qu'elles veulent.

Questions orales

Il y en a d'autres ici qui nous disent: «Il faudrait peut-être s'assurer que l'argent que vous envoyez aux provinces servira pour l'accès aux soins de santé.» C'est exactement ce qu'on veut faire. C'est ce que le ministre mentionnait tout à l'heure, à savoir qu'ensemble, avec les provinces, dans un esprit de coopération et de collaboration, on veut fixer des objectifs...

Le vice-président: L'honorable député de St. John's-Ouest a la parole.

* * *

[Traduction]

LES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, depuis un certain temps, nous discutons des modalités de récupération des paiements de péréquation auprès des provinces. L'ex-ministre des Finances a déclaré et il persiste à dire qu'il est très difficile de modifier la formule de péréquation. La meilleure façon d'aider les provinces, c'est de traiter les projets au cas par cas.

Le gouvernement accepte-t-il cette façon de voir et, le cas échéant, aidera-t-il la province de Terre-Neuve à mettre en oeuvre le projet d'énergie propre du cours inférieur du fleuve Churchill?

L'hon. Maurizio Bevilacqua (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait sûrement, le gouvernement s'enorgueillit des excellentes relations qu'il entretient avec les provinces. Au chapitre de la péréquation, le député sait sûrement aussi que nous avons augmenté les paiements de péréquation de 27 p. 100. À mon avis, il s'agit d'un montant que les Canadiens estiment très raisonnable.

* * *

LES PÊCHES

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, voyons voir si j'aurai plus de succès en m'adressant au ministre des Pêches et des Océans.

Le ministre des Pêches et des Océans prétend qu'il n'est pas habilité à régler le problème de la surpêche, que celui-ci relève de l'OPANO. Le ministre est toutefois habilité à régler le problème des troupeaux de phoques qui croissent rapidement. Qu'entend-il faire pour régler le problème que pose cette importante source de prédation?

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait, je ferai sous peu des annonces au sujet d'un plan pluriannuel visant la chasse au phoque, plan qui respectera l'ampleur de la ressource et tiendra compte de son importance dans les communautés. Il s'agira d'un plan souple, semblable à celui de l'an dernier, année où, pour la première fois depuis un quart de siècle, nous avons atteint le quota. Nous l'avons même dépassé.

Nous avons organisé à Terre-Neuve un forum auquel ont assisté plus de 100 participants; il s'agissait autant de pêcheurs que de représentants des groupes de conservation qui ont exprimé leurs opinions sur la gestion que nous devrions adopter. Nous tiendrons compte de leurs préoccupations.

* * *

• (1145)

LE REGISTRE DES ARMES À FEU

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne): Monsieur le Président, cette semaine, la GRC m'a fait

parvenir des documents montrant que les données sur 5 millions d'armes inscrites dans un registre qui nous coûte un milliard de dollars n'ont toujours pas été vérifiées. C'est la quasi-totalité des armes à feu. Ce registre est devenu le système de collecte d'ordures le plus coûteux du pays.

Je rappelle au ministre de la Justice que l'exactitude du registre était l'une des conditions du soutien de l'Association canadienne des policiers. Le ministre dira-t-il au Parlement combien il en coûtera pour revoir et vérifier les données sur ces 5 millions d'armes? Faudra-t-il gâcher encore un milliard de dollars?

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je crois vraiment que le député devrait tourner la page et commencer à collaborer avec les Canadiens pour assurer la sécurité de notre société.

Le ministre de la Justice a dit qu'il accepterait les recommandations de la vérificatrice générale. Vient un moment où il faut tourner la page, et il serait peut-être préférable pour la société que le député, au lieu de s'attaquer constamment au système, collabore avec nous pour l'améliorer.

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il faut utiliser dans le registre des renseignements personnels très délicats, mais le commissaire à la protection de la vie privée affirme que des sacs contenant des renseignements personnels recueillis pour le registre ont été retrouvés dans une benne à ordures. Ces documents provenaient d'une entreprise privée, BDP, dont le gouvernement a retenu les services.

Lorsque des membres du personnel policier ne respectent pas le système, ils sont inculpés, congédiés ou frappés de mesures disciplinaires. Que va faire le ministre de la Justice dans le cas de BDP, qui a violé les droits à la protection des renseignements personnels?

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, nous comprenons l'inquiétude du commissaire à la protection de la vie privée. Lorsqu'il exprime des préoccupations de cette nature, nous essayons toujours d'en tenir compte. C'est ce que nous faisons dans ce cas-ci.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, les énormes profits annoncés aujourd'hui par les compagnies pétrolières démontrent encore une fois les effets de l'absence de réglementation et l'intégration verticale par les pétrolières. Le contrôle des pétrolières est presque total, du puits de pétrole à la pompe.

Qu'attend le gouvernement pour réglementer l'industrie pétrolière en mettant fin, entre autres, à l'intégration verticale qui fausse les règles normales de la concurrence?

[Traduction]

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, nous croyons qu'il nous faut une industrie dynamique et nous collaborons avec elle pour qu'elle le soit. Il faut absolument que l'industrie soit forte pour répondre à nos besoins énergétiques et alimenter nos exportations.

Questions orales

Nous exportons pour 58 milliards de dollars. Cela aide le Canada. Cela rapporte 9 milliards de dollars au gouvernement fédéral. La députée est-elle en train de dire que nous ne devrions pas percevoir cet argent? Est-elle en train de dire que nous ne devrions pas avoir une industrie concurrentielle, car si c'est le cas, elle a tort.

[Français]

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, en plus d'être étranglés par les compagnies pétrolières, les consommateurs doivent supporter les effets d'une taxe fédérale de 1,5¢ du litre d'essence qui n'a pas sa raison d'être et qui est en vigueur depuis 1998.

Qu'attend le gouvernement fédéral pour transférer cette taxe aux provinces pour le financement du transport en commun?

[Traduction]

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.): En fait, monsieur le Président, l'industrie pétrolière et gazière n'est pas admissible à la réduction de l'impôt des sociétés que nous avons présentée récemment. Elle est la seule à ne pas y avoir droit et elle a présenté des instances pour bénéficier, elle aussi, de cette réduction d'impôt de 28 à 23 p. 100 que nous présentons maintenant.

Si la députée s'était informée, elle saurait que l'industrie pétrolière et gazière et l'industrie minière ne bénéficient pas de la réduction d'impôt annoncée...

Le vice-président: Le député de Prince Albert a la parole.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la date de mise en oeuvre du cadre stratégique pour l'agriculture approche. Trois provinces et la majorité des groupes agricoles nourrissent des objections fondamentales à l'égard de nombre des changements proposés. L'avenir s'annonce pour le moins sombre pour des milliers d'agriculteurs canadiens.

Nos agriculteurs ont besoin d'une véritable solution à long terme. Le ministre reportera-t-il d'un an la mise en oeuvre du cadre stratégique afin de s'assurer que le programme réponde bien aux besoins des agriculteurs canadiens durement éprouvés?

• (1150)

[Français]

M. Claude Duplain (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, il est certain que ce programme amène certaines réflexions. Il s'agit d'un nouveau programme qu'on est en train d'élaborer à la grandeur du Canada afin que tous les agriculteurs puissent profiter de tous les programmes existants.

Certains intervenants n'aiment pas le programme. Nous sommes en train de faire des modifications. On demande de reporter le programme. Il faut comprendre que l'année prochaine, les agriculteurs pourront profiter de tous les programmes qui existent présentement. Nous sommes actuellement en train d'élaborer ce que seront les programmes dans les années à venir. Nous avons trois ans pour le faire.

[Traduction]

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre insiste pour imposer ses modifications des programmes de protection du revenu dès le 1^{er} avril, même si la majorité des organisations agricoles et un certain nombre de provinces contestent cette date limite du 1^{er} avril.

Voici que le ministre menace les provinces de ne pas financer leurs producteurs tant qu'elles n'auront pas adhéré au cadre stratégique pour l'agriculture. Pourquoi le ministre menace-t-il les provinces et cherche-t-il à imposer ce programme de force aux agriculteurs?

[Français]

M. Claude Duplain (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, ce n'est absolument pas une menace. Nous sommes en train d'élaborer le programme. Le ministre de l'Agriculture et ceux des provinces sont encore en train de travailler aujourd'hui à Toronto à l'élaboration du programme. Tous les agriculteurs pourront profiter en temps et lieu de tout l'argent qu'il faut pour leurs programmes.

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

M. Guy St-Julien (Abitibi—Baie-James—Nunavik, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre.

Comment réagit le gouvernement à la décision rendue hier par un tribunal de la Colombie-Britannique selon laquelle des dispositions de la Loi électorale du Canada, qui interdisent la diffusion prématurée des résultats, sont inconstitutionnelles. Le gouvernement en appellera-t-il de la décision?

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, des journaux ont incorrectement rapporté qu'un juge de la Cour provinciale de la Colombie-Britannique avait déclaré l'article 3(29) de la Loi électorale comme étant inconstitutionnelle.

Le dossier est en fait toujours devant les tribunaux et on ne s'attend même pas à une décision avant plusieurs semaines. Ces allégations dans les journaux sont donc totalement non fondées et erronées.

* * *

[Traduction]

LA JUSTICE

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ma circonscription a connu au cours des dernières semaines une série d'invasions brutales de domicile. Des personnes âgées ont été battues dans leur lit. Dans un cas, la victime a subi un handicap et est demeurée confinée à un fauteuil roulant. Les brutes abjectes responsables de ces actes de barbarie sont on ne peut plus méprisables et ne méritent aucune pitié.

Le ministre de la Justice est-il disposé à s'engager immédiatement à fixer des peines minimales obligatoires pour ces crimes lâches?

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, bien que des peines minimales obligatoires s'appliquent dans certains cas, le gouvernement est d'avis, et le ministre de la Justice l'a mentionné à bon nombre de reprises, que le système judiciaire doit comporter de la souplesse. Le gouvernement estime très sérieusement que les personnes qui commettent à répétition le genre de crime dont parle le député devraient être soumises à toute la rigueur de la loi.

Questions orales

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il est fort probable que ces crimes soient liés à l'univers florissant de la drogue. Les fumeries de crack et les cultures de drogue abondent dans ce secteur. Les effectifs policiers sont taxés jusqu'à la limite et la municipalité fait ce qu'elle peut dans le cadre de ses règlements et permis. Toutefois, ils sont l'un et l'autre frustrés devant la faiblesse des lois et la complaisance des tribunaux, résultat des politiques floues et sans mordant adoptées par les libéraux en matière de drogues.

Pourquoi le gouvernement se préoccupe-t-il plus de droloter les consommateurs de crack violents que de protéger les aînés?

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je rejette les allégations du député. Les lois ne sont pas faibles. En réalité, les lois ont été améliorées. Dans le dernier budget, nous avons accru les montants consacrés aux services policiers et à la lutte contre le crime organisé. Le gouvernement s'efforce de régler ce problème et les députés devraient collaborer avec nous dans ce dossier.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, on apprenait hier que DaimlerChrysler négociait avec le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario afin d'obtenir une aide potentielle de plus de 300 millions de dollars pour une autre usine d'assemblage en Ontario. Or, il n'y a pas très longtemps, l'usine GM de Boisbriand avait fait une demande d'aide auprès du gouvernement fédéral, qui lui a été refusée.

Est-ce que le gouvernement fédéral n'est pas en train de considérer d'utiliser les impôts des travailleurs du Québec pour venir en aide à une autre usine automobile en Ontario?

• (1155)

[Traduction]

L'hon. Stephen Owen (secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien), Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada appuie les industries du pays par l'entremise d'une vigoureuse infrastructure en matière de recherche et de développement et en créant un cadre de réglementation respectueux des entreprises.

Selon des données rendues publiques l'an dernier par KPMG, de tous les pays développés que sont les pays de l'Union européenne et de l'Amérique du Nord ainsi que le Japon, le Canada est celui où les coûts pour les entreprises sont les moins élevés, étant en moyenne inférieurs de 14 p. 100 aux coûts relevés aux États-Unis. Compte tenu de la réduction des impôts, de notre main-d'oeuvre hautement qualifiée et de nos taux d'intérêt fiables et stables, nous réunissons les conditions...

Le vice-président: Le député d'Erie—Lincoln a la parole.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. John Maloney (Erie—Lincoln, Lib.): Monsieur le Président, nous avons appris que le ministère du Développement des ressources humaines fera enquête sur des allégations d'illégalité dans la façon de calculer les prestations de chômage dans l'industrie des pêches sur la côte est du Nouveau-Brunswick.

La ministre peut-elle informer la Chambre des démarches que son ministère va prendre à l'égard des employeurs et employés affectés?

Mme Diane St-Jacques (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord remercier mon collègue de sa question et me permettre de répondre pour la première fois à titre de secrétaire parlementaire.

Je veux assurer le député que le ministère est très sensible aux besoins des personnes et des collectivités et, d'ailleurs, que le député de Beauséjour—Petitcodiac travaille très fort avec la communauté dans ce dossier.

C'est pourquoi la ministre a demandé au ministre de mettre sur pied un comité conjoint, auquel vont participer les employeurs, les employés, le gouvernement fédéral, pour trouver des solutions durables à cette situation. Et on croit que l'assurance-emploi n'est pas la seule partie du problème; on doit également trouver des solutions à l'emploi.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Gerald Keddy (South Shore, PC): Monsieur le Président, le journal télévisé d'hier soir nous a montré le ministre des Affaires étrangères du Canada en pleine discussion avec Colin Powell, porte-parole de nos alliés et voisins du Sud. Entre-temps, voilà deux ans que Bill Sampson, un citoyen canadien, se trouve en Arabie saoudite, à croupir dans une prison où il est battu, torturé et privé de sommeil.

Puisque le ministre ne voit pas d'inconvénient à tenir tête aux Américains, acceptera-t-il maintenant de tenir tête aux autorités saoudiennes pour que Bill Sampson soit rapatrié?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, j'espère qu'on ne m'a pas montré en train de discuter ferme avec Colin Powell, car nous avons eu un entretien amical des plus productifs, comme à l'accoutumée.

Le leader de la Chambre est allé en Arabie saoudite où il s'est entretenu avec le prince héritier. Je me suis moi aussi personnellement entretenu avec le prince, en tant que porte-parole du premier ministre. Notre ambassadeur se met régulièrement en rapport avec lui. Nous faisons tout ce qu'il est raisonnablement en notre pouvoir de faire pour nous assurer que M. Sampson sera traité convenablement.

Je ne crois pas qu'il soit dans l'intérêt de M. Sampson, sur le plan de sa sécurité ou relativement à ce que nous tentons d'accomplir ensemble, que nous politisions cette affaire à la Chambre. Ce n'est pas...

Le vice-président: Le député de Skeena a la parole.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Andy Burton (Skeena, Alliance canadienne): Monsieur le Président, en décembre dernier, j'ai interrogé le ministre des Affaires indiennes au sujet d'un différend financier entre une bande indienne et une commission scolaire de ma circonscription. Ce différend est maintenant partiellement réglé, mais j'ai appris que des bandes indiennes devaient encore plusieurs millions de dollars à des commissions scolaires non seulement dans ma circonscription, mais partout au Canada.

Recours au Règlement

Pourquoi le ministre n'assume-t-il pas ses responsabilités et n'exige-t-il pas plus de comptes au sujet des milliards de dollars de nos impôts que son ministère distribue aux bandes indiennes?

L'hon. Robert Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, je puis affirmer à la Chambre, comme je l'ai fait à maintes reprises, que les ententes contractuelles en question sont des accords conclus entre les commissions scolaires et les premières nations, et qu'elles sont reconnues dans des documents juridiques. Il arrive qu'il y ait des différends. Notre ministère ne fait pas de médiation et n'aide pas non plus à arbitrer les différends entre les communautés des premières nations et les commissions scolaires locales.

J'estime qu'il n'appartient pas au ministre des Affaires indiennes de prendre des décisions arbitraires afin de régler ce genre de différends. Il incombe aux deux parties concernées de trouver une solution ou un terrain d'entente.

* * *

[Français]

LE PROTOCOLE DE CARTHAGÈNE

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, lors des négociations du Protocole de Carthagène, le Canada faisait partie du groupe de pays, dont les États-Unis, qui souhaitaient que le protocole soit sous l'autorité de l'Organisation mondiale du commerce, ce que ne prévoient pas les dispositions actuelles du Protocole sur la biosécurité.

Est-ce que le gouvernement fédéral entend respecter sa signature et dire non à la demande d'appui des États-Unis de contester devant l'OMC l'interdiction de l'Europe sur les importations d'OGM, et ratifier immédiatement le Protocole de Carthagène sur la biosécurité?

• (1200)

[Traduction]

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je pense que nous comprenons tous l'importance de tenir compte des facteurs environnementaux au moment de conclure des accords commerciaux.

Nous tâchons toujours de faire en sorte que ces facteurs constituent un élément important de toute décision concernant le commerce. C'est pourquoi nous nous réjouissons de voir l'OMC se soucier de ces facteurs et leur accorder une place fondamentale dans ses discussions.

En réponse à la question du député, je dirai que nous allons effectivement emprunter cette voie afin que, par l'entremise du protocole de Carthagène et avec beaucoup d'autres, nous puissions assurer la meilleure protection possible de l'environnement.

* * *

LES PÊCHES

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, si le ministre des Pêches et des Océans a une annonce à faire au sujet des phoques, il devrait la faire ici, à la Chambre, devant tous les parlementaires. Il a annoncé le moratoire sur le dragage et la pêche dans la zone 4VN, au large du Cap-Breton. Les conséquences seront désastreuses pour nos stocks de morue.

Les habitants du nord-est et du sud-est de Terre-Neuve-et-Labrador voudraient donc savoir si le ministre les autorisera à pêcher le 1^{er} avril.

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, j'attends les recommandations que le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques, après avoir consulté des scientifiques, me transmettra aux alentours du 21 mars au plus tard. Je prendrai une décision au plus tard à la fin mars.

En ce qui concerne la zone 4VN, le député devrait savoir que des quotas sont alloués dans cette zone depuis 1999. Ce ne sont pas de nouveaux quotas. On y a pêché cette année, à la suite de recommandations provenant d'études scientifiques qui ont montré que les stocks résidents ne seraient pas menacés.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais clarifier un point qui a été soulevé durant la période des questions orales par les députés de Battlefords—Lloydminster et de Cariboo—Chilcotin.

Dans leur question, ils ont affirmé que le ministre des Finances, ou une personne le représentant, avait fait paraître, dans le *Hills Times*, une annonce pour un événement de sollicitation de financement politique et qu'il avait donné le numéro de téléphone de son bureau ministériel.

C'est faux. Le fait est que le numéro de téléphone se trouvait dans le calendrier des événements du *Hills Times* et que c'est à l'initiative du *Hills Times* que le numéro de téléphone du ministre s'est retrouvé là. Les collaborateurs du ministre ont communiqué avec le *Hills Times* pour que celui-ci apporte un correctif dans sa prochaine édition.

Je voudrais dire aux députés qu'ils devraient vérifier leurs sources avant de soulever pareilles faussetés à la Chambre, sinon ils feront preuve d'iniquité envers un très honorable député.

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous avons pris le temps de vérifier cette annonce. Dans l'annonce d'événements à venir, quand le numéro est composé, le sous-ministre des Finances répond en disant «Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à la question» et transmet l'appel à l'ancien cabinet d'avocats du ministre.

Qu'il s'agisse d'une réimpression ou de quelque autre excuse, telle est la situation. Son bureau ministériel réachemine les appels pour cette annonce.

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le numéro est 952-4900 et ce n'est pas celui du *Hills Times*. C'est le numéro du bureau du vice-premier ministre. J'ai donné le mauvais numéro par inadvertance. Je voudrais apporter un correctif. Le numéro que je projetais de lire était le 952-4900, soit celui du bureau du vice-premier ministre.

Je considère comme tout à fait approprié quand je lis dans le journal qu'un événement de sollicitation de financement politique pour John Manley aura lieu...

Le vice-président: À l'ordre s'il vous plaît. Ne compliquons pas les choses. Je rappelle aux députés qu'il ne convient jamais de nommer quelqu'un par son nom, indirectement ou autrement. On ne peut pas faire indirectement ce qui est interdit directement; autrement dit, on ne peut employer le nom d'un député ou d'un ministre par le truchement d'une citation.

Si le député a d'autres éléments à ajouter au même recours au Règlement, il peut le faire, mais d'autres députés veulent intervenir à ce sujet et je crois avoir entendu tout ce qui était nécessaire à cet égard.

● (1205)

M. Philip Mayfield: Monsieur le Président, je suis d'accord avec vous. Je m'excuse. J'avais vraiment l'intention d'utiliser le titre du ministre. C'est tout à fait accidentellement que j'ai utilisé son nom, alors je me rétracte.

Ce qui m'inquiète toutefois, monsieur le Président, c'est que vous avez interrompu ma question portant sur le projet de loi, alors que mon intervention ne portait pas sur le projet de loi mais plutôt sur ce qui semble être une indiscretion de la part du vice-premier ministre, qui aurait fait une annonce invitant la population à téléphoner à son bureau en utilisant le numéro indiqué sur son propre site Web de vice-premier ministre.

Le vice-président: Je dis respectueusement aux députés des deux côtés qui ont participé à ce qu'on a voulu qualifier de recours au Règlement que tout ce que j'ai entendu jusqu'à maintenant n'est que l'expression d'une divergence de vues.

Je conclurai en disant au député de Cariboo—Chilcotin que, lorsqu'il est nécessaire d'interrompre un député, durant une question ou une réponse, je crois que nous savons tous que c'est à cause des contraintes de temps qui nous sont imposées. C'est là le seul motif qui m'a forcé à interrompre quelqu'un aujourd'hui pendant une question ou une réponse.

J'ai entendu tout ce qui était nécessaire à ce sujet. J'affirme, avec tout le respect que je porte au ministre, qu'il ne s'agit pas d'un recours au Règlement. Il semble y avoir divergences de vues et nous amorçons un débat, alors je considère que l'affaire est close.

Le député de Calgary-Centre a la parole pour présenter un nouveau recours au Règlement.

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, je tiens simplement à me réserver le droit de revoir un échange qui a eu lieu à la Chambre aujourd'hui entre le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et le député de Lotbinière—L'Érable.

Le problème tient au fait que le secrétaire parlementaire a avoué qu'un document publié par Agriculture Canada dit une chose en français, une de nos langues officielles, et une autre en anglais, notre autre langue officielle.

La question du respect de la Loi sur les langues officielles est fondamentale à la Chambre des communes. Le fait que le secrétaire parlementaire soit au courant de cette divergence, l'invoque comme défense et tente de la justifier aux Communes peut fort bien donner lieu à un rappel au Règlement. Je veux simplement me réserver le droit de vérifier le compte rendu et...

Le vice-président: Avec le plus grand respect pour le très honorable député, je ne crois pas qu'il y ait matière à invoquer le Règlement.

Je comprends la situation et, comme nous tous, j'attache aussi la plus grande importance à la défense des langues officielles. Nous savons tous d'expérience que, de temps à autre, il y a des divergences entre les textes et qu'il faut apporter des corrections. J'ai moi-même dû apporter une correction à propos d'une question abordée à la Chambre hier.

Dépôt de documents.

Affaires courantes

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 39 pétitions.

* * *

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Jacques Saada (Brossard—La Prairie, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 16^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre au sujet de la liste des membres et des membres associés des comités de la Chambre, et je voudrais en proposer l'adoption à ce moment-ci.

(La motion est adoptée.)

* * *

● (1210)

[Traduction]

PÉTITIONS

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui.

La première concerne la création et l'utilisation de pornographie juvénile que condamne une nette majorité de Canadiens. La pétition est signée par des résidents de ma circonscription.

Les pétitionnaires estiment que les tribunaux n'ont pas mis en application la loi actuelle en la matière de façon à clairement faire savoir qu'une telle exploitation des enfants sera toujours vivement réprimée.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de protéger nos enfants en prenant toutes les dispositions nécessaires pour interdire immédiatement tout document qui encourage ou glorifie la pédophilie ou les activités sadomasochistes mettant en cause des enfants.

L'hon. Hedy Fry (Vancouver-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais déposer un certain nombre de pétitions au nom des électeurs de Victoria et de Vancouver-Centre concernant la pornographie juvénile.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de protéger nos enfants en prenant toutes les dispositions nécessaires pour interdire immédiatement tout document qui encourage ou glorifie la pédophilie ou les activités sadomasochistes mettant en cause des enfants.

Affaires courantes

LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ma pétition porte la signature d'un grand nombre de résidents de l'Ontario et des environs. Les pétitionnaires appuient la recherche éthique sur les cellules souches, qui se révèle prometteuse, notamment la recherche sur les cellules souches non embryonnaires, ou cellules souches adultes, qui donne déjà d'importants résultats.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement d'axer son soutien législatif autour de la recherche sur les cellules souches adultes en vue de découvrir les traitements et les thérapies nécessaires aux Canadiens.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. David Chatters (Athabasca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, moi aussi je voudrais déposer une pétition aujourd'hui et allonger la liste des centaines de milliers de pétitionnaires qui exhortent le gouvernement à prendre les dispositions nécessaires pour interdire la possession ou la production de documents pornographiques faisant intervenir des enfants. Les réponses du gouvernement dans ce dossier sont tout à fait insatisfaisantes.

LA FISCALITÉ

M. John Maloney (Erie—Lincoln, Lib.): Monsieur le Président, je présente une pétition signée par des résidents de la circonscription de Erie—Lincoln qui souhaitent attirer l'attention de la Chambre sur le fait que Revenu Canada a réduit le montant des prestations versées au titre de la sécurité sociale des É.-U. qui peut être déduit, ce qui fait augmenter le montant imposable et cause de graves problèmes à un grand nombre de personnes âgées.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de rétablir les déductions en vigueur avant le changement apporté en décembre 1997.

LE COLLÈGE DE LA PROTECTION CIVILE DU CANADA

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je présente, au nom de résidents de Cobden et de Pembroke, en Ontario, une pétition enjoignant le Parlement de reconnaître que le Collège de la Protection civile du Canada est indispensable pour apprendre aux Canadiens comment réagir en situation d'urgence, que le collège devrait rester à Arnprior et que le gouvernement devrait en moderniser les installations afin de dispenser la formation voulue aux Canadiens.

LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

M. Lynn Myers (Waterloo—Wellington, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour présenter au nom de mes électeurs un certain nombre de pétitions concernant la recherche sur les cellules souches.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Lynn Myers (Waterloo—Wellington, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour présenter, au nom d'habitants de ma circonscription, un certain nombre de pétitions concernant la pornographie juvénile.

LES AUTOMOBILES

M. Geoff Regan (Halifax-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais présenter une pétition signée par des habitants de la région de Halifax—Dartmouth, dont ceux de la circonscription de Halifax-Ouest, que je représente. Les pétitionnaires s'inquiètent de ce qu'il

advient des automobiles une fois leur vie utile terminée et voient la nécessité de recycler et de prévenir la production de déchets.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter une loi prescrivant que toutes les automobiles vendues au Canada doivent être complètement démontées et recyclées au Canada. Cette mesure s'appliquerait aux automobiles fabriquées tant au pays qu'à l'étranger.

POSTES CANADA

Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de prendre la parole de nouveau afin de présenter des pétitions d'habitants de Kamloops, Thompson and Highland Valleys que je représente.

La première pétition demande au Parlement d'abroger le paragraphe 13(5) de la Loi sur la Société canadienne des postes.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne): Monsieur le Président, La deuxième pétition, portant la signature de centaines de personnes, demande au Parlement de protéger nos enfants en prenant toutes les mesures nécessaires pour sévir rapidement contre l'utilisation de tout matériel mettant en valeur ou glorifiant la pornographie juvénile et l'exploitation des enfants.

M. Norman Doyle (St. John's-Est, PC): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition signée par environ 300 habitants de la région de St. John's.

Les pétitionnaires estiment qu'il est du devoir du Parlement d'adopter une mesure législative et de mettre le Code criminel en application pour protéger les membres les plus vulnérables de notre société contre des abus sexuels.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que la possession de pornographie juvénile demeure une infraction criminelle grave et que les forces policières fédérales reçoivent l'ordre de donner la priorité à l'application de la loi, pour la protection des enfants.

* * *

● (1215)

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: n^{os} 72 et 91.

[Texte]

Question n^o 72—**M. Inky Mark:**

En ce qui concerne le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration: a) quelles dispositions ont été établies en ce qui a trait au vol de documents dans des bureaux de l'immigration canadienne; b) comment dénombre-t-on les documents qui sont volés dans des bureaux de l'immigration canadienne?

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): En ce qui concerne Citoyenneté et Immigration Canada, l'information demandée est comme suit:

Affaires courantes

a) Les mesures de sécurité physique énoncées dans la politique gouvernementale en matière de sécurité sont appliquées en fonction de l'évaluation de la menace et des risques effectués à chacun des emplacements de Citoyenneté et Immigration Canada. Il faut évaluer la menace et les risques propres à chacun des emplacements afin d'établir le niveau de vulnérabilité et les mesures de protection nécessaires pour atténuer le risque. L'évaluation de la menace et des risques fait partie intégrante du processus de gestion du risque. Elle est menée de façon ponctuelle, puis mise à jour régulièrement ou bien lorsque les circonstances font que la menace s'accroît.

b) La gestion des formulaires constitue une fonction administrative clé pour CIC. Un régime d'établissement de rapports est en place à l'échelle locale et nationale pour rendre compte de tous les documents contrôlés de l'inventaire de CIC. Dans le cas où un document est volé dans un bureau d'immigration canadien, son absence est signalée lors de l'établissement du rapport d'inventaire régulier par l'agent de contrôle des formulaires du bureau dans lequel le formulaire a disparu. Dans le cas où un agent de contrôle des formulaires découvre et confirme qu'un document contrôlé est manquant, il consigne tous les détails pertinents. L'information est ensuite transmise aux différentes directions générales, comme la Direction de la sécurité ministérielle et la Direction générale du renseignement de l'administration centrale, qui sont équipées pour composer avec de telles situations. La Direction générale du renseignement de l'administration centrale demande ensuite aux membres du réseau des agents de contrôle de l'immigration à l'étranger, aux agents des points d'entrée et aux partenaires de CIC de rechercher le document. Le personnel de la Direction de la sécurité ministérielle entreprend une enquête en collaboration avec les fonctionnaires locaux de la région.

Question n° 91—**M. Peter MacKay**:

En ce qui concerne la «réglementation intelligente» mentionnée dans le discours du Trône de 2002, notamment les règlements liés aux processus d'évaluation environnementale: a) quelles mesures le gouvernement prend-il en vue de la ratification du Protocole au Traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement; b) quels sont les ministères concernés; c) qui sont les représentants gouvernementaux concernés; d) de combien de temps le Canada dispose-t-il pour ratifier le Protocole?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): L'Antarctique est une région écologiquement critique pour le Canada et pour le monde. Il accueille beaucoup d'oiseaux, de phoques et de plantes et il sert d'indicateur mondial du changement climatique.

Des Canadiennes et des Canadiens travaillent activement dans l'Antarctique. Nous effectuons des recherches sur le milieu antarctique, nous sommes actifs dans le secteur du tourisme et notre technologie est vastement utilisée dans la région.

Le Canada est signataire du Protocole au Traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement, le Protocole de Madrid, qui est conçu pour protéger le milieu antarctique fragile.

La ratification de ce protocole est une priorité du gouvernement.

Elle a une importance particulière pour le ministre de l'Environnement et pour les ministres des Affaires étrangères, de la Justice, des Pêches et des Océans, des Ressources naturelles et des Transports.

Des représentants de ces ministères travaillent sur les instruments juridiques et d'autres mécanismes requis pour la ratification.

Le ministre a pour but de ratifier le Protocole d'ici un an. Arrière plan En 1991, le Canada a signé le Protocole au Traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement, que l'on

nomme habituellement le Protocole de Madrid. Ce protocole est conçu pour protéger le milieu antarctique fragile. Au titre du Protocole, les pays conviennent d'exercer un contrôle strict sur les activités de leurs ressortissants dans l'Antarctique et de se conformer aux règles opérationnelles convenues pour prévenir la pollution et la dégradation de l'environnement.

Le processus fédéral menant à la ratification du Protocole de Madrid a été entamé à l'automne de 2002. Environnement Canada et le MAECI* en sont responsables, de concert avec un comité interministériel qui comprend le ministère de la Justice, le MPO*, l'ACEE*, TC*, le BCP* et RNC*.

*MAECI: Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

MPO: Ministère des Pêches et Océans

ACEE: Agence canadienne d'évaluation environnementale

TC: Transports Canada

BCP: Bureau du Conseil privé

RNC: Ressources naturelles Canada

* * *

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, si les questions n°s 59, 60, 61 et 62 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents en question seraient déposés immédiatement.

Le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[Texte]

Question n° 59—**Mme Lynne Yelich**:

Pour les exercices financiers 1993-1994, 1994-1995, 1995-1996, 1996-1997, 1997-1998, 1998-1999, 1999-2000 et 2000-2001, en ce qui concerne tous les ministères et organismes du gouvernement, y compris les sociétés d'État et les organismes quasi/non gouvernementaux subventionnés par le gouvernement, et à l'exclusion des subventions et des prêts destinés à la recherche ou à des étudiants, énumérez les subventions, les prêts, les contributions et les contrats accordés dans la circonscription de Westmount—Ville-Marie, indiquez le nom et l'adresse du destinataire, dites s'il y a eu appel d'offres, précisez le montant et le type de financement et, s'il s'agit d'un montant remboursable, indiquez s'il a été remboursé?

(Le document est déposé.)

Question n° 60—**M. Rob Anders**:

Pour les exercices financiers 1993-1994, 1994-1995, 1995-1996, 1996-1997, 1997-1998, 1998-1999, 1999-2000 et 2000-2001, en ce qui concerne tous les ministères et organismes du gouvernement, y compris les sociétés d'État et les organismes quasi/non gouvernementaux subventionnés par le gouvernement, et à l'exclusion des subventions et des prêts destinés à la recherche ou à des étudiants, énumérez les subventions, les prêts, les contributions et les contrats accordés dans la circonscription de Toronto-Centre—Rosedale, indiquez le nom et l'adresse du destinataire, dites s'il y a eu appel d'offres, précisez le montant et le type de financement et, s'il s'agit d'un montant remboursable, indiquez s'il a été remboursé?

(Le document est déposé.)

Initiatives ministérielles

Question n° 61—M. Gerry Ritz:

Pour les exercices financiers 1993-1994, 1994-1995, 1995-1996, 1996-1997, 1997-1998, 1998-1999, 1999-2000 et 2000-2001, en ce qui concerne tous les ministères et organismes du gouvernement, y compris les sociétés d'État et les organismes quasi/non gouvernementaux subventionnés par le gouvernement, et à l'exclusion des subventions et des prêts destinés à la recherche ou à des étudiants, énumérez les subventions, les prêts, les contributions et les contrats accordés dans la circonscription de Hamilton-Est, indiquez le nom et l'adresse du destinataire, dites s'il y a eu appel d'offres, précisez le montant et le type de financement et, s'il s'agit d'un montant remboursable, indiquez s'il a été remboursé?

(Le document est déposé.)

Question n° 62—M. James Lunney:

Pour les exercices financiers 1993-1994, 1994-1995, 1995-1996, 1996-1997, 1997-1998, 1998-1999, 1999-2000 et 2000-2001, en ce qui concerne tous les ministères et organismes du gouvernement, y compris les sociétés d'État et les organismes quasi/non gouvernementaux subventionnés par le gouvernement, et à l'exclusion des subventions et des prêts destinés à la recherche ou à des étudiants, énumérez les subventions, les prêts, les contributions et les contrats accordés dans la circonscription de Vancouver-Sud—Burnaby, indiquez le nom et l'adresse du destinataire, dites s'il y a eu appel d'offres, précisez le montant et le type de financement et, s'il s'agit d'un montant remboursable, indiquez s'il a été remboursé?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Geoff Regan: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-3, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada et la Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, soit maintenant lu une troisième fois et adopté; ainsi que de l'amendement.

Le vice-président: Au moment de la conclusion du débat, juste avant la période des questions, le député d'Edmonton-Sud-Ouest a proposé un amendement qui, après examen, s'avère recevable.

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, je suis ravi de prendre part au débat d'aujourd'hui sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada. Je suis heureux que nous examinions l'amendement proposé par l'Alliance canadienne juste avant la période des questions. Les membres du caucus néo-démocrate n'appuient pas cet amendement. Le Nouveau Parti démocratique pourrait l'accepter sauf la dernière partie, car nous ne sommes pas d'accord avec l'orientation que prend actuellement l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada.

J'ai suivi le débat plus tôt aujourd'hui et, en bref, j'ai eu l'impression que le premier député à prendre la parole, en l'occurrence le secrétaire parlementaire, essayait d'expliquer à la Chambre pour quelles raisons le gouvernement va de l'avant. Il y en a environ cinq.

Premièrement, de permettre le transfert à l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada de toutes les sommes détenues au crédit du compte du régime de pensions du Canada, par l'abrogation de l'exigence de garder au compte un solde d'exploitation de trois mois.

Deuxièmement, d'instituer un mécanisme en vertu duquel l'Office peut être tenu de transférer des fonds au gouvernement, lesquels sont

ensuite portés au crédit du compte de manière que les obligations immédiates du compte puissent être acquittées.

Troisièmement, de transférer à l'Office, sur une période de trois ans, le droit, le titre ou l'intérêt dans chaque titre détenu par le ministre des Finances et de fixer les conditions selon lesquelles les titres peuvent être rachetés ou remplacés.

Quatrièmement, de prévoir, d'une part, que la limite visant les biens étrangers prévue par la Loi de l'impôt sur le revenu s'applique à l'Office et à ses filiales comme s'ils ne formaient qu'une seule entité et, d'autre part, que l'Office est réputé détenir les biens de ses filiales pour l'application de cette limite.

Le dernier point consiste à apporter des modifications d'ordre administratif aux obligations de l'Office en matière de rapports.

La position du NPD à cet égard, et nous y reviendrons plus en détail, c'est que tous les documents relatifs à la fiducie de pensions doivent exiger une tutelle conjointe, que tous les fonds sont, après tout, les salaires différés des employés, que tout excédent du régime de pensions devrait servir exclusivement à améliorer les avantages et qu'en tant que salaires différés les fonds doivent être investis avec prudence et sagesse afin de rapporter le plus possible aux bénéficiaires du régime tout en respectant les lignes directrices d'investissement précisées dans les documents relatifs à la fiducie.

Le Nouveau Parti démocratique s'est toujours intéressé aux régimes de pensions, à commencer par J.S. Woodsworth, le chef de la Canadian Co-operative Federation, précurseur du Nouveau Parti démocratique. Il y a eu ensuite M. J. Coldwell, qui a été notre chef, puis Tommy Douglas et bien sûr Stanley Knowles, le député de longue date de Winnipeg-Nord-Centre. Notre parti s'est battu constamment pendant plus d'un demi-siècle pour obtenir des régimes de pension publics afin que les personnes âgées, après avoir travaillé toute leur vie et avoir rendu service à leurs communautés et leur pays, puissent prendre leur retraite avec une certaine dignité. Des gens comme Woodsworth et Douglas se sont battus pour ces régimes, à une époque où un programme social du berceau à la tombe ne revêtait pas une connotation négative comme c'est le cas aujourd'hui.

Lorsque le Régime de pensions du Canada est entré en vigueur en 1966, mon père était dans la mi-cinquantaine. Il reconnaissait qu'il en profiterait, qu'il pourrait toucher les prestations de ce régime dans neuf autres années, à l'âge de la retraite. Il a occupé plusieurs emplois au cours de sa vie. À ce moment-là il exploitait une ferme et ne travaillait pas pour un organisme ou une entreprise offrant un régime de pension de quelque nature.

En fin de compte, il est décédé dans un accident de travail et il n'a jamais eu la chance de tirer quelque prestation du régime de pension, mais je peux affirmer qu'il était très heureux lorsque le gouvernement a mis sur pied, en 1966, un régime canadien de pension auquel il aurait droit. Je souligne également que ma mère aurait bien sûr elle aussi eu droit à certaines de ces prestations, à titre de survivante.

• (1220)

Au moment où nous pensions avoir enfin acquis un régime public de pension de retraite offrant une certaine sécurité et une certaine dignité aux personnes âgées, le Parti réformiste, maintenant connu sous le nom d'Alliance canadienne, est venu nous dire que nous n'avions pas besoin d'un régime public de pension de retraite et que nous devrions faire disparaître tout cela.

Initiatives ministérielles

M. Ken Epp: Nous n'avons jamais dit une telle chose.

M. Dick Proctor: Oh oui, vous l'avez dit.

L'Alliance canadienne affirme qu'il ne faut pas faire confiance au secteur public pour gérer ces régimes et qu'il faut faire appel au secteur privé.

Pour sa part, le gouvernement affirme qu'il ne s'agit là que des beaux discours de l'aile droite et qu'il ne faut pas en tenir compte, mais il se met tout doucement à appliquer lentement et mais sûrement ces ébauches d'idées qui sont présentées.

Je crois que la question de l'Office d'investissement du RPC n'a toujours pas été résolue. On parle d'une relation indépendante, mais, à notre avis, en la rendant indépendante, elle deviendra très bientôt complètement hors d'atteinte.

On oublie que l'argent des régimes de pension provient à la fois des employés et des employeurs. Nous savons que les employeurs sont bien représentés à l'Office d'investissement, mais nous aimerions respectueusement demander ce qu'on fait des employés dans tout cela. Qui les représente? Comment leurs intérêts sont-ils représentés dans la façon dont l'Office d'investissement du RPC gère ces fonds publics?

L'office a été créé en 1997 pour investir une partie des fonds du régime public de pensions dans des actions, mais aujourd'hui, le projet de loi dont nous sommes saisis vise à transférer immédiatement à l'office toutes les sommes investies dans le régime. Je sais que cette proposition inquiète vivement les personnes âgées.

Selon le député allianciste qui est intervenu avant la période des questions, l'actuaire en chef avait prévenu il y a quelque temps que le fonds du RPC était devenu incontrôlable et qu'il allait éclater vers 2031 si aucune mesure n'était prise. Ses mises en garde lui ont valu un congédiement. Je riposte en examinant les investissements effectués par l'Office d'investissement du RPC. Je me demande si la situation ne s'aggravera pas sérieusement, car, d'après les récents rendements, on ne peut pas dire que l'office gère et investit les fonds très judicieusement. J'aborderai cette question sous peu.

Le député allianciste s'interroge au sujet du jeune travailleur. Le taux de rendement n'est que de 2 p. 100 pour celui qui est sur le marché du travail depuis les années 80. Nous répondons à cela que cet argument ne tient pas compte du transfert intergénérationnel, du fait que nous avons construit des établissements d'enseignement postsecondaire et accompli bien d'autres choses. Ensemble, les Canadiens reconnaissent que les enfants grandissent, fréquentent des écoles, terminent leurs études et entrent sur le marché du travail, puis, lorsqu'ils cessent de travailler, ils peuvent prendre leur retraite et finir leurs jours avec une certaine dignité. Tout ce transfert des régimes publics aux régimes privés ne tient pas compte de ces réalités, et j'estime qu'il est extrêmement important d'en tenir compte.

Je voudrais également signaler qu'il n'y a aucun porte-parole du Bloc québécois dans ce débat. S'il n'y participe pas, c'est pour une excellente raison. Le Québec possède son propre régime de rentes. Au moment où le RPC a été mis en oeuvre, le Québec disposait de son propre régime. Étant donné que les fonds de son régime n'ont pas glissé sur cette pente extrêmement dangereuse, je présume que le Bloc estime ne pas sentir le besoin de participer au débat.

J'ai dit que l'Office d'investissement du RPC n'a pas obtenu de très bons résultats. Admettons que le marché des investissements n'ait pas été très rentable au cours de la dernière année. Nous avons eu, comme diraient certains, un marché baissier, et de nombreux investissements dans des fonds mutuels et d'autres types d'investissements ont affiché un rendement faible ou négatif.

● (1225)

Il convient de signaler, cependant, que pendant les six premiers mois de l'année dernière, l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada a perdu 4 milliards de dollars investis par les participants. C'est une perte considérable: un peu plus de 20 p. 100 du capital-actions du fonds ont disparu au cours des six premiers mois de l'année dernière. Les pertes de 2,5 milliards de dollars enregistrées pendant le deuxième trimestre de l'année dernière représentaient, et de loin, la perte la plus importante depuis la création du fonds d'investissement, en 1999. Les pertes globales de 4 milliards de dollars représentent le double des 1,7 milliard perdus l'année précédente. On peut difficilement parler de réussite.

Malgré tout, le PDG de l'Office d'investissement du RPC, M. MacNaughton, prétend que tout va bien, qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter et que, sur le long terme, ces pertes ne constituent qu'un léger incident de parcours qui ne nuira pas au régime de pensions des Canadiens.

M. Norman Doyle: On a doublé sa prime de rendement.

M. Dick Proctor: En effet, il a touché une double prime pour avoir affirmé que tout allait bien.

Selon M. MacNaughton, la stratégie de diversification des investissements, qui consiste à investir non seulement dans les obligations d'État mais aussi dans d'autres types de titres, était la bonne décision. Il omet cependant de dire, et l'Alliance avec lui, que ce sont les obligations d'État qui, depuis deux ans, ont permis de compenser une partie de la perte considérable de la valeur du capital-actions, car la majeure partie des fonds a été transférée dans des fonds indiciels, chez Standard & Poor et à la bourse de Toronto. Certains fonds ont également été investis aux États-Unis et à la bourse internationale. Le portefeuille de participations en capital de l'Office d'investissement du RPC avait, le 30 septembre dernier, une valeur de 16,9 milliards de dollars, une somme considérable. C'est ce portefeuille qui a essuyé une perte de 20 p. 100, soit 4 milliards.

Du point de vue de l'investissement des particuliers, le fonds est conçu pour les investisseurs qui disposent de liquidités, et dans ce cas-ci de beaucoup de liquidités, car on investit entre 6 milliards et 8 milliards de dollars par année dans de nouveaux fonds. Le RPC fait évidemment valoir que le marché étant à la baisse, le moment est bien choisi pour investir.

Je vais comparer ce que fait l'Office d'investissement du RPC aux principes sur lesquels le Régime des rentes du Québec est fondé depuis 1966 et sur lesquels le Régime de pensions du Canada était fondé auparavant. C'est moins vrai pour le RPC, mais pour le Québec, on a établi trois ou quatre principes de base. L'un d'eux est que l'argent du Régime des rentes du Québec est investi dans des entreprises québécoises, des PME ayant moins de 50 millions de dollars de fonds d'exploitation. Cela doit permettre de créer, de maintenir et de protéger des emplois dans la belle province. Cela vise également à promouvoir la formation des travailleurs en matière d'économie et à accroître l'influence sur le développement économique du Québec. Un troisième objectif consiste à promouvoir la formation et à stimuler l'économie de la province.

Initiatives ministérielles

Les résultats ont été très probants dans cette province. Le Québec, qui était une région aux ressources limitées en matière de capital de risque, est aujourd'hui la région qui a la plus grande part du capital de risque au Canada. Plus de 52 p. 100 du capital de risque est investi au Québec, et cela est attribuable en grande partie à ces restrictions et à ces stipulations sur la façon dont les fonds du Régime des rentes du Québec peuvent être investis afin d'obtenir un meilleur rendement pour les habitants de cette province.

Une voix: C'est plein de bon sens.

M. Dick Proctor: C'est plein de bon sens, et il y a un article dans la réglementation qui précise que l'argent doit être investi dans l'économie de la province de Québec. Cela me semble essentiel, et c'est quelque chose que nous devons faire dans nos provinces et dans notre pays.

• (1230)

Il est paradoxal que nous, à la Chambre des communes, discussions du Protocole de Kyoto et de moyens d'assainir l'environnement et de réduire les gaz à effet de serre alors que pendant ce temps l'argent des régimes de retraite dont nous parlons et qui pourrait être investi pour réaliser une partie de cet excellent travail est peut-être investi dans des activités plus risquées qui sont complètement à l'extérieur de notre économie et de notre pays. Cet argent est investi sur la scène internationale.

Sur ce point, à Moose Jaw, en Saskatchewan, l'été dernier, nous avons assisté à la clôture du programme d'infrastructure Canada-Saskatchewan destiné à réduire la pollution et à rénover de vieux immeubles. C'est une chose dont notre collègue de Winnipeg, qui connaît fort bien la question, a souvent parlé à la Chambre. C'était un programme plutôt modeste de 600 000 \$.

Une demi-douzaine d'immeubles ont été rénovés à Moose Jaw. Les entrepreneurs qui ont effectué le travail nous ont dit que les économies estimées sur les plans du chauffage et de la climatisation des six immeubles s'élèveraient à plus de 200 000 \$ par année. Cela signifie qu'en trois ans, comme notre collègue de Winnipeg l'a déclaré à la Chambre à de nombreuses reprises, la facture totale de 600 000 \$ serait remboursée.

Les améliorations apportées aux six immeubles vont probablement durer au moins un demi-siècle. Il y aura donc un excellent rendement sur une longue période. Et le projet crée des emplois.

Il me semble que les cas de genre ne représentent que de bonnes nouvelles. Je ne peux donc comprendre pourquoi nous ne lançons pas davantage d'initiatives avec l'argent de notre régime de pensions pour nous assurer d'obtenir un bon rendement, d'assainir l'environnement et de laisser un moins lourd fardeau aux générations futures.

Au lieu de suivre le modèle qui semble avoir si bien fonctionné au Québec, ceux qui n'apprécient pas ce qui s'est fait ou qui craignent que le Régime de pensions du Canada ne soit plus viable à long terme ou qui ont convaincu d'autres voudront peut-être que nous investissions l'argent Dieu sait où car cela ne comporte aucune obligation de rendre compte publiquement. L'argent pourrait être investi dans toutes sortes de gouffres comme Bre-X, Talisman, WorldCom et Enron.

Il n'y a aucune raison pour que ces gens n'investissent pas dans les sociétés productrices de tabac si tout semble indiquer qu'ils obtiendraient un bon rendement. Ils seraient prêts à investir dans le tiers monde en faisant fi de l'environnement ou en se fichant de savoir si les travailleurs reçoivent une rémunération raisonnable. Ils ne sauraient que faire des investissements éthiques.

J'ai écouté le député d'Edmonton présenter la position de l'Alliance sur cette question. Il se disait inquiet au sujet des REER. Selon lui, une façon de moins se préoccuper des régimes de pensions publics serait de relever le plafond des montants admissibles aux REER. Ce plafond est de 13 500 \$ actuellement. Il y a des rumeurs constantes à l'effet qu'on recommanderait, aussi tôt que dans le budget qui sera déposé le mois prochain, que le montant maximal admissible annuellement dans les REER soit porté à 19 000 \$.

Nous ne voyons pas pourquoi il y aurait lieu de rehausser ce plafond, puisque la vaste majorité des Canadiens n'a même pas les moyens d'investir les 13 500 \$ admissibles actuellement. Une telle hausse serait injuste dans tous les sens du terme. La recommandation visant à faire passer de 13 500 \$ à 19 000 \$ le montant admissible aux REER est une recommandation parmi beaucoup d'autres. Elle est injuste.

• (1235)

Nous avons eu des réductions d'impôt de 100 milliards de dollars au cours des cinq dernières années. La plus grande part de ces réductions a bénéficié à 1 p. 100 de la population, ceux qui ont les revenus les plus élevés. Cette mesure irait dans le même sens. Elle ne ferait qu'alléger le fardeau fiscal de la poignée de contribuables à revenu très élevé et ne ferait rien pour aider les autres à se constituer un pécule en prévision de leur retraite.

Le plafond actuel imposé pour les REER correspond à 18 p. 100 des gains annuels jusqu'à concurrence de 13 500 \$, après prise en compte du facteur d'équivalence. Il est déjà prévu que ce plafond passe à 14 500 \$ l'an prochain, mais d'aucuns souhaitent voir une hausse additionnelle de 5 000 \$. Nous nous opposons farouchement à une telle mesure. Elle est injuste pour les gagne-petit. Elle est aussi injuste parce qu'elle creuse de plus en plus l'écart entre les riches et les pauvres. Nous sommes contre toute idée d'augmentation du plafond des REER.

Il convient de parler des raisons pour lesquelles les régimes de pension publics semblent autant pris à partie, le phénomène n'étant pas propre au Canada. Partout dans le monde, la façon dont on envisage de financer les régimes de pension suscite des luttes et des conflits.

Les détracteurs, nous en avons entendu aujourd'hui, nous préviennent qu'une bombe démographique va exploser et qu'une guerre entre les différents groupes d'âge va avoir lieu au sujet des régimes de retraite et des pensions lorsque les membres de la génération du baby-boom vont commencer à prendre leur retraite dans les prochaines années. Parce que la population vieillit, on nous dit qu'il y aura moins de personnes en âge de travailler pour soutenir ceux qui ont pris leur retraite et qui deviennent dépendants, tandis que les jeunes seront mécontents de payer pour soutenir les membres de plus en plus nombreux des générations précédentes. C'est, à tout le moins, l'argument de la droite. La solution, selon certains, consisterait à éliminer les régimes de pension publics comme le RPC et à obliger les gens à cotiser plutôt à des régimes d'épargne personnels.

En fait, les dépenses publiques au titre de la sécurité du revenu des personnes âgées au Canada sont modestes comparativement aux normes internationales et on s'attend à ce qu'elles atteignent des niveaux bien moins élevés que ceux prévus dans d'autres pays occidentaux au cours du présent siècle. Les pensions de l'État ont réduit la pauvreté et l'inégalité entre les personnes âgées au Canada. C'est une vérité indiscutable, et il est très important de le rappeler.

Initiatives ministérielles

Alors que le pourcentage de personnes âgées dans la population est effectivement en hausse, le pourcentage des jeunes diminue. Cependant, en 2031, lorsque la prétendue bombe démographique est censée exploser, le ratio de dépendance au Canada, celui entre les jeunes et les personnes âgées, sera encore inférieur à ce qu'il était en 1951. De plus, à mesure que les personnes âgées formeront un pourcentage plus important de la population, elles représenteront aussi un pourcentage plus important de l'ensemble des contribuables.

Les membres de la génération du baby-boom, qui ont été décrits comme la génération du billion de dollars, seront, au moment de la retraite, dans une situation bien plus avantageuse que la génération de personnes âgées actuelle. Ils paieront aussi une part plus importante des sommes perçues par les différents paliers de gouvernement sous forme d'impôts divers ou de frais d'utilisation qui aideront à payer les services aux aînés, comme les pensions, les soins de santé et les soins de longue durée. Autrement dit, les sommes plus élevées que les personnes âgées verseront en impôt financeront une part importante des coûts des programmes dont ont besoin les générations plus âgées.

Des études canadiennes récentes montrent aussi que, avec une croissance économique relativement modeste au cours des prochaines décennies, le Canada sera en mesure de s'occuper de sa population vieillissante et cela, en dépit de la hausse des dépenses publiques pour les soins de santé et les pensions qu'entraînera le vieillissement de la population. Selon l'OCDE, si le pourcentage du PIB représentant les dépenses publiques relatives au vieillissement de la population demeure le même au fur et à mesure que vieillit la population canadienne, la croissance annuelle moyenne entre 1980 et 2040 devra être de 1,05 p. 100 seulement, soit un peu plus que 1 p. 100.

• (1240)

Pourquoi panique-t-on? Parce que des économistes qui ont acquis un certain statut et une certaine notoriété aux États-Unis dans les années 80, les soi-disant Chicago Boys, ont imposé la notion que tout ce qui est public est mauvais et qu'il faut tout privatiser.

Le Chili, en Amérique du Sud, en est un bon exemple. Le gouvernement Pinochet avait fait prendre le virage de la libre entreprise à l'économie chilienne en déréglementant et en privatisant les institutions publiques et en adoptant une politique de libre marché. Presque du jour au lendemain, sans fanfare ni trompettes ni annonce publique, le Chili a remplacé son régime public de pensions par un programme d'économies forcées qui était la coqueluche des économistes, des gouvernements et des usines à penser de droite du monde entier. La Banque mondiale l'a cité en exemple aux autres États.

Ici, le Parti réformiste a préconisé qu'on supprime le Régime de pensions du Canada et qu'on le remplace par un programme d'économies forcées et de super REER largement inspiré du modèle chilien. Le système chilien de comptes d'épargne privés obligatoires peut difficilement être qualifié de régime de pensions, car il ne comporte aucune mise en commun des risques, caractéristique fondamentale de tout bon régime de pensions.

Au Chili, toute la responsabilité du fonds de retraite est assumée par les particuliers. Les travailleurs doivent investir 10 p. 100 de leurs gains mensuels dans un compte de fonds d'investissement privé pour toucher une pension de vieillesse, et un autre 3 p. 100 des gains pour être admissible à une pension d'invalidité et à une pension de survivant. Il y a aussi une assurance-santé obligatoire pour laquelle les travailleurs doivent verser 7 p. 100 de leurs gains. En d'autres mots, au Chili, la totalité des contributions obligatoires faites à des

fonds privés, dont la plupart sont gérés par des institutions financières étrangères, correspond à peu près à 20 p. 100 des gains, et l'employeur ne fournit pas—je dis bien ne fournit pas—de contributions de contrepartie.

Les spécialistes qui ont examiné le régime d'économies obligatoires privé ont relevé des problèmes importants, notamment les coûts élevés, la couverture limitée, le grand nombre de travailleurs vulnérables qui sont exclus, les avantages insuffisants procurés par le système et le préjugé systémique qui existe à l'égard des femmes. Les travailleurs à faible revenu n'ont pas les moyens de verser ces contributions élevées et un grand nombre d'entre eux sont en défaut de paiement.

On a estimé que, pour le travailleur moyen, les frais, commissions et autres coûts absorbent bien au delà du tiers des contributions. À titre de comparaison, les frais de fonctionnement du RPC, du moins avant les récentes réformes, représentaient 1,8 p. 100 des recettes tirées des contributions. C'est de toute évidence un chiffre très acceptable.

Ceux qui prônent la privatisation ont employé des tactiques très semblables au genre de stratégies utilisées par les tenants de la privatisation aux États-Unis et dans des pays comme le Chili. Le secret pour faire adopter des changements radicaux consiste évidemment à créer une mentalité de crise. Si on peut convaincre les gens que notre programme de pensions public est en crise, ceux-ci seront beaucoup plus ouverts à des changements majeurs.

Les groupes de réflexion financés par des compagnies et les défenseurs de la droite ont proposé un certain nombre de plans pour privatiser le RPC en convertissant ce dernier en un système de comptes d'épargne individuels obligatoires, ou en permettant aux gens de se retirer du régime et de verser leurs contributions obligatoires dans leurs comptes d'épargne individuels. Même si, au départ, la plupart des propositions semblaient pencher pour le modèle chilien, au cours des dernières années, nous avons vu d'autres pays tels que la Grande-Bretagne s'éloigner de ce modèle.

Dans une brochure publiée en 1998 sur la réforme des pensions, le Parti réformiste a affirmé que la privatisation des comptes de retraite fonctionnait sans problème dans des pays comme le Chili et l'Australie. Un examen plus approfondi de la situation dans ces pays a révélé que ce n'était loin d'être le cas.

Il y a quelques années, le gouvernement de l'Alberta, par la voix de celui qui était à l'époque son trésorier et qui est aujourd'hui député à la Chambre, a menacé de se retirer du RPC si les ministres fédéral et provinciaux des Finances refusaient d'adopter plusieurs propositions mises de l'avant par l'Alberta. Selon l'une de ces propositions, les particuliers auraient été autorisés à se retirer du RPC et à verser une partie de leurs cotisations dans leur compte privé. Se retirer du RPC soulève les mêmes problèmes que son abolition.

• (1245)

Premièrement, les frais de transition seraient énormes puisqu'il faudrait trouver une façon de rembourser les prestations accumulées par les personnes qui décident de se retirer du régime.

Deuxièmement, des pressions seraient exercées sur les travailleurs vulnérables pour qu'ils retirent leurs cotisations même si ce pourrait ne pas être dans leur meilleur intérêt.

Initiatives ministérielles

Troisièmement, le coût élevé des comptes privés réduirait la part des cotisations utilisables pour générer une pension, ce qui réduirait d'autant la pension à la retraite et augmenterait par conséquent le nombre de personnes qui seraient obligées de compter sur les prestations de la sécurité de la vieillesse ou le supplément de revenu garanti du gouvernement.

Le retrait pourrait sérieusement miner la rentabilité du régime public en tant que tel. À bien des égards, le régime se compare à un régime public de soins de santé et nous risquons de détruire tout le système en y introduisant un élément privé. Les arguments qui valent pour les soins de santé valent pour les pensions, car l'expérience nous enseigne que les personnes les plus susceptibles de se retirer, ô surprise, sont les salariés à revenu élevé occupant un emploi stable. Si les cotisations de ces travailleurs étaient virées dans leur compte privé, retirées des comptes publics, il en resterait moins pour les plus démunis et moins pour leur retraite. C'est ce que nous voulons dire lorsque nous parlons de transfert intergénérationnel et d'aider les personnes dans le besoin.

La privatisation, par la constitution de comptes d'épargne individuels ou par la non-participation, crée des inégalités. La proposition de l'Alberta consistant à retirer du régime les fonds excédentaires et à permettre aux gens de faire des investissements à titre individuel irait également à l'encontre du principe de la mise en commun des risques au moyen de l'assurance sociale. Elle aurait pour effet d'affaiblir les leviers des politiques gouvernementales pouvant servir à redistribuer le revenu et à atténuer les inégalités.

Des études réalisées récemment au Canada font ressortir la contribution importante du régime de retraite de l'État, notamment le RPC, à la réduction des inégalités et de la pauvreté chez les personnes âgées. Réduire le rôle du gouvernement à celui de fournisseur d'assistance sociale aux plus démunis tout en préconisant des solutions commerciales pour assurer la sécurité et le maintien du revenu fera augmenter les inégalités et la pauvreté chez les Canadiens âgés des générations futures.

Voilà certaines des réserves que nous avons au sujet des régimes de retraite et de l'Office d'investissement du RPC. Nous ne sommes pas du tout convaincus que ce qui s'est fait ici ces dernières années serve les intérêts de nos retraités et de ceux de demain.

Nous nous opposons fortement à toute proposition visant à étendre la mainmise de l'Office d'investissement du RPC. Nous nous y opposons pour des raisons complètement différentes de celles de nos amis de l'Alliance canadienne. Le NPD croit aux régimes de retraite de l'État et estime qu'un modèle s'inspirant de ce qui s'est fait au Québec depuis 36 ou 37 ans fonctionnerait très bien dans le reste du Canada.

• (1250)

M. Norman Doyle (St. John's-Est, PC): Monsieur le Président, je suis ravi de dire quelques mots au sujet du projet de loi C-3 qui concerne le régime de pensions du Canada. À première vue, le projet de loi ne contient rien de majeur qui justifierait que nous nous y opposions. Les progressistes-conservateurs l'appuieront. Mes observations d'aujourd'hui sont faites au nom de mon collègue, le député de Kings—Hants, qui n'a pas pu se joindre à nous. Il est en mission ailleurs, au service de Sa Majesté.

Le projet de loi a pour objet de confier la gestion de l'ensemble des investissements du RPC à l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Le RPC ne sera plus tenu de maintenir une réserve-encaisse équivalant à trois mois de prestations et, grâce au projet de loi, différentes modifications d'ordre technique seront opérées. Comme je le disais au début de mon intervention, il n'y a

rien de critique dans le projet de loi, qui soit susceptible de nous empêcher de l'appuyer.

Le Régime de pensions du Canada est une importante pierre angulaire des régimes d'épargne-retraite futurs de la plupart des Canadiens, voire de tous, et il rallie une majorité de nos concitoyens. Ces derniers sont non seulement d'accord pour que le régime de pensions soit garanti par le gouvernement, mais aussi pour qu'il maximise leurs revenus de retraite.

De façon générale, le système d'épargne-retraite mis en place au Canada s'appuie sur trois piliers: l'universalité de la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, les gains réalisés par les régimes de pension du Canada et du Québec, et l'épargne-retraite des particuliers et les régimes de pensions privés.

Le gouvernement Diefenbaker a lancé le projet qui a débouché, en 1966, sur la création du RPC. Les progressistes-conservateurs ont toujours considéré le RPC comme un élément fondamental du système national de sécurité sociale, et ils estiment que c'est là un engagement que le gouvernement se doit d'honorer.

Plus de 2,8 millions de Canadiens hors Québec touchent des prestations de pension atteignant 9 345 \$ par an, en fonction du nombre d'années pendant lesquelles ils ont cotisé et de leurs revenus d'emploi. Des prestations spéciales sont également versées aux personnes atteintes d'invalidité, aux veufs et veuves, et aux orphelins.

Pendant une trentaine d'années, le RPC s'est autofinancé. Les cotisations permettaient de constituer un fonds n'équivalent qu'à seulement deux années de prestations. En 1997, il n'y avait en caisse que 40 milliards de dollars, alors que le coût des prestations qu'il avait été promis de verser dans l'avenir s'élevaient à 600 milliards de dollars. Si des changements n'étaient pas apportés, les cotisations risquaient de passer, d'ici à 2030, à 14,2 p. 100 des gains ouvrant droit à pension.

En 1997, le gouvernement fédéral et les provinces ont convenu d'apporter deux grands changements au Régime de pensions du Canada. Premièrement, l'augmentation des cotisations a été plus rapide que prévue. Toutefois, les cotisations sont restées à 9,9 p. 100 en 2003, ce qui représente 4,95 \$ pour les employés et 4,95 \$ pour les employeurs. Par conséquent, les recettes annuelles provenant des cotisations se sont chiffrées à 11 milliards de dollars. Les taux de cotisations de l'an dernier assurent la viabilité à long terme Régime de pensions du Canada et les Canadiens toucheront les prestations qui leur ont été promises. Il va sans dire que c'est une fort bonne nouvelle.

Deuxièmement, le mode de calcul a été modifié et les prestations ont ainsi été légèrement réduites dans le cas des nouveaux prestataires et des indemnités de décès. Il est également devenu beaucoup plus difficile d'obtenir des prestations d'invalidité.

Troisièmement, les nouveaux fonds versés dans le compte du RPC seront investis sur le marché et gérés par un organisme indépendant, en l'occurrence l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada. Auparavant, les fonds qui n'étaient pas immédiatement versés à titre de prestations étaient prêtés aux provinces au taux payé par le gouvernement fédéral au titre de ses obligations à long terme.

Initiatives ministérielles

•(1255)

D'après les chiffres actuels, jusqu'en 2021, les cotisations au Régime de pensions du Canada dépasseront les prestations. À ce moment, certains revenus de placement seront appliqués à des prestations du RPC. En 2010, les actifs du RPC représenteront 142 milliards de dollars. En 2050, ils devraient se chiffrer à près de 1,6 billion de dollars. Par conséquent, d'ici la fin de la présente décennie, le RPC constituera le plus important moyen d'investissement au Canada.

L'actuaire du RPC estime que les changements apportés au projet de loi permettront d'augmenter le rendement des actifs du RPC de 75 milliards de dollars en 50 ans. Cette situation est attribuable non seulement à la diversification des portefeuilles qui améliore le rendement, mais aussi à la réduction dans la réserve-encaisse des investissements qui rapportent moins.

Cette orientation des bénéficiaires du Régime de pensions du Canada vers le marché des capitaux s'avérera à long terme avantageuse pour les Canadiens et permettra d'améliorer les revenus de retraite. En dépit des difficultés qu'ont connu les marchés des capitaux au cours de la dernière année ou des deux dernières années, l'an dernier le rendement global du RPC, comparé à celui de la plupart des fonds mutuels et des portefeuilles de placement, s'est avéré relativement bon.

Des changements assez efficaces en ce qui a trait aux structures de responsabilisation sont apportés aux dispositions relatives à la gouvernance de l'office. Le modèle de gouvernance de l'Office d'investissement du RPC repose sur deux principes fondamentaux. Premièrement, les spécialistes de l'investissement doivent être en mesure de prendre leurs décisions sans ingérence politique. Voilà qui ne peut être qu'une bonne chose. Deuxièmement, l'office doit être entièrement comptable au Parlement, aux provinces et à la population canadienne. Une autre bonne chose.

La mesure législative semble être soigneusement rédigée de manière à assurer la responsabilisation tout en maintenant une certaine indépendance. On verra au fil des ans s'il en sera bel et bien ainsi. Seule l'expérience le dira. Cependant, c'est un très bon pas dans la bonne direction.

Par exemple, la mesure législative exige de l'office qu'il ait suffisamment d'administrateurs possédant des compétences éprouvées dans le domaine des finances ou ayant une expérience de travail pertinente. Il ne s'agit pas d'abaisser cette norme. En fait, il devrait s'agir d'exigences minimales.

Le mode de nomination des administrateurs se démarque de ce qui se fait habituellement dans les sociétés d'État. Un comité nommé par le ministre fédéral des Finances et les ministres des Finances provinciaux propose des candidats; le ministre fédéral des Finances choisit les candidats à partir de la liste de candidature du comité, en consultation avec les provinces. Cependant, au bout du compte les nominations seront faites sur la recommandation finale du ministre des Finances qu'entérinera pour la forme un décret. Voilà qui permettra peut-être ou non de recruter des personnes très compétentes. Espérons que nous recruterons les meilleures.

Le projet de loi est un pas dans la bonne direction et on devrait ainsi se retrouver avec des conseils d'administration composés de professionnels ayant des compétences en comptabilité, en actuariat, en économie et en investissement. Les administrateurs auront de l'expérience des secteurs public et privé et amèneront autour de la table leurs conseils éclairés sur la gouvernance dans ces secteurs.

Il existe d'autres mesures législatives pour assurer la transparence et la responsabilisation. L'office nommera aussi des vérificateurs

externes et internes qui relèveront directement des comités de vérification de l'office. En dépit de ces pouvoirs, le gouvernement est en mesure de vérifier comment est utilisé l'argent des contribuables. En fait, le ministre fédéral des Finances est tenu d'autoriser un examen spécial des livres, dossiers, systèmes et pratiques de l'Office d'investissement du RPC tous les six ans. Il a peut-être été utile de suggérer la tenue d'examen beaucoup plus fréquents.

•(1300)

Notre responsabilité politique et publique est particulièrement importante à une époque où les marchés des actions inquiètent certains Canadiens.

Les fonds du Régime de pensions du Canada doivent être investis à long terme. La bonne gestion de portefeuille sera assurée si l'on nomme aux postes de gestion des gens possédant toutes les compétences requises. C'est pourquoi il est primordial de bien choisir les membres de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Leur mandat est très important.

Nous avons toujours été préoccupés, et nous le sommes encore, par la façon de procéder du gouvernement en matière de nominations par décret. Il est pour le moins inquiétant de constater une corrélation entre les contributions au Parti libéral et la présence dans la liste des nominations à l'Office.

Un tel niveau de partisanerie pourrait menacer la qualité éventuelle de l'Office.

Il est question des futurs revenus de retraite des Canadiens; il est donc absolument essentiel que les membres de l'Office soient totalement sans reproche et qu'ils échappent à toute influence partisane. J'espère que les deux dernières personnes nommées à l'Office, Germain Gibara et Ronald Smith, feront exceptionnellement bien leur travail, conformément aux attentes des Canadiens. Il n'y a aucune raison de croire que ce ne sera pas le cas.

En outre, le gouvernement doit étudier dès maintenant d'autres façons de planifier la retraite des Canadiens. Nous sommes à quelques années à peine du moment où le nombre de Canadiens qui travaillent et paient des impôts diminuera sensiblement, alors que le nombre de Canadiens recevant des prestations de retraite augmentera considérablement.

Par conséquent, le gouvernement devrait tenir compte du rapport du Comité des finances et du rapport dissident du Parti progressiste-conservateur qui demandent tous deux qu'on rajuste à la hausse la limite de cotisation aux REER. C'est une façon de reporter les impôts à plus tard, lorsque les gens retireront les fonds de leurs REER. De même, en augmentant la limite de cotisation aux REER, on donnerait aux Canadiens la possibilité d'épargner davantage qu'ils ne le pourraient autrement.

Le projet de loi C-3 traite de questions qui s'imposaient, notamment la gouvernance, la régie des affaires courantes, l'administration et divers points techniques, mais il ne propose aucun changement substantiel qui modifierait la politique sur les pensions et allégerait les pressions financières que subissent bon nombre de nos aînés, l'un des groupes les plus vulnérables de notre société.

En plus de se pencher sur la structure du RPC, le gouvernement aurait dû s'occuper de questions administratives touchant les personnes âgées et la façon dont sont gérés le Supplément de revenu garanti, leurs épargnes personnelles et le RPC dans le cadre de l'ensemble des programmes fédéraux actuels. Mon parti ne veut pas que les Canadiens âgés aient à souffrir de politiques rigides, de principes mal éclairés ou de lenteurs bureaucratiques.

Initiatives ministérielles

Parlant du Supplément de revenu garanti, j'ai reçu aujourd'hui un appel d'une personne âgée de la région de St. John's, qui se disait stupéfiée d'apprendre qu'une personne âgée vivant au Québec ignorait qu'il fallait faire une demande pour pouvoir toucher des prestations du SRG. Je crois que cette histoire est rapportée aujourd'hui dans le *Globe and Mail* et le *Ottawa Citizen*. Autrement dit, les prestations ne sont pas accordées automatiquement.

Lorsqu'une personne âgée présente finalement une demande de prestations, la plus grande des injustices entre en jeu. En effet, si une personne était admissible aux prestations depuis, disons, trois ou quatre ans, le gouvernement fédéral ne lui accordera de prestations rétroactives que pour un an, et cela même si la personne était admissible depuis trois ou quatre ans mais n'a pas présenté de demande parce qu'elle l'ignorait.

• (1305)

Un comité parlementaire a découvert qu'environ 380 000 personnes sont admissibles au Supplément de revenu garanti mais n'en bénéficient pas parce qu'elles n'ont pas fait de demande de prestations. C'est une situation navrante. Les personnes les plus démunies de notre société sont assurément admissibles au Supplément de revenu garanti, mais 380 000 d'entre elles n'ont pas fait de demande de prestations et ont ainsi permis au gouvernement canadien d'économiser 3 milliards de dollars.

Comme je le disais, une fois la demande de prestations faite, la plus grande des injustices intervient, dans la mesure où Ottawa n'accorde qu'une année de rétroactivité même si une personne était admissible depuis trois ou quatre ans.

Ce sont des questions très importantes. Nous appuyons le projet de loi C-3. J'espère que le gouvernement retiendra le dernier point que j'ai soulevé au sujet du Supplément de revenu garanti, car les personnes âgées sont les membres les plus vulnérables de notre société et elles doivent pouvoir compter sur la coopération du gouvernement fédéral. C'est pourquoi ce dernier doit revoir la politique et y apporter des changements, car elle coûte très cher à nos concitoyens âgés.

M. David Chatters (Athabasca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention les propos du député et je ne contesterai certainement pas ce qu'il reproche au projet de loi, notamment ce que le gouvernement se propose de faire du programme.

Toutefois, j'aimerais rappeler au député que, bien avant que le gouvernement ne se décide à agir, l'actuaire en chef du RPC prêchait dans le désert que le RPC n'était pas viable. Des actuaires du secteur privé disaient la même chose depuis des années.

En fait, sous le gouvernement progressiste-conservateur de M. Mulroney, j'avais envoyé une lettre à mon député, un progressiste-conservateur à l'époque, exposant ces faits et demandant que son gouvernement fasse quelque chose pour rendre le régime actuariellement sain pour moi-même, pour mes enfants et pour mes petits-enfants.

J'aimerais demander au député si le Parti progressiste-conservateur, du temps où il formait le gouvernement, avait étudié la question de la non-viabilité du Régime de pensions du Canada et, dans l'affirmative, pourquoi il n'a rien fait pour y remédier et pour répondre à ces mêmes critiques qu'il adresse maintenant au gouvernement actuel quant aux solutions qu'il propose. Pourquoi les conservateurs n'ont-ils rien fait quand ils le pouvaient?

M. Norman Doyle: Monsieur le Président, autant que je m'en souviens, à l'époque, le gouvernement avait étudié de très près la

possibilité d'apporter des mesures correctives au régime et avait recommandé au Comité parlementaire des finances d'en faire l'étude.

Toutefois, cela ne s'est pas fait, mais heureusement le gouvernement libéral a pris connaissance des recommandations que nous avons faites à l'époque et a conclu qu'il fallait faire quelque chose.

Nous sommes tous en faveur d'un Régime de pensions du Canada qui soit sain et bon. C'est très important pour les Canadiens. Selon les chiffres actuels, d'ici 2021, les cotisations au régime dépasseront les prestations. Je donne 20 sur 20 à l'ex-ministre des Finances et au gouvernement pour avoir réussi à régler les problèmes du régime. D'ici 2010, l'actif du RPC s'élèvera à 142 milliards de dollars et il approchera 1,6 billion de dollars d'ici 2050.

Nous devons tous rester très vigilants et veiller à ce que le régime demeure très sain car nous avons une population vieillissante et de plus en plus de nos concitoyens auront recours aux prestations prévues par ce régime.

Toutefois, comme je le disais il y a un instant, nous avons toujours été préoccupés par cette question. Quel que soit le parti politique au pouvoir, nous avons toujours eu le souci de voir à ce que le RPC demeure sain et viable pour les personnes âgées et pour ceux d'entre nous qui, un jour, toucheront des prestations.

• (1310)

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, pendant que j'écoutais un peu plus tôt le discours du député néo-démocrate de Palliser, mon inquiétude s'est accrue de plus en plus lorsqu'il a décrit l'ensemble du projet de loi par rapport à la conception qu'a l'Alliance canadienne, et le Parti réformiste avant elle, du régime de pensions, conception qu'il n'a pas manqué de dénaturer considérablement.

Et moi qui croyais que le rôle de l'opposition à la Chambre des communes consistait à demander des comptes au gouvernement et à étudier les projets de loi, et non à susciter des divisions entre les partis de l'opposition ou à les aggraver.

De façon générale, les propos du député de Palliser ne sont pas, à mon avis, pertinents dans le présent débat. Je dirai même qu'ils sont improductifs.

Pour illustrer à quel point les propos du député de Palliser ne sont pas pertinents, je vais citer un bref extrait d'un discours qu'il a prononcé récemment à la Chambre et où il dit des choses tout à fait contraires à ce que pensent les gens.

Il a dit, et je cite:

...suite aux questions précises du député, j'expose ma position qui, pour autant que je sache, est partagée par la majorité de mes collègues de caucus. Nous estimons que si la production de matériel n'a pas affecté un mineur en particulier et si ce matériel est le fruit de l'imagination de ses auteurs et si son objet principal n'est pas la pornographie ou l'exploitation sexuelle, alors, en vertu de la loi, les gens ont le droit de se servir de leur imagination et d'entretenir des pensées personnelles, même si le député et moi-même estimons qu'elles ont un caractère pervers.

Je voudrais que le député rende compte de sa défense de la pornographie juvénile, ce qui est absolument indéfendable. S'il continue de décrire, de manière erronée à mon avis, les positions de l'Alliance canadienne, je vais devoir lui demander des comptes pour ses actes.

Initiatives ministérielles

Il m'incombe vraiment aujourd'hui de parler du projet de loi C-3, une des initiatives du gouvernement en vue de réunir tout l'actif du RPC sous un même toit désigné sous l'appellation d'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada. Nous en avons eu fort long à dire au sujet de cet office au fil du temps. J'ai entendu le député néo-démocrate de Palliser ainsi que des députés libéraux dire qu'ils se réjouissent à la perspective que l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada copiera la Caisse de dépôt et placement du Québec.

C'est nettement, à mon avis, un pas en arrière, une démarche qui devrait tous nous préoccuper très profondément. Nous nous retrouverons en bout de piste avec un très vaste office gouvernemental d'investissement, dans le contexte canadien, disposant de l'argent et du mandat lui permettant essentiellement, au sein de notre petite économie, de prendre le contrôle de petites entreprises privées, d'embaucher et de congédier des administrateurs, de bloquer des tentatives de prise de contrôle et de faire pencher la balance au sein des marchés financiers.

● (1315)

Tout cela peut se faire selon le bon vouloir du gouvernement, qui est responsable de la nomination des administrateurs de cet office. Nous n'avons d'autre choix que de nous fier que les personnes nommées à l'office par le gouvernement accorderont la priorité aux actionnaires, c'est-à-dire aux Canadiens, qui sont au bout du compte les bénéficiaires du Régime de pensions du Canada, plutôt qu'à leurs maîtres politiques.

L'histoire récente nous a appris que la Caisse de dépôt et placement du Québec a continuellement été utilisée aux fins d'initiatives politiques. Ainsi, on y a eu abondamment recours dans la période ayant mené au dernier référendum, époque où le Parti québécois voulait s'assurer qu'il bénéficierait d'une période de deux ans après le référendum avant de devoir faire appel aux marchés pour obtenir de l'argent. Toutes ces mesures ont été mises en place à l'avance en partant du principe qu'en cas de gain, les premières années auraient pu être fort difficiles.

Le Parti québécois a privilégié les aspirations et les besoins du mouvement séparatiste au détriment des aspirations et des besoins des bénéficiaires actuels ou futurs du régime de retraite. Nous savons que l'ancien ministre des Finances, le député de LaSalle—Émard, adorerait donner à l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada le mandat de contribuer à toutes sortes d'initiatives en matière de politique sociale et de développement économique régional au lieu de lui accorder toute la liberté et l'indépendance nécessaires pour obtenir le meilleur taux de rendement possible pour ses actionnaires.

Cela fait partie d'une tendance dont le gouvernement libéral fait preuve dans la plupart de ses initiatives. On note dans chaque cas une tentative en vue d'utiliser l'office, l'institution ou la société d'État d'une façon qui servirait le Parti libéral du Canada et ses efforts en vue de conserver le contrôle qu'il exerce ici dans la gestion du pays.

Cela me semble très inquiétant. Même si les commentaires des gens qui ont été nommés à l'office nous ont encouragés, cela n'est pas suffisant. Nous ne parlons pas de bonnes intentions. Nous parlons de la triste réalité d'une mesure législative mal conçue, qui permettrait de soumettre tout cet exercice au contrôle politique du ministre responsable de l'office.

Nous pouvons nous pencher sur certains des détails de rendement qui pourraient définir très clairement le genre de problèmes auxquels nous pourrions faire face au chapitre des taux de rendement, si nous décidions de copier le modèle québécois.

● (1320)

L'actuaire en chef du Canada a fait savoir que de 1966 à 1995, le rendement réel moyen après inflation du Compte du Régime de rentes du Québec, dont les investissements sont similaires à ce qui est proposé aux termes du projet de loi à l'étude, était de moins de 4 p. 100. En comparaison, la moyenne enregistrée par les plus importants fonds privés du Canada était à peine inférieure à 5 p. 100.

Si l'on calcule les montants énormes qui sont investis au chapitre des placements de capitaux par le Régime de pension du Canada ainsi que les intérêts composés sur plusieurs années, comme dans l'exemple que j'ai donné de la période de 1966 à 1995, on en arrive à une différence énorme. Nous renonçons à cet argent en permettant au Régime de pension du Canada de fonctionner de la façon dont il fonctionne.

Lorsque l'ex-ministre des Finances, le député de LaSalle—Émard, a mis de l'avant ces propositions relatives au régime de pensions, il prévoyait que les sommes investies dans le régime auraient un taux de rendement de 3,8 p. 100 après inflation, soit encore moins que le rendement obtenu par le Régime de rentes du Québec. Pourquoi l'ex-ministre visait-il un tel taux de rendement si ce n'est qu'il avait l'intention de s'en servir à des fins politiques et qu'il savait que cela en réduirait le rendement? Quelle idée cela donne-t-il de l'intérêt que le gouvernement porte aux rentes de nos aînés dans l'avenir? Même en l'absence de ces motifs, ce type de mesure législative ne peut que se solder par des conséquences de cet ordre.

La mesure prévoit que l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada suit, pour ces investissements, les mêmes règles que les contribuables qui contribuent à des REER, à savoir qu'il doit respecter les règles en matière de contenu canadien et de contenu étranger. Cela pose problème. Le Canada ne compte que pour 2 p. 100 environ du marché financier mondial, ce qui signifie que de larges sommes vont dans des fonds d'action d'entreprises à petite capitalisation. Voilà qui augmente les risques pour les contribuables et les retraités au Canada.

Nous avons besoin de libérer l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada et les contribuables canadiens des règles restrictives en matière de contenu canadien.

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada verrait effectivement comme un gros investissement les 100 milliards de dollars immobilisés dans le marché boursier. C'est tout dire. Pour montrer à quel point les marchés financiers canadiens représentent peu, il est intéressant de signaler que la perte essuyée l'année dernière par AOL Time Warner, annoncée hier, représente 100 milliards de dollars américains. La perte essuyée par cette société équivalait plus ou moins à l'actif du Régime de pensions du Canada.

● (1325)

L'autre phénomène qui pourrait se produire c'est que, advenant une chute des marchés, il pourrait y avoir une importante baisse du marché captif pouvant atteindre entre 30 et 40 p. 100. D'où la nécessité d'une diversification des placements afin de réduire les risques. Voilà pourquoi il faut dépasser ces règles restrictives concernant le contenu canadien, qui immobilisent une trop grande partie du capital de base dans un petit marché.

Initiatives parlementaires

Le Régime de pensions du Canada a connu une crise sous l'ancien ministre des Finances, le député de LaSalle—Émard. Que s'est-il passé à ce moment-là? Nous avons assisté à une augmentation des cotisations à ce régime prélevées à la source. C'est très mauvais pour l'emploi; cela affecte les employeurs et les employés. Il y a eu également une réduction d'environ 5 p. 100 des taux du RPC pour les personnes âgées. Ces mesures n'avaient rien de réjouissant, et elles se sont avérées inefficaces. Le projet de loi à l'étude pourrait exacerber, autrement dit aggraver, cette situation que l'on a déjà connue dans le passé.

Que peut-on faire? On peut, par exemple, comparer le Régime de pensions du Canada, une année où il a été investi dans des placements passifs, avec un portefeuille plus risqué, soit le Régime de pensions du Canada. Or, l'exemple de l'investissement passif de la première année montre qu'il a rapporté deux fois plus que la stratégie de placement utilisée par le Régime des rentes du Québec.

Je suis un peu perplexe lorsque j'entends les députés ministériels et ceux du NPD affirmer que c'est là une mesure progressiste, alors que celle-ci réduira sûrement les prestations de retraite des personnes âgées et nous exposera à une manipulation politique de tous les avoirs de retraite au Canada. Je trouve cette mesure inacceptable. Nos avoirs de retraite méritent une meilleure protection que celle qui est offerte actuellement par le gouvernement.

• (1330)

[Français]

Le vice-président: Comme il est 13 h 30, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LA LOI SUR LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne) propose: Que le projet de loi C-205, Loi modifiant la Loi sur les textes réglementaires (procédure d'annulation des textes réglementaires), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, je suis heureux, au nom des électeurs de Surrey-Centre, de parler de mon projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-205, qui modifie la Loi sur les textes réglementaires.

Je remercie le député qui a appuyé le projet de loi. La dernière fois que la Chambre en a été saisi, il a été appuyé par le député libéral de Scarborough-Sud-Ouest. J'avais d'abord prévu demander l'appui d'un député du NPD, le député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, mais je lui sais gré de son intention de l'appuyer. C'est ainsi que le processus s'est déroulé. J'en suis très reconnaissant.

J'ai présenté le projet de loi pour la première fois en juin dernier, en tant que le projet de loi C-202, et je l'ai présenté de nouveau en octobre, après la prorogation de la Chambre. La dernière fois, j'avais l'appui de tous les partis. Je suis ravi de constater que des députés des différents partis parleront du projet de loi et j'espère qu'ils l'appuieront.

Le projet de loi prévoit une procédure d'annulation de tous les textes réglementaires ou mesures législatives subordonnées, appelées couramment règlements, sous réserve de la révision et du contrôle du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation. Son adoption permettrait au Parlement d'annuler tout texte réglementaire

pris en vertu d'un pouvoir délégué par lui ou tout texte réglementaire pris par le Cabinet ou sous son autorité.

L'annulation est un des moyens traditionnels dont dispose l'assemblée législative pour contrôler la prise de mesures législatives subordonnées. Une procédure d'annulation permet aux parlementaires de rejeter un texte réglementaire pris en vertu d'un pouvoir délégué par le Parlement.

Pour la gouverne des téléspectateurs, les textes réglementaires confèrent à la loi sa forme et son fond. Ce sont souvent les détails qui posent problème ou, parfois, les petits caractères. Or, dans ce cas-ci, ce sont les règlements qui posent problème.

Nous savons que 20 p. 100 des textes législatifs canadiens découlent de projets de loi débattus et adoptés à l'assemblée législative, en l'occurrence, le Parlement. Les 80 p. 100 qui restent sont constitués de règlements. Les députés débattent avec passion les projets de loi présentés à la Chambre et votent ensuite pour ou contre, selon le bien-fondé de la mesure législative proposée.

Les règlements, par contre, ne font l'objet de pratiquement aucun débat à la Chambre ou à l'autre endroit, d'aucune étude ou consultation publique, voire d'aucun examen par les médias. C'est une atteinte à la démocratie.

Le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation est le seul à faire un examen des règlements adoptés par le Parlement, et il s'agit souvent d'un examen limité. Les députés et les sénateurs qui font partie du comité, ainsi que le conseiller juridique et le personnel travaillent d'arrache-pied pour passer au peigne fin les milliers de textes sur des sujets arides, techniques et juridiques, dans le cadre de leur mandat ingrat qui consiste à examiner les règlements ou textes réglementaires.

Le comité est généralement méconnu et ignoré, mais c'est un chien de garde essentiel qui protège la démocratie, qui surveille la bureaucratie et qui oblige le gouvernement à rendre des comptes. Le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation est, si je puis dire, un comité impartial ou, à tout le moins, un comité moins partial et plus objectif que les autres comités du Parlement.

Les membres du comité ne jugent pas les règlements en fonction de leur principe, de leur mérite général ou de leur nécessité. Leur étude des règlements se limite plutôt aux questions de validité et de légalité, les membres du comité s'appuyant sur des critères uniformes et clairement définis pour faire leur examen.

Les membres du comité travaillent méticuleusement et, vu la nature complexe de leur tâche, leur travail se fait lentement. Compte tenu du volume considérable de règlements présentés chaque année, il s'ensuit inévitablement un énorme arriéré de travail. Le personnel et les ressources dont disposent le comité ne suffisent absolument pas.

Initiatives parlementaires

● (1335)

J'en suis à mon quatrième mandat comme coprésident du Comité d'examen de la réglementation, où je représente l'ensemble des députés. Ainsi, je parle en connaissance de cause. Le comité s'efforce d'améliorer la réglementation et d'en corriger les imperfections. Comme ultime recours, toutefois, il peut annuler tout article de règlement jugé lacunaire. Le comité n'agit cependant de la sorte qu'en cas d'absolue nécessité. Lorsque le comité mixte estime qu'il y a lieu d'abroger un règlement, il adresse à la Chambre des communes un rapport contenant une résolution portant que ce règlement soit abrogé en totalité ou en partie, selon le cas. Une fois ce rapport déposé à la Chambre, c'est la décision du ministre responsable qui détermine la procédure à suivre.

Malheureusement, la procédure d'annulation actuelle comporte de graves imperfections. Elle résulte d'une recommandation formulée en 1986 par le Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, la commission McGrath. Auparavant, il n'existait au Canada, au palier fédéral, aucune procédure générale d'annulation. À l'époque, le gouvernement a intégré, à titre expérimental et temporaire, une disposition d'annulation à son règlement en attendant que l'on prenne une décision concernant l'efficacité de la disposition.

En cas de succès, le gouvernement comptait l'intégrer dans la loi. La notion de temporaire est bien entendu relative, mais elle ne signifie nullement que c'est pour une période indéfinie. Au cours des 16 dernières années, nous avons vu que la procédure d'annulation donnait de bons résultats, mais rien n'a été fait pour la prévoir dans la loi. L'expérience dure depuis 16 ans. Il est temps de la conclure et, forts du succès de la procédure d'annulation, de l'intégrer dans la loi.

Je vais vous expliquer pourquoi cela n'a pas été fait. Grâce à mon projet de loi, cette procédure sera inscrite dans la loi et contribuera ainsi à accroître l'efficacité de la surveillance exercée par le Parlement sur les textes réglementaires.

L'actuelle procédure limite la possibilité d'annulation aux textes réglementaires pris par le gouverneur en conseil ou les ministres. Il en découle que de nombreux textes réglementaires pris des organismes ou conseils quasi gouvernementaux, par exemple le CRTC, l'Office national de l'énergie, les IRSC, l'Office des transports du Canada ou la Commission canadienne de sûreté nucléaire, ne sont pas sujets à la procédure d'annulation. Ainsi, un grand nombre de textes réglementaires échappent à la surveillance et à l'examen du Parlement.

Cette situation découle du choix qui a été fait en 1986 d'adopter la procédure d'annulation par voie d'amendements au Règlement de la Chambre des communes plutôt que par voie législative. Quand le Règlement a été modifié pour tenir compte de la procédure d'annulation, on n'avait pas adopté de loi à cet effet. Or cela aurait dû être fait.

Avec la procédure actuelle, on compte sur le pouvoir exécutif, non pas sur le Parlement, pour prendre des dispositions en ce sens et donner effet à un ordre pour qu'un règlement soit révoqué. Une procédure prévue par la loi en élimine la nécessité et garantit le respect de la décision de la Chambre d'annuler un texte réglementaire.

Monsieur le Président, vous n'avez sans doute pas oublié que, en 1992, le sous-comité de la réglementation et de la compétitivité avait relevé les lacunes de la procédure actuelle et recommandé qu'elles soient corrigées par l'adoption d'une procédure prévue dans la loi et couvrant l'ensemble des textes réglementaires, et pas seulement certains d'entre eux.

Les députés conviendront qu'il est souhaitable que tous les textes réglementaires sujets à un contrôle parlementaire en vertu de la Loi sur les textes réglementaires puissent être annulés. Il n'y a aucune raison pour que le Parlement puisse annuler un règlement pris par le gouverneur en conseil ou un ministre, mais pas celui pris par une autorité détentrice d'un pouvoir réglementaire délégué par le Parlement.

● (1340)

Le Parlement délègue à des quasi-agences et à des quasi-commissions le pouvoir de prendre des règlements, mais il n'a pas le pouvoir d'examiner ces règlements, de les annuler, de les corriger ou de vérifier leur validité ou leur légalité. Comment le Parlement peut-il déléguer le pouvoir de prendre des règlements et n'avoir aucun contrôle sur ces derniers, qui échappent complètement à son examen?

La procédure s'applique uniquement à la Chambre des communes et non au Sénat. C'est là une autre question importante qu'il faut examiner, parce que le Parlement est formé des deux chambres. L'autre endroit et notre assemblée doivent travailler ensemble relativement à la procédure d'annulation.

Une autre lacune de la procédure actuelle est que celle-ci se fonde sur la collaboration du gouverneur en conseil ou du ministre compétent lorsqu'il faut procéder à une annulation, une fois que la Chambre des communes a ordonné la prise d'une telle mesure. Un ordre de la Chambre ne peut entraîner l'abrogation d'un règlement. L'autorité qui a pris le règlement devant être annulé doit encore intervenir de façon officielle pour l'abroger une fois qu'un ordre d'annulation a été pris.

Même si la Chambre pourrait traiter de la question en faisant valoir qu'il y a eu outrage au Parlement, le fait de ne pas obtempérer à un ordre d'annulation n'entraîne aucune sanction légale, ni même aucune conséquence. Par exemple, un rapport peut être déposé à la Chambre relativement à une annulation et être adopté, mais il n'y a aucune garantie que le règlement ou le texte réglementaire sera annulé, parce que cette mesure dépend de la collaboration d'autres personnes. Même s'il y avait là outrage au Parlement, aucune conséquence juridique n'est prévue. Tout cela est pitoyable.

En vertu de la loi, un ordre de la Chambre des communes visant à abroger un règlement particulier n'est pas exécutoire à l'égard de l'auteur du règlement et ne peut être appliqué par un tribunal. Actuellement, l'abrogation d'un texte annulé par la Chambre des communes dépend en fin de compte de la décision du gouverneur en conseil ou du ministre compétent de se conformer ou non à l'ordre de la Chambre des communes. La volonté du Parlement n'impose pas la décision du Parlement.

Si la procédure d'annulation était inscrite dans la loi, comme le projet de loi le prévoit, l'autorité réglementante n'aurait pas à prendre d'autres mesures pour donner suite à un ordre de la Chambre, ce qui éliminerait ainsi les risques de conflit entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif.

Le paragraphe 19.1(9) qui est proposé est une nouvelle disposition. En inscrivant la procédure d'annulation dans la loi, elle devient plus efficace étant donné qu'il n'est plus nécessaire que la Chambre des communes présente un ordre du cabinet demandant l'abrogation d'un texte réglementaire. Selon le projet de loi, le texte annulé serait réputé abrogé.

Initiatives parlementaires

En éliminant la nécessité pour le gouverneur en conseil ou le ministre qui a adopté le texte annulé de prendre d'autres mesures, le respect d'un décision d'annulation serait assuré parce que l'autorité réglementante ne pourrait plus ne pas donner suite à l'ordre d'annulation de la Chambre.

Cela semble compliqué et technique, je le sais, mais les membres de longue date du comité mixte permanent doivent comprendre. Quant aux autres députés, je suis sûr qu'ils ont une assez bonne idée de la question. J'ai essayé de leur expliquer les choses simplement.

En précisant que l'abrogation d'un texte n'entre pas en vigueur avant l'expiration d'un délai de 30 jours, le projet de loi C-205 donne à l'autorité réglementante qui a pris le règlement annulé la possibilité de prendre des mesures pour atténuer les conséquences que l'abrogation pourrait avoir, y compris l'adoption d'un autre règlement.

• (1345)

Le délai de 30 jours permettra d'atténuer les conséquences négatives que l'abrogation du règlement pourrait avoir sur l'industrie, la sécurité ou à l'égard d'autres questions. Il permettra également à l'autorité chargée de prendre des règlements d'adopter un autre règlement ou de corriger une erreur ainsi de suite.

Le paragraphe 19.1(10) concerne les motions qui auraient été déposées par un ministre pour demander le rejet d'une résolution, mais qui n'auraient pas été adoptées. Le cas échéant, en vertu du paragraphe 19.1(9), le texte réglementaire visé par la résolution sera réputé abrogé le trentième jour suivant celui auquel la motion tendant au rejet de la résolution a été examinée, mais pas adoptée par la Chambre.

En tant que députés et porte-parole des Canadiens à la Chambre, nous avons pour responsabilité première de protéger la démocratie. Il incombe à l'ensemble des députés, tous partis confondus, d'accroître la transparence et l'efficacité de la procédure d'annulation.

Cette question n'a pas de couleur politique. La dernière fois que le projet de loi a été étudié à la Chambre, un député libéral l'appuyait. Outre le parti au pouvoir, tous les partis d'opposition sont représentés au sein du comité. Et il y a les sénateurs. Nous avons eu des discussions à ce sujet. Nos conseillers juridiques sont mis à contribution, et l'unanimité est presque totale. Je ne peux pas dire qu'elle est totale, parce que je n'ai pas parlé à tout le monde, mais les membres du comité en tout cas ont l'intention de se doter d'une procédure d'annulation.

En donnant des bases juridiques à la procédure d'annulation actuelle, le projet de loi C-205 permet, tout d'abord, d'étendre le pouvoir du Parlement à l'ensemble des textes réglementaires susceptible de révision en vertu de la Loi sur les textes réglementaires, et pas uniquement aux textes réglementaires émanant du gouverneur en conseil ou d'un ministre. Ensuite, il ne serait plus nécessaire que l'organisme de réglementation prenne d'autres mesures pour donner effet à un ordre de la Chambre portant annulation d'un texte réglementaire. Cela nous simplifierait beaucoup la vie qu'une procédure d'annulation était inscrite dans la loi.

Le projet de loi C-205 ne fait pas que donner suite à des recommandations formulées par nombre de comités parlementaires; il renforce aussi la procédure actuelle d'annulation et la rend plus efficace en l'inscrivant dans la loi.

Des députés de tous les partis, y compris des sénateurs, ont exprimé des préoccupations au sujet du projet de loi. J'ai l'appui de petites, moyennes et grandes entreprises ainsi que de diverses organisations et d'intervenants, dont La Fédération canadienne de

l'entreprise indépendante, Manufacturiers et Exportateurs du Canada et plusieurs chambres de commerce. Nous trouvons également un vaste appui au sein de l'industrie.

Je suis certainement conscient du fait que des réformes réglementaires s'imposent et qu'il est possible d'améliorer, d'amender et de renforcer le projet de loi. Ce travail peut être fait à l'étape de l'étude en comité. Renvoyons donc le projet de loi au comité.

Je remercie à l'avance les députés de tous les partis qui parleront du projet de loi C-205 ainsi que tous les sénateurs qui appuient cette mesure législative, notamment le sénateur Hervieux-Payette qui assume avec moi la coprésidence du Comité mixte permanent sur l'examen de la réglementation.

Il importe vraiment de rétablir la transparence et la démocratie au Parlement. Ce projet de loi d'initiative parlementaire porte sur une question non partisane et j'ai bon espoir que l'ensemble des députés l'appuieront, parce que c'est une mesure qui s'imposait depuis longtemps déjà.

En outre, comme cette initiative s'avère dans le meilleur intérêt de tous les parlementaires et du public en général, je suis persuadé que les députés de tous les partis l'appuieront avec enthousiasme et la renverront à un comité pour qu'elle soit examinée plus à fond. Je suis disposé à accueillir toutes recommandations et propositions d'amendement à ce projet de loi.

• (1350)

[Français]

Mme Marlene Jennings (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir l'occasion d'intervenir sur le projet de loi C-205 intitulé Loi modifiant la Loi sur les textes réglementaires (procédure d'annulation des textes réglementaires), que le député de Surrey-Centre a présenté à la session précédente et qui portait le numéro C-202.

[Traduction]

Je vais tout d'abord reprendre certaines observations que le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice a faites en juin dernier, au cours du débat sur le projet de loi précédent, le C-202. Le projet de loi à l'étude porte sur le rôle essentiel des parlementaires qui consiste à surveiller l'exercice des pouvoirs législatifs délégués. Ces pouvoirs sont délégués surtout aux ministres, qui agissent le plus souvent collectivement. C'est ce qu'on appelle généralement le gouverneur en conseil. Toutefois, des pouvoirs législatifs sont également délégués à des ministres à titre individuel ainsi qu'à un large éventail d'organismes.

Il importe de comprendre que la délégation de pouvoirs ne suppose pas leur abandon. À tout moment, le Parlement peut retirer des pouvoirs délégués. En dernier ressort, il demeure responsable de l'exercice de ces pouvoirs, et il a donc pour mandat d'en surveiller l'exercice et de veiller à ce qu'ils soient utilisés conformément aux fins pour lesquelles ils ont été délégués.

Initiatives parlementaires

[Français]

Le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation a fourni, et continue de fournir, un important service à la Chambre, au Sénat ainsi qu'au public canadien en révisant les textes réglementaires pris en vertu des lois du Parlement. Par son examen rigoureux de ces textes, il fournit à cette Chambre une aide précieuse quant à la supervision de l'exercice des pouvoirs de législation déléguée.

Le chapitre 14 du Règlement de la Chambre vient renforcer ce rôle de supervision. Il prévoit ce qu'on appelle souvent la procédure d'annulation des textes réglementaires. Cette procédure comprend notamment la présentation à la Chambre d'un rapport du Comité mixte permanent comportant une résolution d'abrogation. Si la résolution est adoptée, elle devient un ordre de la Chambre enjoignant le gouvernement d'abroger le texte réglementaire en question.

À ce jour, je crois que la procédure d'annulation a donné lieu à l'adoption de huit résolutions. Le fait que le gouvernement se soit conformé à toutes ces résolutions démontre clairement que la procédure d'annulation prévue dans le Règlement de la Chambre fonctionne bien.

[Traduction]

Aujourd'hui, on nous demande d'examiner un projet de loi qui élargirait nettement les dispositions sur cette procédure. Il modifierait la Loi sur les textes réglementaires pour ajouter des procédures d'annulation semblables à ce qui existe déjà dans le Règlement des Communes.

Toutefois, il y a des différences considérables entre les procédures d'annulation actuelles et celles qui sont proposées dans le projet de loi, et ces différences continuent de susciter de graves préoccupations que je voudrais de nouveau signaler à la Chambre.

Tout d'abord, le projet de loi propose d'aller au-delà du rôle traditionnel, qui est d'exiger des comptes du gouvernement. Il propose que la Chambre révoque elle-même des textes réglementaires. En second lieu, les procédures proposées s'appliqueraient à tous les textes réglementaires, pas uniquement aux règlements pris par le gouvernement, comme le prévoient les procédures d'annulation du Règlement de la Chambre.

Je voudrais maintenant passer en revue ces différences et expliquer ce qu'elles ont d'inquiétant. Comme je l'ai dit, selon la procédure que prévoit le projet de loi, une résolution de la Chambre aurait pour effet d'abroger des textes réglementaires. En vertu de la procédure existant dans le Règlement, il appartient au gouvernement de décider si, oui ou non, il abrogera un texte réglementaire, et quand il le fera, en réponse à une résolution.

Je crois que les décisions concernant l'opportunité d'abroger un texte réglementaire devraient continuer d'appartenir au gouvernement. C'est lui qui est responsable de la prise des textes réglementaires, et c'est donc lui qui devrait être responsable de leur abrogation. Cette responsabilité, il la doit à la fois aux Canadiens et à la Chambre. Le gouvernement a des comptes à rendre à la Chambre pour sa conduite, et il a des comptes à rendre aux Canadiens aux élections. Une procédure qui enlève au gouvernement sa responsabilité va à l'encontre des traditions de gouvernement responsable qui sous-tendent nos institutions parlementaires.

C'est un argument fondé sur des principes, mais je dirais aussi que c'est un argument contre ce projet de loi, qui est fondé sur des considérations pratiques. L'abrogation au moyen d'une résolution du Parlement invoque la possibilité de lacunes dans la loi. La procédure proposée dans le projet de loi C-205 est purement négative quant à

ses conséquences. Elle ne prévoit pas, et ne peut pas prévoir, l'adoption de dispositions pour remplacer celles qui sont abrogées.

Le besoin de mesures réglementaires existe souvent, et si les mesures annulées ne font pas l'affaire, il faut d'autres dispositions pour les remplacer, mais ce projet de loi n'en prévoit pas. L'élaboration d'autres dispositions réglementaires exige habituellement une grande capacité d'élaboration d'une politique de réglementation de même qu'une connaissance de la collectivité réglementée. Cela exige une compétence technique et un processus consultatif que le gouvernement est généralement mieux en mesure d'assurer, comme en témoigne le fait que le Parlement a délégué au gouvernement les pouvoirs de réglementation en question.

Une autre préoccupation est le délai prévu dans le projet de loi C-205. Aux termes du projet de loi, un texte réglementaire serait abrogé 30 jours après l'adoption de la résolution, mais il faut souvent beaucoup plus de temps pour élaborer des dispositions réglementaires. La politique du gouvernement en matière de réglementation exige de vastes consultations avec les parties intéressées avant qu'un projet de texte réglementaire puisse être adopté. De plus, le texte réglementaire proposé doit être publié dans la *Gazette du Canada* pendant au moins 30 jours pour permettre aux intéressés de faire des commentaires ou d'exprimer leurs préoccupations. Ces possibilités seraient complètement éliminées par le délai strict proposé dans le projet de loi C-205.

• (1355)

Une autre grande différence entre le projet de loi et la procédure prévue par le Règlement, c'est que le projet de loi étendrait la procédure d'annulation existante aux textes réglementaires non ministériels. Le projet de loi prévoit que la procédure d'annulation s'appliquerait à tous les textes réglementaires, c'est-à-dire à un vaste nombre de documents dont beaucoup sont adoptés par des organismes qui fonctionnent indépendamment du gouvernement.

Je me permets de citer ici quelques exemples. Aux termes de leur loi constitutive, des organismes administratifs, tels le CRTC et l'Office des transports du Canada, ont le pouvoir et le droit d'adopter des instruments réglementaires ou des règlements. Conformément au projet de loi C-205, ces règlements pourraient être révoqués dans les 30 jours suivant l'adoption d'une résolution.

Nos tribunaux, qui constituent l'un des trois piliers d'une démocratie, adoptent des règles de procédure. Ces règles seraient visées par le projet de loi C-205. Que fait-on de l'indépendance du pouvoir judiciaire? Le projet de loi C-205 n'en tient aucun compte.

Il y a encore les organismes législatifs autochtones, comme les bandes indiennes, les offices de commercialisation agricole et les administrations portuaires locales.

Bien que la procédure actuelle d'annulation convienne aux règlements pris par les ministres de la Couronne, il n'est pas du tout clair qu'elle conviendrait à la grande variété des autres organismes législatifs qui produisent des textes réglementaires.

Je tiens à préciser pour terminer que le gouvernement, tout comme le ministre de la Justice et ses collègues du Cabinet, est déterminé à répondre aux préoccupations soulevées par le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation et à s'assurer que les hauts fonctionnaires prennent ces préoccupations tout aussi au sérieux que lui.

Initiatives parlementaires

● (1400)

[Français]

Le gouvernement est disposé à prendre en considération toute suggestion visant à améliorer les rapports entre les parlementaires et le gouvernement. Finalement, je crois sincèrement qu'il serait beaucoup plus avantageux de tenter de régler les préoccupations entourant la législation déléguée au sein du mécanisme d'examen parlementaire existant.

[Traduction]

Enfin, contrairement à un article du Règlement, une loi peut être contestée devant les tribunaux.

[Français]

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, en écoutant la députée de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, je pensais qu'elle était pour conclure en disant qu'on avait «le plus meilleur système réglementaire au monde», mais elle s'est retenue d'aller jusque là. C'est peut-être la seule chose que nous n'avons pas, parce qu'on a toutes les autres «plus meilleures choses», selon nos collègues d'en face.

Trêve de plaisanteries, il s'agit d'un intéressant projet de loi émanant d'un député. Bien que ce projet de loi soit technique, il est quand même intéressant. En effet, il démontre peut-être une sensibilité ou un sentiment relatif au manque de pouvoirs des parlementaires dans différents dossiers, dans différents comités ou sur différents sujets. Je tenterai d'exprimer cela.

Le projet de loi présenté par le député de l'Alliance canadienne, si on le résumait à sa plus simple expression, permettrait d'établir une procédure d'annulation des textes réglementaires qui s'appliqueraient à tous les textes réglementaires, sous réserve de la révision et du contrôle du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation. Ainsi, le présent projet de loi accorderait au Parlement la possibilité d'annuler tout texte réglementaire pris en vertu d'un pouvoir délégué par lui, ou tout texte réglementaire pris par le Cabinet ou sous son autorité. Si je comprends bien, voilà ce qui est proposé comme modification au système actuel.

Le fonctionnement actuel du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation est similaire—et c'est tout à fait normal—au fonctionnement des autres comités du Parlement. C'est là que mon ami de l'Alliance canadienne a vécu des frustrations, tout comme les députés du Bloc, les autres députés de l'opposition et souvent les députés du parti au pouvoir, et j'y reviendrai un petit peu plus tard. Ainsi, il arrive que ces comités, unanimement, après avoir longuement étudié la question réglementaire après l'adoption d'une loi, soit après de multiples discussions ici au Parlement, réalisent que les règlements, qui ont servis pour baliser cette loi ou pour la mettre en application, dépassent ou vont à l'encontre des discussions ou de l'intention de la loi en question. Si tel est le cas, il faut modifier ces règlements.

Peut-être inconsciemment ou consciemment, les fonctionnaires sont-ils allés trop loin dans l'élaboration de la réglementation entourant, balisant ou mettant en application une loi. Le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation analyse ces règlements et constate à l'occasion que certains enfreignent ou dépassent le sens de la loi et outrepassent la valeur de ladite loi.

Comme tous les autres comités, advenant une telle constatation, on émet un rapport qu'on dépose à la Chambre. Quelle n'est pas notre frustration de constater que même si le rapport a été adopté unanimement, le gouvernement nous dit plus souvent qu'autrement:

«Merci beaucoup.» On prend alors ledit rapport, on le met sur une tablette et on attend.

Si un règlement nuit à l'application ou à l'intention d'une loi, c'est notre rôle, comme parlementaires qui ont débattu en première lecture, en deuxième lecture, en comité, en troisième lecture et qui ont voté à la Chambre sur l'intention d'une loi ou sur l'application d'une loi spécifique, d'en faire état. Pensons à la Loi sur les jeunes contrevenants. Nous avons une intention lorsque nous votons et que nous adoptons une loi comme celle sur les jeunes contrevenants. Si les règlements dépassent l'intention des parlementaires, il me semble tout à fait normal de donner aux parlementaires, qui ont adopté cette loi, le pouvoir d'abroger certains règlements. J'ai de la difficulté à comprendre l'opposition libérale qui, eu égard au projet de loi C-202, était d'accord. Ils se sont réveillés je ne sais où ni comment, en se disant: «Pour ce qui est du projet de loi C-205, on n'est plus d'accord.»

Il est difficile de comprendre comment on peut tenir à notre rôle de parlementaires pour adopter une loi, mais de confier à un autre palier la mise en application ou la réglementation de cette loi. C'est un peu bizarre. Toutefois, ce n'est pas la première fois que ce le sera et ce ne sera sûrement pas la dernière fois qu'on aura de la difficulté à comprendre la cohérence des positions gouvernementales.

Je peux donner des exemples. Les membres du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre peuvent décider unanimement ou très majoritairement que les projets de loi émanant des députés devront faire l'objet d'un vote. Les libéraux, qui sont majoritaires à ce comité, s'expriment à cet égard. La position des députés gouvernementaux qui sont présents au comité prévoit que les projets de loi émanant des députés devraient faire l'objet d'un vote. C'est la décision du comité. On arrive ici à la Chambre des communes et le gouvernement décide que non. Même si c'est une décision majoritaire ou unanime du comité, on la remet en question.

● (1405)

Pour les parlementaires, c'est très frustrant, surtout lorsque dans le livre rouge de 1993 et les autres subséquents, il est dit qu'il faut augmenter le pouvoir ou le rôle des parlementaires, il faut l'améliorer, et qu'on doit se buter à ces refus et cette obstination de la part du gouvernement. Lorsqu'il s'agit des règlements qui mettent en application les lois, c'est d'autant plus frustrant parce qu'on sait qu'il y a un problème.

On nous a donné des exemples, accompagnant la loi, d'un rapport du Comité mixte permanent de l'examen de la réglementation. Le rapport qui a été adopté à l'unanimité, visait à abroger certains règlements. Il a été déposé il y a plus d'un an, plus de deux ans et son application ne s'est pas encore réalisée. Donc, la loi continue d'être appliquée de façon erronée. Il me semble tout à fait normal qu'on corrige la situation.

On nous parle de traditions. Il y avait une tradition datant du début du siècle qui consistait à voter pour envoyer des troupes au combat. Les libéraux font maintenant fi de cette tradition et décident, lors d'un débat qui ne fait pas l'objet d'un vote, d'envoyer des troupes au combat. Les traditions sont bonnes de temps et temps et elles ne le sont pas à d'autres moments. Il faudrait se brancher.

Initiatives parlementaires

Si une tradition de la Chambre démontre la désuétude de l'application de la réglementation, c'est notre rôle de corriger cette situation. Sur un tel sujet, le député de l'Alliance canadienne a toute ma reconnaissance. Il s'agit vraiment de notre rôle le plus pointu parce qu'en tant que législateurs, nous devons nous assurer que les législations dont on discute et sur lesquelles nous votons soient appliquées dans le cadre des débats que nous avons eus.

En comité, c'est en améliorant l'aspect trop souvent traditionnel et vétuste du fonctionnement du parlementarisme britannique que l'on valorise le rôle des députés. Ainsi, on précise notre portée sur les lois que l'on voulait mettre de l'avant. J'ai donc beaucoup de difficulté à voir de quelle façon on peut s'opposer à ce projet de loi.

J'ai fait part d'un certain aspect de ce projet de loi et je voudrais terminer là-dessus. Le rôle des parlementaires consiste également à pouvoir abroger des règlements qui dépassent l'intention d'un projet de loi ou d'une loi qu'on a mise de l'avant, mais cela va plus loin. C'est une démonstration d'un malaise à l'intérieur du fonctionnement de notre rôle de parlementaires.

Là où cela va plus loin, c'est lorsqu'il y a des débats sur des situations urgentes et importantes. Le rôle du député devrait également être de pouvoir voter lors de certaines situations telles que l'envoi de troupes au combat en Irak, dans le cas qui nous concerne.

On voit maintenant que la position du gouvernement s'est précisée et qu'on n'a pas besoin d'une deuxième résolution devant le Conseil de sécurité de l'ONU. On voit l'imminence de l'envoi de ces troupes.

Si on qualifie de situation hypothétique le fait qu'on envoie déjà des porte-avions, des troupes et des militaires et qu'on a déjà investi beaucoup d'argent—il me semble que pour le président Bush, c'est moins hypothétique que pour le premier ministre actuel—, c'est un autre aspect de notre rôle de parlementaires qui devrait être pris en considération dans ce débat.

Effectivement, on parle d'un débat technique, d'un projet de loi émanant d'un député qui est technique et qui concerne l'abrogation de certains règlements. Tout cela va dans l'entière de notre rôle en tant que législateurs, c'est-à-dire de faire en sorte que les règlements soient bien appliqués, mais aussi en tant que représentant de nos citoyens qui sont très majoritairement opposés, dans ce cas-ci, à l'envoi de troupes au combat en Irak. Notre rôle de parlementaires oblige le gouvernement à nous entendre pour qu'on puisse voter à ce sujet.

Je remercie le député de son travail au Comité mixte permanent de l'examen de la réglementation. Je l'enjoins de continuer avec cette précision et nous allons être favorables à son projet de loi.

• (1410)

[Traduction]

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui au nom du Nouveau Parti démocratique fédéral afin de rendre hommage au député de Surrey-Centre qui a fait preuve de ténacité pour présenter le projet de loi à la Chambre et qui est intervenu dans tous les coins du pays pour obtenir un vaste appui à l'égard de ce projet de loi. Je suis convaincu qu'il peut compter le NPD fédéral et les NPD provinciaux parmi ses partisans à cet égard.

Bien des gens qui suivent les travaux aujourd'hui ne comprennent sans doute pas entièrement la portée de ce projet de loi. Je vais donc le revoir brièvement en détail pour tenter de l'expliquer et pour mieux le comprendre moi-même.

La procédure actuelle d'annulation ponctuelle ne s'applique qu'à la Chambre des communes et non au Sénat. Deuxièmement, l'annulation ne s'applique qu'aux textes réglementaires pris par le gouverneur en conseil ou les ministres.

De plus, le rapport du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation n'est pas exécutoire. On laisse à la discrétion du ministre ou du gouverneur en conseil le soin d'abroger ou de modifier les textes réglementaires mentionnés dans les rapports du comité. En outre, et c'est là un élément fort important, nos tribunaux n'ont pas le pouvoir d'exécuter les annulations. Cela crée un conflit potentiel entre le Parlement et le pouvoir exécutif.

Modifier la portée de la procédure d'annulation et lui donner une assise en droit remédiera à ces lacunes; la procédure deviendra plus transparente et plus efficace. Même ceux qui préconisent un meilleur contrôle parlementaire des textes réglementaires pris en vertu d'un pouvoir délégué recommandent que l'on corrige ces deux défauts.

Le projet de loi C-205 vise à mettre à jour la Loi sur les textes réglementaires en inscrivant dans la loi la procédure d'annulation et en établissant une procédure d'annulation de textes réglementaires. Ce projet de loi donne l'occasion aux parlementaires de renforcer, et c'est une mesure que j'apprécie d'une façon particulière, notre régime démocratique en établissant une procédure d'annulation des textes réglementaires permettant à la Chambre des communes d'annuler tout texte réglementaire.

Les parlementaires doivent avoir la possibilité d'annuler tout texte réglementaire pris en vertu d'un pouvoir délégué. Le gouverneur en conseil ou tout ministre serait tenu de se plier à l'ordonnance de la Chambre. Par ailleurs, en 1989, la Chambre a été saisie d'une motion prévoyant l'éradication de la pauvreté des enfants en 2000. C'était une motion du Parlement, mais il y a toujours des enfants pauvres.

La Chambre a adopté d'autres motions concernant la réhabilitation thermique d'immeubles et la fourniture à ses employés de cartes d'abonnement aux transports en commun pour réduire la circulation dans les villes. Ces motions ont été adoptées par la Chambre, qui en a fait part au gouvernement, mais celui-ci ne les a toujours pas mises en oeuvre.

Les parlementaires doivent protéger la démocratie et, par conséquent, rendre la procédure d'annulation plus transparente, efficace et applicable. Après 15 ans, en inscrivant la procédure dans la loi, ce projet de loi ne ferait pas que rendre plus efficace le contrôle de la législation déléguée par le Parlement, il simplifierait la procédure actuelle.

Des pays du Commonwealth et d'autres instances, comme les provinces, sont bien en avance sur le gouvernement fédéral dans l'allègement des formalités administratives. Qui voudrait se passer d'un allègement de ces formalités?

Étant donné que 80 p. 100 des dispositions que les Canadiens doivent respecter sont de nature réglementaire, le projet de loi à l'étude est une préoccupation publique très importante. Les entreprises, divers organismes et parties intéressées, la FCEI, les Manufacturiers et exportateurs canadiens et les chambres de commerce appuient le projet de loi. Je dirais au député de Surrey-Centre que de nombreux députés de divers partis soutiennent également cette mesure.

Initiatives parlementaires

C'est excellent lorsqu'un projet de loi est appuyé par des gens de toutes les opinions politiques. J'espère simplement que mon propre projet de loi, le C-206, prévoyant des congés pour les aidants naturels, aura la même chance.

Le projet de loi C-205 jouit d'un appui certain et son but est d'alléger les formalités administratives. Je remercie le député de Surrey-Centre. À bien des égards, ce genre de projet de loi peut avoir d'importantes ramifications et être très bénéfique. Tout ce qui est susceptible d'aider les députés à mieux représenter leurs électeurs comme ils le jugent bon est excellent pour tout le Parlement.

M. Gerald Keddy (South Shore, PC): Monsieur le Président, je suis heureux de commenter le projet de loi au nom du Parti progressiste-conservateur. Le projet de loi C-205 modifie la Loi sur les textes réglementaires.

Où que nous regardions dans le domaine législatif, nous voyons beaucoup trop de tracasseries administratives et beaucoup trop de règlements pris par décret après le fait. Si, d'une manière ou d'une autre, le projet de loi pouvait contribuer à réduire ce fardeau de règlements lourds et inutiles, il ne peut qu'avoir l'appui du Parti progressiste-conservateur.

Le Parti progressiste-conservateur est d'avis que le gouvernement devrait s'employer à collaborer pour éliminer les cas de réglementation excessive, de chevauchement, de double emploi et de gaspillage dans la répartition des responsabilités entre le fédéral, les provinces et les territoires.

Le Canada est probablement le pays le plus surgouverné et surréglementé au monde. Pire encore, nous créons de nouvelles lois sans revoir les anciennes. Cela entraîne une multitude de problèmes pour les particuliers, les PME, l'industrie et même pour les ministères qui se chevauchent entre les différents ordres de gouvernement, du provincial au fédéral en passant par les municipalités.

Outre notre dépendance excessive des règlements, nous adoptons des projets de loi sans prévoir de dispositions de réexamen. Apparemment, le gouvernement croit que lorsqu'un projet de loi est adopté par la Chambre, il devrait durer à tout jamais.

La majorité des projets de loi adoptés par la Chambre devraient renfermer une disposition de réexamen, ce qui signifie qu'ils feraient l'objet d'un examen au bout de cinq ou dix ans. Peut-être que dans le cas du registre des armes d'épaule, la loi aurait dû être soumise à un examen après trois mois. Cela nous aurait sans doute permis de ne gaspiller que 900 millions de dollars au lieu d'un milliard.

Bon nombre de mesures législatives adoptées par la Chambre des communes n'ont jamais fait l'objet de révisions alors que des règlements imposant un fardeau supplémentaire inutile pour les contribuables y ont été ajoutées. J'ai un exemple que j'aime bien donner, même si ce n'est pas là mon sujet préféré pour démontrer l'erreur commise par le gouvernement en accordant trop d'importance aux règlements.

J'oserais dire que la majorité des députés de la Chambre ne savent pas qu'aux termes des nouveaux règlements de l'ADRC, si une personne conteste une décision prise par l'Agence des douanes et du revenu du Canada au terme d'une vérification et qu'on lui donne raison, il n'y a rien dans les règlements qui empêche l'ADRC de poursuivre à nouveau cette personne en invoquant un autre article de la loi. L'agence peut continuer ainsi jusqu'à ce que le contribuable abandonne la partie. Que le contribuable soit innocent ou non, il risque de finir par abandonner et payer l'amende imposée, quelle qu'elle soit.

Il est bien certain que si une personne accusée par l'ADRC d'avoir des arrérages de taxes ou d'autre chose du genre a contesté cette accusation et que le tribunal la disculpe, les choses devraient en rester là. Mais ce n'est pas le cas avec l'agence. Cette dernière n'a qu'à reprendre la procédure en se basant sur un autre article du règlement et accuser la personne à nouveau, imposant des pénalités, des arrérages et tout le reste. C'est ridicule.

● (1415)

Nous savons tous que les règlements influencent à peu près tous les aspects de notre vie quotidienne. Dans le domaine financier, surtout, il y a souvent des taxes cachées qui viennent majorer les coûts des entreprises et augmenter les prix des produits et services. Le gouvernement recourt peut-être à des règlements inutiles dans le but, précisément, d'augmenter les prix des produits et services de même que ses recettes au titre de la TPS. Cela ne serait pas impossible.

Étant donné les effets que la réglementation inutile peut avoir sur l'économie nationale et sur la vie des Canadiens, il y aurait lieu de charger un comité permanent de la Chambre d'examiner par le menu tous les nouveaux règlements. Je suis ravi de constater que des députés s'intéressent et sont disposés à participer à ce type de comité.

Toutefois, je ne crois pas que ce type de comité intéresse tout le monde car ses membres seraient appelés à examiner des détails, ce qui pourrait causer des engorgements à l'occasion. Il n'en demeure pas moins qu'il est absolument nécessaire, dans une démocratie, qu'un chien de garde quelconque surveille la législation gouvernementale et, partant, la réglementation afférente.

Les comités sont tout indiqués. Je suis tout à fait en désaccord avec le député ministériel qui a dit que le gouvernement possède déjà un système de freins et contrepoids. Il ne saurait y avoir de meilleur système qu'un comité de la Chambre qui a le pouvoir et le mordant nécessaires pour accomplir cette tâche. Il n'y a aucune raison qui empêche que ce travail soit effectué sans sectarisme. Prétendre le contraire serait dénigrer l'indépendance des parlementaires.

Je voudrais également signaler à propos du projet de loi qu'un gouvernement progressiste-conservateur veillerait à ce que tous les projets de règlement soient affichés sur un site Web ministériel avant de paraître dans la *Gazette du Canada*. Qu'y aurait-il de mal à cela? Aujourd'hui, la plupart des gens ont accès à Internet et peuvent consulter un site Web du gouvernement.

Initiatives parlementaires

Si les agriculteurs se voyaient menacés de l'adoption, par l'Agence canadienne d'inspection des aliments, de nouveaux règlements qui auraient un effet direct sur leurs méthodes de travail et qui entraîneraient fort probablement une augmentation de leurs coûts d'exploitation, il serait bon qu'ils en soient avisés à l'avance afin qu'ils puissent communiquer avec leur député ou un autre membre du gouvernement pour leur demander d'essayer de réduire autant que possible l'impact de ces règlements. Ils pourraient se servir de cette information pour convaincre les politiciens que les règlements en question ne sont pas nécessaires, puisqu'il existe déjà toute une panoplie de règlements ayant les mêmes fonctions. Il y a des règlements qui sont en place depuis toujours et que personne ne songe à consulter.

Je félicite le député de Surrey-Centre d'avoir proposé un projet de loi aussi important et d'avoir réussi à obtenir qu'il fasse l'objet d'un vote. J'espère et je compte bien que tous les députés examineront ce projet de loi d'un oeil impartial et qu'ils en reconnaîtront la valeur. On devrait renvoyer cette mesure législative à un comité, en débattre et y proposer au besoin des amendements. Il mérite d'être reconnu à sa juste valeur et j'espère qu'il pourra apporter une contribution utile.

● (1420)

[Français]

Mme Carole-Marie Allard (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-205, Loi modifiant la Loi sur les textes réglementaires (procédure d'annulation des textes réglementaires), présenté par le député de Surrey-Centre.

J'aimerais aborder un point qui a été abordé plus tôt aujourd'hui dans ce débat, à savoir que la procédure actuelle de désaveu, qui est prévue au Règlement de cette Chambre, fonctionne bien.

Cette procédure se veut un outil très efficace entre les mains du Parlement pour exercer un contrôle de l'exercice du pouvoir réglementaire. Cette procédure existe depuis une quinzaine d'années et, jusqu'à présent, seulement huit rapports portant une résolution visant l'abrogation d'un texte réglementaire ont été adoptés. À chaque occasion, le gouvernement a mis en oeuvre les résolutions.

Comme le processus de désaveu fonctionne bien et que l'enchâssement d'une procédure de désaveu dans la Loi sur les textes réglementaires comporte plusieurs problèmes, je ne puis appuyer le projet de loi présenté par le député.

J'aimerais toutefois élaborer davantage sur l'une des préoccupations du gouvernement au sujet de ce projet de loi. Il est important de souligner que ce projet de loi va beaucoup plus loin que la procédure actuelle prévue dans le Règlement de la Chambre.

Selon la procédure actuelle, l'adoption d'une résolution aux termes de l'article 123 du Règlement constitue un ordre de la Chambre à l'intention du gouvernement en vue d'abroger le texte réglementaire visé. En vertu du projet de loi, l'adoption de la résolution aurait pour effet d'abroger automatiquement le texte réglementaire visé le 30e jour suivant celui de l'adoption de la résolution.

À notre avis, une telle mesure d'abrogation automatique est lourde de conséquences. Elle peut créer un vide juridique et ainsi causer de graves problèmes aux administrés visés par le texte réglementaire en cause. Cette procédure d'abrogation automatique a pour effet de priver le gouvernement de la souplesse voulue lorsqu'il est question de mesures législatives.

Dans un premier temps, il se peut que le gouvernement n'ait pas eu le temps de mesurer l'incidence d'une telle abrogation automatique

sur le régime juridique en place. De plus, le gouvernement se verrait possiblement pressé de combler le vide juridique ou d'apporter les ajustements nécessaires au régime réglementaire sans disposer du temps voulu pour bien évaluer les incidences de l'abrogation ou des nouvelles mesures.

A titre d'exemple, j'aimerais mentionner un cas récent qui mettait en cause le Règlement sur les fruits et légumes frais. Ce règlement a fait l'objet d'un rapport du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation, qui a été déposé selon les termes de la procédure de désaveu prévue par le Règlement de la Chambre. Il s'agit du rapport n° 67 qui a été déposé le 7 juin 2001.

Le règlement sur les fruits et légumes frais régit l'agrément des établissements où ces produits sont conditionnés ou emballés. Les articles 57 et 58 de ce règlement prévoyaient les motifs pouvant donner lieu à une suspension ou à un retrait de l'agrément de l'établissement. Ces motifs étaient toutefois les mêmes pour les deux types de mesures.

Étant donné que les motifs de suspension et de retrait étaient identiques, le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation était d'avis que les exploitants d'établissements étaient à la merci du fonctionnaire chargé d'appliquer le règlement quant au choix de la sanction.

Le rapport du Comité concluait donc à l'abrogation de l'une des deux dispositions, en l'occurrence l'article 58 qui portait sur le retrait de l'agrément.

Par la suite, le gouvernement s'est conformé à l'ordre de la Chambre et a abrogé l'article 58 du Règlement sur les fruits et légumes frais, laquelle abrogation a été enregistrée sous le numéro DORS/2002-68.

Cette abrogation a donc été effectuée quelque huit mois après le dépôt du rapport du comité.

Il est important de souligner dans cette affaire que d'autres règlements étaient touchés, notamment le Règlement sur le miel et le Règlement sur les produits de l'érable, car ils comportaient également des dispositions similaires à celles faisant l'objet du rapport. Il y avait donc lieu d'apporter à ces règlements des modifications de même nature.

Cet exemple illustre bien le fait que le gouvernement a besoin d'une certaine latitude, non seulement pour éviter un vide juridique, mais également pour pouvoir ajuster de façon adéquate le régime réglementaire en place.

● (1425)

Dans cet exemple, il est clair que l'abrogation pure et simple du pouvoir de retirer les agréments ne saurait à elle seule régler le problème de façon efficace.

Il faut disposer du temps voulu pour envisager une solution de rechange adéquate et pour mettre en oeuvre les nouvelles mesures réglementaires.

Par conséquent, il est selon moi de toute première importance que le gouvernement dispose de la souplesse voulue pour régler de telles questions. Le gouvernement doit disposer du temps nécessaire pour adopter de nouvelles mesures réglementaires afin de combler le vide juridique ou pour ajuster le régime réglementaire en place.

Initiatives parlementaires

La procédure d'abrogation automatique qui est proposée ici aujourd'hui fait échec à ce besoin de souplesse. En outre, l'adoption à la hâte de nouvelles mesures réglementaires pour remplacer les dispositions automatiquement abrogées comporte un risque important d'erreurs. Cela pourrait également avoir des conséquences fâcheuses non seulement pour le gouvernement, mais tout particulièrement pour les administrés.

Je tiens à souligner qu'un très grand nombre de textes réglementaires constituent des textes législatifs au même titre que les projets de loi qui sont débattus en cette Chambre. Par conséquent, il est très important que ces textes soient élaborés avec le plus grand soin, pour le bénéfice de tous les Canadiens.

Pour mettre en oeuvre un régime réglementaire efficace, le gouvernement aura besoin, dans la plupart des cas, de temps pour établir la politique.

● (1430)

Le vice-président: La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée et l'ordre est reporté au bas de l'ordre de priorité au *Feuilleton*.

[Traduction]

Comme il est 14 h 30 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures lundi, conformément à l'article 24 du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 31.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L’AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le vice-président et président des comités pléniers

M. BOB KILGER

Le vice-président des comités pléniers

M. RÉGINALD BÉLAIR

Le vice-président adjoint des comités pléniers

MME ELENI BAKOPANOS

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. ANDY MITCHELL

M. BILL BLAIKIE

MME MARLENE CATTERALL

M. BOB KILGER

M. JACQUES SAADA

M. DALE JOHNSTON

M. JOHN REYNOLDS

L'HON. DON BOUDRIA

M. LOYOLA HEARN

M. MICHEL GUIMOND

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	AC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	AC
Adams, Peter	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allard, Carole-Marie, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Laval-Est	Québec	Lib.
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	AC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
Assad, Mark	Gatineau	Québec	Lib.
Assadourian, Sarkis, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Brampton-Centre	Ontario	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	Québec	BQ
Augustine, L'hon. Jean, secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	Québec	PC
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, Larry	Yukon	Yukon	Lib.
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	AC
Bakopanos, Eleni, Le président suppléant	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Barnes, Sue	London-Ouest	Ontario	Lib.
Beaumier, Colleen, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national	Brampton-Ouest—Mississauga	Ontario	Lib.
Bélaïr, Réginald, Le président suppléant	Timmins—Baie James	Ontario	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Lakeland	Alberta	AC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	Québec	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Québec	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Vaughan—King—Aurora	Ontario	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	Québec	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Québec	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	Manitoba	NPD
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Ontario	Lib.
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	Manitoba	PC
Boudria, L'hon. Don, ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	AC
Brien, Pierre	Témiscamingue	Québec	Ind.
Brisson, Scott	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	PC
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Bryden, John	Ancaster—Dundas— Flamborough—Aldershot	Ontario	Lib.
Bulte, Sarmite	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Burton, Andy	Skeena	Colombie-Britannique	AC
Byrne, L'hon. Gerry, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Ontario	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	AC
Calder, Murray, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	Dufferin—Peel—Wellington— Grey	Ontario	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre du Revenu national	Thornhill	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Québec	Lib. ind.
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	Nouvelle-Écosse	PC
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	AC
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Outremont	Québec	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Ontario	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Québec	Lib.
Chatters, David	Athabasca	Alberta	AC
Chrétien, Le très hon. Jean, premier ministre	Saint-Maurice	Québec	Lib.
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	Alberta	PC
Coderre, L'hon. Denis, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Bourassa	Québec	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	Ontario	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Ontario	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup —Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—South Richmond	Colombie-Britannique	AC
Cuzner, Rodger, secrétaire parlementaire du premier ministre	Bras d'Or—Cape Breton	Nouvelle-Écosse	Lib.
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	Québec	BQ
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	AC
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	Québec	BQ
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Ressources naturelles	Vancouver-Sud—Burnaby	Colombie-Britannique	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Québec	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Beauce	Québec	Lib.
Dubé, Antoine	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	Québec	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	AC
Duplain, Claude, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Portneuf	Québec	Lib.
Easter, L'hon. Wayne, solliciteur général du Canada	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Efford, R. John	Bonavista—Trinity—Conception	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Eggleton, L'hon. Art	York-Centre	Ontario	Lib.
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	AC
Epp, Ken	Elk Island	Alberta	AC
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Québec	Lib.
Finlay, John	Oxford	Ontario	Lib.
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	AC
Folco, Raymonde	Laval-Ouest	Québec	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	Colombie-Britannique	AC
Fournier, Ghislain	Manicouagan	Québec	BQ
Frulla, Liza	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles	Québec	Lib.
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	Québec	BQ
Gagnon, Sébastien	Lac-Saint-Jean—Saguenay	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	Ontario	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gaudet, Roger	Berthier—Montcalm	Québec	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	Québec	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	Québec	BQ
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	Alberta	AC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	Colombie-Britannique	AC
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	Colombie-Britannique	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	Alberta	AC
Grose, Ivan, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Oshawa	Ontario	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Laurentides	Québec	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	Québec	BQ

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	AC
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Ontario	Lib.
Harper, Stephen, chef de l'opposition	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	AC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	AC
Harvard, John	Charleswood —St. James— Assiniboia	Manitoba	Lib.
Harvey, André, secrétaire parlementaire de la Coopération internationale	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Herron, John	Fundy—Royal	Nouveau-Brunswick	PC
Hill, Grant	Macleod	Alberta	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	AC
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	Manitoba	AC
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	Colombie-Britannique	AC
Hubbard, Charles, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	AC
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Notre-Dame-de-Grâce— Lachine	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	AC
Jordan, Joe	Leeds—Grenville	Ontario	Lib.
Karetak-Lindell, Nancy, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	Nouvelle-Écosse	PC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	AC
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Ontario	Lib.
Kilger, Bob, Le vice-président	Stormont—Dundas— Charlottenburgh	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Edmonton-Sud-Est	Alberta	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)	Elgin—Middlesex—London	Ontario	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Ontario	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau— Mirabel	Québec	BQ
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Saskatchewan	Lib.
Lalonde, Francine	Mercier	Québec	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	Québec	BQ
Lastewka, Walt	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Québec	Ind.
LeBlanc, Dominic, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Beauséjour—Petitcodiac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Leung, Sophia	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Lill, Wendy	Dartmouth	Nouvelle-Écosse	NPD
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	AC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	AC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish—Guysborough	Nouvelle-Écosse	PC
Macklin, Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland	Ontario	Lib.
Mahoney, Steve, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Mississauga-Ouest	Ontario	Lib.
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Ontario	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Ontario	Lib.
Manley, L'hon. John, vice-premier ministre et ministre des Finances	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Marcil, Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Beauharnois—Salaberry	Québec	Lib.
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	Manitoba	PC
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	AC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, L'hon. Paul	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Masse, Brian	Windsor-Ouest	Ontario	NPD
Matthews, Bill	Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	Colombie-Britannique	AC
McCallum, L'hon. John, ministre de la Défense nationale	Markham	Ontario	Lib.
McCormick, Larry	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuire, Joe	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Santé	Edmonton-Ouest	Alberta	Lib.
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	Colombie-Britannique	AC
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonnette	Québec	BQ
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	Colombie-Britannique	AC
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	AC
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	AC
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Ontario	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	AC
Murphy, Shawn	Hillsborough	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Myers, Lynn	Waterloo—Wellington	Ontario	Lib.
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Ontario	Lib.
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny—L'Islet	Québec	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	NPD
O'Brien, Lawrence	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Ontario	Lib.
O'Reilly, John	Haliburton—Victoria—Brock	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	Alberta	AC
Owen, L'hon. Stephen, secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement)	Winnipeg-Nord—St. Paul	Manitoba	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	AC
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	Ind.
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)	Brome—Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Ontario	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	AC
Peric, Janko	Cambridge	Ontario	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peschisolido, Joe, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Richmond	Colombie-Britannique	Lib.
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Ontario	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	Québec	BQ
Pratt, David	Nepean—Carleton	Ontario	Lib.
Price, David	Compton—Stanstead	Québec	Lib.
Proctor, Dick	Palliser	Saskatchewan	NPD
Proulx, Marcel, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Provenzano, Carmen	Sault Ste. Marie	Ontario	Lib.
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	Alberta	AC
Redman, Karen	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Reed, Julian	Halton	Ontario	Lib.
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	Ontario	AC
Reynolds, John, West Vancouver—Sunshine Coast	West Vancouver—Sunshine Coast	Colombie-Britannique	AC
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	AC
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique	NPD
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	Québec	BQ
Rock, L'hon. Allan, ministre de l'Industrie	Etobicoke-Centre	Ontario	Lib.
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	Québec	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Québec	Lib.
Schmidt, Werner	Kelowna	Colombie-Britannique	AC
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Serré, Benoît	Timiskaming—Cochrane	Ontario	Lib.
Sgro, Judy, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	York-Ouest	Ontario	Lib.
Shepherd, Alex	Durham	Ontario	Lib.
Simard, Raymond	Saint-Boniface	Manitoba	Lib.
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	AC
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Ontario	Lib.
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	AC
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	Québec	BQ
St-Jacques, Diane, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Shefford	Québec	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Québec	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	AC
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck	Fraser Valley	Colombie-Britannique	AC
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Thibault, L'hon. Robert, ministre des Pêches et des Océans	Ouest Nova	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Québec	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PC
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	AC
Tirabassi, Tony, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Niagara-Centre	Ontario	Lib.
Toews, Vic	Provencher	Manitoba	AC
Tonks, Alan, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Ontario	Lib.
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	Québec	BQ
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Ontario	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Ontario	Lib.
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	AC
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	Manitoba	NPD
Wayne, Elsie	Saint John	Nouveau-Brunswick	PC
Whelan, L'hon. Susan, ministre de la Coopération internationale	Essex	Ontario	Lib.
White, Randy	Langley—Abbotsford	Colombie-Britannique	AC
White, Ted	North Vancouver	Colombie-Britannique	AC
Wilfert, Bryon, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Oak Ridges	Ontario	Lib.
Williams, John	St. Albert	Alberta	AC
Wood, Bob	Nipissing	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne	Blackstrap	Saskatchewan	AC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
VACANCE	Perth—Middlesex	Ontario	

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Deuxième session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (26)		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	AC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	AC
Benoit, Leon	Lakeland	AC
Casson, Rick	Lethbridge	AC
Chatters, David	Athabasca	AC
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	PC
Epp, Ken	Elk Island	AC
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	AC
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	AC
Harper, Stephen, chef de l'opposition	Calgary-Sud-Ouest	AC
Hill, Grant	Macleod	AC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	AC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	AC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	AC
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Edmonton-Sud-Est	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Santé	Edmonton-Ouest	Lib.
Merrifield, Rob	Yellowhead	AC
Mills, Bob	Red Deer	AC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	AC
Penson, Charlie	Peace River	AC
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	AC
Thompson, Myron	Wild Rose	AC
Williams, John	St. Albert	AC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (34)		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Lib.
Burton, Andy	Skeena	AC
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	AC
Cummins, John	Delta—South Richmond	AC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	AC
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Ressources naturelles	Vancouver-Sud—Burnaby	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	AC
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	AC
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	AC
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	AC
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	AC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	AC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	AC
Leung, Sophia	Vancouver Kingsway	Lib.
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	AC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	AC
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	AC
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	AC
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	AC
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	AC
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	AC
Owen, L'hon. Stephen, secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)	Vancouver Quadra	Lib.
Peschisolido, Joe, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Richmond	Lib.
Reynolds, John, West Vancouver—Sunshine Coast	West Vancouver—Sunshine Coast	AC
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	NPD
Schmidt, Werner	Kelowna	AC
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	AC
Strahl, Chuck	Fraser Valley	AC
White, Randy	Langley—Abbotsford	AC
White, Ted	North Vancouver	AC
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Easter, L'hon. Wayne, solliciteur général du Canada	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Lib.
McGuire, Joe	Egmont	Lib.
Murphy, Shawn	Hillsborough	Lib.
MANITOBA (13)		
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	NPD
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	PC
Desjarlais, Bev	Churchill	NPD
Harvard, John	Charleswood —St. James—Assiniboia	Lib.
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	AC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	PC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement)	Winnipeg-Nord—St. Paul	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	AC
Simard, Raymond	Saint-Boniface	Lib.
Toews, Vic	Provencher	AC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	NPD
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Herron, John	Fundy—Royal	PC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hubbard, Charles, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.....	Miramichi.....	Lib.
LeBlanc, Dominic, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Beauséjour—Petitcodiac.....	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Lib.
Thompson, Greg.....	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest.....	PC
Wayne, Elsie	Saint John	PC
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Brison, Scott	Kings—Hants	PC
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	PC
Cuzner, Rodger, secrétaire parlementaire du premier ministre	Bras d'Or—Cape Breton.....	Lib.
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald.....	South Shore	PC
Lill, Wendy	Dartmouth	NPD
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish—Guysborough	PC
McDonough, Alexa.....	Halifax	NPD
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest.....	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley— Eastern Shore.....	NPD
Thibault, L'hon. Robert, ministre des Pêches et des Océans	Ouest Nova.....	Lib.
NUNAVUT (1)		
Karetak-Lindell, Nancy, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Nunavut.....	Lib.
ONTARIO (101)		
Adams, Peter.....	Peterborough	Lib.
Assadourian, Sarkis, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Brampton-Centre	Lib.
Augustine, L'hon. Jean, secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Etobicoke—Lakeshore.....	Lib.
Barnes, Sue	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national	Brampton-Ouest—Mississauga.....	Lib.
Bélaïr, Réginald, Le président suppléant.....	Timmins—Baie James	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Lib.
Bellemare, Eugène.....	Ottawa—Orléans	Lib.
Bennett, Carolyn.....	St. Paul's.....	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Vaughan—King—Aurora.....	Lib.
Bonin, Raymond.....	Nickel Belt	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey.....	Lib.
Boudria, L'hon. Don, ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes	Glengarry—Prescott—Russell.....	Lib.
Brown, Bonnie.....	Oakville.....	Lib.
Bryden, John.....	Ancaster—Dundas—Flamborough— Aldershot	Lib.
Bulte, Sarmite.....	Parkdale—High Park	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Lib.
Calder, Murray, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre.....	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre du Revenu national	Thornhill.....	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	Don Valley-Est	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Lib.
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Simcoe-Nord	Lib.
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Lib.
Eggleton, L'hon. Art	York-Centre	Lib.
Finlay, John	Oxford	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Lib.
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Lib.
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Lib.
Grose, Ivan, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Oshawa	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Lib.
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Lib.
Jordan, Joe	Leeds—Grenville	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Lib.
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Lib.
Kilger, Bob, Le vice-président	Stormont—Dundas—Charlottenburgh	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)	Elgin—Middlesex—London	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Lib.
Lastewka, Walt	St. Catharines	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Lib.
Macklin, Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland	Lib.
Mahoney, Steve, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Mississauga-Ouest	Lib.
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Lib.
Manley, L'hon. John, vice-premier ministre et ministre des Finances	Ottawa-Sud	Lib.
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Lib.
Masse, Brian	Windsor-Ouest	NPD
McCallum, L'hon. John, ministre de la Défense nationale	Markham	Lib.
McCormick, Larry	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Lib.
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Lib.
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Lib.
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Lib.
Myers, Lynn	Waterloo—Wellington	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Lib.
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Lib.
O'Reilly, John	Haliburton—Victoria—Brock	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Lib.
Peric, Janko	Cambridge	Lib.
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Lib.
Pratt, David	Nepean—Carleton	Lib.
Provenzano, Carmen	Sault Ste. Marie	Lib.
Redman, Karen	Kitchener-Centre	Lib.
Reed, Julian	Halton	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	AC
Rock, L'hon. Allan, ministre de l'Industrie	Etobicoke-Centre	Lib.
Serré, Benoît	Timiskaming—Cochrane	Lib.
Sgro, Judy, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	York-Ouest	Lib.
Shepherd, Alex	Durham	Lib.
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Lib.
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Lib.
Tirabassi, Tony, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Niagara-Centre	Lib.
Tonks, Alan, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Lib.
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Whelan, L'hon. Susan, ministre de la Coopération internationale	Essex	Lib.
Wilfert, Bryon, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Oak Ridges	Lib.
Wood, Bob	Nipissing	Lib.
VACANCE	Perth—Middlesex	

QUÉBEC (71)

Allard, Carole-Marie, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Laval-Est	Lib.
Assad, Mark	Gatineau	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	BQ
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	PC
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Bakopanos, Eleni, Le président suppléant	Ahuntsic	Lib.
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Brien, Pierre	Témiscamingue	Ind.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Lib. ind.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Outremont	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Lib.
Chrétien, Le très hon. Jean, premier ministre	Saint-Maurice	Lib.
Coderre, L'hon. Denis, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Bourassa	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup— Témiscouata—Les Basques	BQ
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	BQ
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	BQ
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Lib.
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Beauce	Lib.
Dubé, Antoine	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Duplain, Claude, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Portneuf	Lib.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Lib.
Folco, Raymonde	Laval-Ouest	Lib.
Fournier, Ghislain	Manicouagan	BQ
Frulla, Liza	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul— Pointe Saint-Charles	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	BQ
Gagnon, Sébastien	Lac-Saint-Jean—Saguenay	BQ
Gaudet, Roger	Berthier—Montcalm	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	BQ
Guay, Monique	Laurentides	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de- Beaupré—Île-d'Orléans	BQ
Harvey, André, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Chicoutimi—Le Fjord	Lib.
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine	Mercier	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	BQ
Lebel, Ghislain	Chambly	Ind.
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	BQ
Marcel, Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Beauharnois—Salaberry	Lib.
Martin, L'hon. Paul	LaSalle—Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonnette	BQ
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny— L'Islet	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Paradis, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)	Brome—Missisquoi	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Price, David	Compton—Stanstead	Lib.
Proulx, Marcel, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	BQ
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	BQ
St-Jacques, Diane, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Shefford	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Lib.
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	BQ
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ

SASKATCHEWAN (14)

Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	AC
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	AC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	AC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	AC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Wascana	Lib.
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	NPD
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Ind.
Proctor, Dick	Palliser	NPD
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	AC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	AC
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	AC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	AC
Yelich, Lynne	Blackstrap	AC

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (4)

Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	PC
Byrne, L'hon. Gerry, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PC
Efford, R. John	Bonavista—Trinity—Conception	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	PC
Matthews, Bill	Burin—St. George's	Lib.
O'Brien, Lawrence	Labrador	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)		
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse).....	Western Arctic	Lib.
YUKON		
Bagnell, Larry.....	Yukon.....	Lib.

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 31 janvier 2003 — 2^e Session, 37^e Législature)

AFFAIRES AUTOCHTONES, DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET DES RESSOURCES NATURELLES

Président: Raymond Bonin

Vice-présidents: Nancy Karetak-Lindell
Maurice Vellacott

Gérard Binet
Serge Cardin
David Chatters
Stan Dromisky

John Godfrey
Charles Hubbard
Yvan Loubier

Inky Mark
Pat Martin
Anita Neville

Brian Pallister
Julian Reed
Benôit Serré

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
André Bachand
Claude Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
Joe Clark
Joe Comartin
Paul Crête

John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Ghislain Fournier
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill

Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Richard Marceau
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Charlie Penson

Gilles-A. Perron
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Jean-Yves Roy
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

Président:	Bernard Patry	Vice-présidents:	Stockwell Day Diane Marleau	
Stéphane Bergeron	Irwin Cotler	John Harvard	Deepak Obhrai	(18)
Murray Calder	John Duncan	André Harvey	Karen Redman	
Aileen Carroll	Art Eggleton	Francine Lalonde	Svend Robinson	
Bill Casey	Mark Eyking	Keith Martin		

Membres associés

Jim Abbott	Reed Elley	Jason Kenney	John Reynolds
Diane Ablonczy	Ken Epp	Yvan Loubier	Gerry Ritz
Rob Anders	Brian Fitzpatrick	Gary Lunn	Yves Rocheleau
David Anderson	Raymonde Folco	James Lunney	Benoît Sauvageau
André Bachand	Paul Forseth	Peter MacKay	Werner Schmidt
Claude Bachand	Cheryl Gallant	Inky Mark	Carol Skelton
Roy Bailey	Peter Goldring	Pat Martin	Monte Solberg
Sue Barnes	Jim Gouk	Philip Mayfield	Kevin Sorenson
Colleen Beaumier	Gurmant Grewal	Alexa McDonough	Bob Speller
Leon Benoit	Deborah Grey	Grant McNally	Larry Spencer
Bernard Bigras	Art Hanger	Val Meredith	Darrel Stinson
Bill Blaikie	Mac Harb	Rob Merrifield	Chuck Strahl
Rick Borotsik	Stephen Harper	Bob Mills	Greg Thompson
Garry Breitkreuz	Richard Harris	James Moore	Myron Thompson
Scott Brison	Loyola Hearn	Shawn Murphy	Vic Toews
Andy Burton	John Herron	Lorne Nystrom	Tony Valeri
Chuck Cadman	Grant Hill	Brian Pallister	Maurice Vellacott
Rick Casson	Jay Hill	Pierre Paquette	Joseph Volpe
David Chatters	Howard Hilstrom	Charlie Penson	Elsie Wayne
Joe Clark	Betty Hinton	Beth Phinney	Ted White
Paul Crête	Rahim Jaffer	James Rajotte	John Williams
John Cummins	Dale Johnston	Scott Reid	Lynne Yelich
Norman Doyle	Gerald Keddy		

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL, DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

Président:	Mac Harb	Vice-présidents:	Stéphane Bergeron Mark Eyking	
Bill Casey	Pat O'Brien	Bob Speller	Tony Valeri	(9)
Rick Casson	Svend Robinson			

SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Président:		Vice-président:		
Sarkis Assadourian	Irwin Cotler	Marlene Jennings	Beth Phinney	(9)
Colleen Beaumier	Antoine Dubé	Deepak Obhrai	Svend Robinson	
Bill Casey				

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président:

David Anderson
Gérard Binet
Rick Borotsik
Garry Breitreuz

Vice-président:

Howard Hilstrom

Claude Duplain
Mark Eyking
Marcel Gagnon
Rick Laliberte

Larry McCormick
John O'Reilly
Louis Plamondon
Dick Proctor

Bob Speller
Paul Steckle
Rose-Marie Ur

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle

John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy

Jason Kenney
Mario Laframboise
Robert Lanctôt
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Gilles-A. Perron
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Jean-Yves Roy
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président: Joe Fontana

Vice-présidents: Madeleine Dalphond-Guiral
Jerry Pickard

Diane Ablonczy
Sarkis Assadourian
John Bryden
Yvon Charbonneau

Antoine Dubé
Inky Mark
Grant McNally

Anita Neville
John O'Reilly
Massimo Pacetti

David Price
Judy Wasylcia-Leis
Lynne Yelich

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Bernard Bigras
Bill Blaikie
Rick Borotsik
Garry Breitreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins

Libby Davies
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill

Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Francine Lalonde
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Keith Martin
Philip Mayfield
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Joseph Volpe
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams

COMPTES PUBLICS**Président:** John Williams**Vice-présidents:** Mac Harb
Beth PhinneyColleen Beaumier
Odina Desrochers
John Finlay
Paul ForsethRoger Gaudet
Gerald Keddy
Sophia Leung
Steve MahoneyPat Martin
Philip Mayfield
Val MeredithShawn Murphy
Massimo Pacetti
Tony Tirabassi

(17)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell DayBev Desjarlais
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty HintonRahim Jaffer
Dale Johnston
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Grant McNally
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Gilles-A. Perron
James Rajotte
Scott ReidJohn Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
Lynne Yelich

DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS

Président: David Pratt

Vice-présidents: David Price
Elsie Wayne

Rob Anders
Claude Bachand
Leon Benoit
Robert Bertrand

Cheryl Gallant
Ivan Grose
Dominic LeBlanc

Joe McGuire
Anita Neville
Lawrence O'Brien

Janko Peric
Louis Plamondon
Peter Stoffer

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
Marlene Catterall
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Norman Doyle
Stan Dromisky
John Duncan

Reed Elley
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Monique Guay
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Francine Lalonde

Wendy Lill
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Dan McTeague
Dan McTeague
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
John O'Reilly
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Carmen Provenzano
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Rose-Marie Ur
Maurice Vellacott
Randy White
Ted White
John Williams
Bob Wood
Lynne Yelich

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice-présidents: John Herron
Karen Kraft Sloan

Mark Assad
Roy Bailey
Bernard Bigras
Serge Cardin

Joe Comartin
Joe Jordan
Rick Laliberte

Gary Lunn
Bob Mills
Julian Reed

Andy Savoy
Hélène Scherrer
Alan Tonks

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Yvan Loubier
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

FINANCES**Président:** Sue Barnes**Vice-présidents:** Nick Discepola
Richard HarrisScott Brison
Rick Casson
Roy Cullen
Albina GuarnieriRahim Jaffer
Sophia Leung
Maria Minna
Shawn MurphyLorne Nystrom
Pierre Paquette
Charlie Penson
Pauline PicardGary Pillitteri
Tony Valeri
Bryon Wilfert

(18)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Carolyn Bennett
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman DoyleAntoine Dubé
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Monique Guay
Art Hanger
Stephen Harper
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty HintonDale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Alexa McDonough
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Gilles-A. Perron
Joe PeschisolidoJames Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Judy Sgro
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Bob Wood
Lynne Yelich

INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président: Walt Lastewka

Vice-présidents: Dan McTeague
James Rajotte

André Bachand
Larry Bagnell
Paul Crête
Brian Fitzpatrick

Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Serge Marcil

Brian Masse
Gilbert Normand
Andy Savoy

Brent St. Denis
Paddy Torsney
Joseph Volpe

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Rex Barnes
Eugène Bellemare
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Gérard Binet
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day

Bev Desjarlais
Odina Desrochers
Norman Doyle
Antoine Dubé
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Paul Forseth
Christiane Gagnon
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton

Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Mario Laframboise
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Joe McGuire
Grant McNally
Réal Ménard
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister

Pierre Paquette
Charlie Penson
Dick Proctor
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

Président: Andy Scott

Vice-présidents: Chuck Cadman
John McKay

Carole-Marie Allard	Hedy Fry	Paul Harold Macklin	Kevin Sorenson	(18)
Bill Blaikie	Ivan Grose	John Maloney	Vic Toews	
Garry Breitkreuz	Derek Lee	Richard Marceau	Pierrette Venne	
Irwin Cotler	Peter MacKay	Lynn Myers		

Membres associés

Jim Abbott	Stockwell Day	Betty Hinton	James Rajotte
Diane Ablonczy	Bev Desjarlais	Rahim Jaffer	Scott Reid
Rob Anders	Norman Doyle	Dale Johnston	John Reynolds
David Anderson	John Duncan	Gerald Keddy	Gerry Ritz
André Bachand	Reed Elley	Jason Kenney	Svend Robinson
Roy Bailey	Brian Fitzpatrick	Robert Lanctôt	Werner Schmidt
Rex Barnes	Paul Forseth	Yvan Loubier	Carol Skelton
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Gary Lunn	Monte Solberg
Bernard Bigras	Peter Goldring	James Lunney	Larry Spencer
Rick Borotsik	Jim Gouk	Inky Mark	Darrel Stinson
Diane Bourgeois	Gurmant Grewal	Keith Martin	Chuck Strahl
Scott Brison	Deborah Grey	Philip Mayfield	Greg Thompson
Andy Burton	Art Hanger	Grant McNally	Myron Thompson
Bill Casey	Stephen Harper	Réal Ménard	Maurice Vellacott
Rick Casson	Richard Harris	Val Meredith	Judy Wasylcyia-Leis
David Chatters	Loyola Hearn	Bob Mills	Elsie Wayne
Joe Clark	John Herron	James Moore	Randy White
Joe Comartin	Grant Hill	Deepak Obhrai	Ted White
John Cummins	Jay Hill	Brian Pallister	John Williams
Madeleine Dalphond-Guiral	Howard Hilstrom	Charlie Penson	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE

Président: Derek Lee

Vice-présidents: Marlene Jennings
Kevin Sorenson

Bill Blaikie	John McKay	David Pratt	Vic Toews	(11)
Peter MacKay	Lynn Myers	Geoff Regan	Pierrette Venne	

LANGUES OFFICIELLES

Président: Mauril Bélanger

Vice-présidents: Yvon Godin
Yolande Thibeault

Carole-Marie Allard	Jeannot Castonguay	Rahim Jaffer	Scott Reid	(16)
Mark Assad	Christiane Gagnon	Jason Kenney	Benoît Sauvageau	
Eugène Bellemare	John Herron	Dan McTeague	Raymond Simard	
John Bryden				

Membres associés

Jim Abbott	Stockwell Day	Dale Johnston	Gerry Ritz
Diane Ablonczy	Norman Doyle	Gerald Keddy	Werner Schmidt
Rob Anders	John Duncan	Yvan Loubier	Carol Skelton
David Anderson	Reed Elley	Gary Lunn	Monte Solberg
André Bachand	Ken Epp	James Lunney	Kevin Sorenson
Roy Bailey	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	Larry Spencer
Rex Barnes	Paul Forseth	Keith Martin	Guy St-Julien
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Philip Mayfield	Darrel Stinson
Stéphane Bergeron	Peter Goldring	Grant McNally	Chuck Strahl
Rick Borotsik	Jim Gouk	Val Meredith	Greg Thompson
Garry Breitreuz	Gurmant Grewal	Rob Merrifield	Myron Thompson
Scott Brison	Deborah Grey	Bob Mills	Vic Toews
Andy Burton	Art Hanger	James Moore	Suzanne Tremblay
Chuck Cadman	Stephen Harper	Lorne Nystrom	Maurice Vellacott
Bill Casey	Richard Harris	Deepak Obhrai	Elsie Wayne
Rick Casson	Loyola Hearn	Brian Pallister	Randy White
David Chatters	Grant Hill	Charlie Penson	Ted White
Joe Clark	Jay Hill	Louis Plamondon	John Williams
Joe Comartin	Howard Hilstrom	James Rajotte	Lynne Yelich
John Cummins	Betty Hinton	John Reynolds	

LIAISON

Président: Walt Lastewka

Vice-président: Judi Longfield

Peter Adams	Bonnie Brown	Gurmant Grewal	David Pratt	(19)
Reg Alcock	Charles Caccia	Charles Hubbard	Andy Scott	
Sue Barnes	Joe Comuzzi	Clifford Lincoln	Tom Wappel	
Mauril Bélanger	Joe Fontana	Bernard Patry	John Williams	
Raymond Bonin				

Membres associés

Jim Abbott	Paul Forseth	Diane Marleau	Marcel Proulx
Eugène Bellemare	Yvon Godin	John McKay	James Rajotte
Paul Bonwick	Mac Harb	Dan McTeague	Benoît Sauvageau
Chuck Cadman	Richard Harris	Réal Ménard	Monte Solberg
Murray Calder	John Herron	James Moore	Peter Stoffer
Rodger Cuzner	Howard Hilstrom	Carolyn Parrish	Yolande Thibeault
Madeleine Dalphond-Guiral	Dale Johnston	Beth Phinney	Tony Valeri
Stockwell Day	Nancy Karetak-Lindell	Jerry Pickard	Maurice Vellacott
Nick Discepola	Karen Kraft Sloan	David Price	Elsie Wayne
Stan Dromisky	Derek Lee		

SOUS-COMITÉ SUR LES SALLES DE COMITÉ

Président:

Peter Adams
Mauril Bélanger

Vice-président:

Gurmant Grewal
Walt Lastewka

Judi Longfield

John Williams

(6)

SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ

Président:

Reg Alcock
Mauril Bélanger

Vice-président:

Bonnie Brown
Joe Fontana

Walt Lastewka
Andy Scott

Tom Wappel
John Williams

(8)

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Président:

Reg Alcock

Vice-présidents:

Paul Forseth
Tony Valeri

Carolyn Bennett
Scott Brison
Roy Cullen
Ken Epp

Raymonde Folco
Robert Lanctôt
Steve Mahoney

Pat Martin
Gilles-A. Perron
Andy Scott

Judy Sgro
Paul Szabo
Tony Tirabassi

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle

John Duncan
Reed Elley
Brian Fitzpatrick
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Monique Guay
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom

Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Réal Ménard
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Pierre Paquette

Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DU RENOUVELLEMENT DE LA FONCTION PUBLIQUE

Présidents:

Roy Cullen
Paul Forseth

Vice-président:

Carolyn Bennett

Liza Frulla

Robert Lanctôt

Pat Martin

(6)

SOUS-COMITÉ DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Présidents: Gerry Ritz
Tony Valeri

Vice-président:

(2)

PATRIMOINE CANADIEN

Président: Clifford Lincoln

Vice-présidents: Jim Abbott
Paul Bonwick

Carole-Marie Allard
Sarmite Bulte
R. John Efford
Liza Frulla

Christiane Gagnon
John Harvard
Loyola Hearn

Betty Hinton
Wendy Lill
Dennis Mills

Alex Shepherd
Caroline St-Hilaire
Chuck Strahl

(16)

Membres associés

Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Diane Bourgeois
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
John Cummins

Libby Davies
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Dick Proctor
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Judy Wasylcyia-Leis
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

PÊCHES ET OCÉANS

Président: Tom Wappel

Vice-présidents: Rodger Cuzner
Peter Stoffer

Andy Burton
John Cummins
R. John Efford
Reed Elley

Georges Farrah
Loyola Hearn
Bill Matthews

Joe Peschisolido
Carmen Provenzano
Yves Rocheleau

Jean-Yves Roy
Paul Steckle
Bob Wood

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan

Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Ghislain Fournier
Marcel Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds

Gerry Ritz
Svend Robinson
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Peter Adams

Vice-présidents: Dale Johnston
Carolyn Parrish

Rick Borotsik	Michel Guimond	Geoff Regan	Benôit Sauvageau	(16)
Marlene Catterall	Joe Jordan	John Reynolds	Werner Schmidt	
Rodger Cuzner	Lynn Myers	Jacques Saada	Guy St-Julien	
Yvon Godin				

Membres associés

Jim Abbott	Stockwell Day	Howard Hilstrom	Charlie Penson
Diane Ablonczy	Norman Doyle	Betty Hinton	Marcel Proulx
Rob Anders	John Duncan	Rahim Jaffer	James Rajotte
David Anderson	Reed Elley	Gerald Keddy	Scott Reid
André Bachand	Ken Epp	Jason Kenney	Gerry Ritz
Roy Bailey	Brian Fitzpatrick	Gary Lunn	Carol Skelton
Rex Barnes	Paul Forseth	James Lunney	Monte Solberg
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Peter MacKay	Kevin Sorenson
Stéphane Bergeron	John Godfrey	Inky Mark	Larry Spencer
Bill Blaikie	Peter Goldring	Keith Martin	Caroline St-Hilaire
Garry Breitzkreuz	Jim Gouk	Philip Mayfield	Darrel Stinson
Scott Brison	Gurmant Grewal	Larry McCormick	Chuck Strahl
Andy Burton	Deborah Grey	Grant McNally	Greg Thompson
Chuck Cadman	Art Hanger	Réal Ménard	Myron Thompson
Bill Casey	Stephen Harper	Val Meredith	Vic Toews
Rick Casson	Richard Harris	Rob Merrifield	Maurice Vellacott
David Chatters	John Harvard	Bob Mills	Elsie Wayne
Joe Clark	Loyola Hearn	James Moore	Randy White
John Cummins	John Herron	Lorne Nystrom	Ted White
Madeleine Dalphond-Guiral	Grant Hill	Deepak Obhrai	John Williams
Libby Davies	Jay Hill	Brian Pallister	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président: Marcel Proulx

Vice-président:

Rick Borotsik	Michel Guimond	Chuck Strahl	Tony Tirabassi	(6)
Yvon Godin				

SOUS-COMITÉ DE LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Président: Carolyn Parrish

Vice-président:

Rick Borotsik	Yvon Godin	Marcel Proulx	Scott Reid	(6)
Pierre Brien				

SANTÉ**Président:** Bonnie Brown**Vice-présidents:** Stan Dromisky
Réal Ménard

Carolyn Bennett	Raymonde Folco	Rob Merrifield	Yolande Thibeault	(16)
Diane Bourgeois	Hedy Fry	Hélène Scherrer	Greg Thompson	
Jeannot Castonguay	James Lunney	Carol Skelton	Judy Wasylycia-Leis	
Brenda Chamberlain				

Membres associés

Jim Abbott	Libby Davies	Jay Hill	Charlie Penson
Diane Ablonczy	Stockwell Day	Howard Hilstrom	Pauline Picard
Rob Anders	Norman Doyle	Betty Hinton	James Rajotte
David Anderson	John Duncan	Rahim Jaffer	Scott Reid
André Bachand	Reed Elley	Dale Johnston	John Reynolds
Roy Bailey	Ken Epp	Gerald Keddy	Gerry Ritz
Rex Barnes	Brian Fitzpatrick	Jason Kenney	Werner Schmidt
Leon Benoit	Paul Forseth	Yvan Loubier	Monte Solberg
Bernard Bigras	Cheryl Gallant	Gary Lunn	Kevin Sorenson
Rick Borotsik	Jocelyne Girard-Bujold	Peter MacKay	Larry Spencer
Garry Breitreuz	Peter Goldring	Inky Mark	Darrel Stinson
Scott Brison	Jim Gouk	Keith Martin	Chuck Strahl
Andy Burton	Gurmant Grewal	Pat Martin	Myron Thompson
Chuck Cadman	Deborah Grey	Philip Mayfield	Vic Toews
Bill Casey	Art Hanger	Grant McNally	Maurice Vellacott
Rick Casson	Stephen Harper	Val Meredith	Elsie Wayne
David Chatters	Richard Harris	Bob Mills	Randy White
Joe Clark	Loyola Hearn	James Moore	Ted White
Joe Comartin	John Herron	Deepak Obhrai	John Williams
John Cummins	Grant Hill	Brian Pallister	Lynne Yelich
Madeleine Dalphond-Guiral			

SOUS-COMITÉ DIRECTEUR DE SNAS**Président:****Vice-président:**

Marlene Jennings	Derek Lee	Kevin Sorenson	Pierrette Venne	(4)
------------------	-----------	----------------	-----------------	-----

TRANSPORTS

Président: Joe Comuzzi

Vice-présidents: James Moore
Marcel Proulx

Larry Bagnell	Liza Frulla	Ovid Jackson	Robert Lanctôt	(16)
Rex Barnes	Roger Gallaway	Stan Keyes	Pat O'Brien	
John Cannis	Jim Gouk	Mario Laframboise	Lynne Yelich	
Bev Desjarlais				

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Howard Hilstrom	Dick Proctor
Diane Ablonczy	Antoine Dubé	Betty Hinton	James Rajotte
Rob Anders	John Duncan	Rahim Jaffer	Scott Reid
David Anderson	Reed Elley	Dale Johnston	John Reynolds
Gérard Asselin	Ken Epp	Gerald Keddy	Gerry Ritz
André Bachand	Brian Fitzpatrick	Jason Kenney	Werner Schmidt
Roy Bailey	Paul Forseth	Yvan Loubier	Carol Skelton
Leon Benoit	Ghislain Fournier	Gary Lunn	Monte Solberg
Bernard Bigras	Christiane Gagnon	James Lunney	Kevin Sorenson
Paul Bonwick	Cheryl Gallant	Peter MacKay	Larry Spencer
Rick Borotsik	Jocelyne Girard-Bujold	Inky Mark	Darrel Stinson
Garry Breitreuz	Peter Goldring	Keith Martin	Peter Stoffer
Scott Brison	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Chuck Strahl
Andy Burton	Deborah Grey	Grant McNally	Greg Thompson
Chuck Cadman	Art Hanger	Réal Ménard	Myron Thompson
Bill Casey	Stephen Harper	Val Meredith	Vic Toews
Rick Casson	Richard Harris	Rob Merrifield	Maurice Vellacott
David Chatters	Loyola Hearn	Bob Mills	Elsie Wayne
Joe Clark	John Herron	Deepak Obhrai	Randy White
Paul Crête	Grant Hill	Brian Pallister	Ted White
John Cummins	Jay Hill	Charlie Penson	John Williams
Stockwell Day			

COMITÉS SPÉCIAUX

COMITÉ SPÉCIAL SUR LA CONSOMMATION NON MÉDICALE DE DROGUES OU MÉDICAMENTS

Président: Paddy Torsney

Vice-présidents: Carole-Marie Allard
Randy White

Bernard Bigras	Mac Harb	Réal Ménard	Kevin Sorenson	(13)
Libby Davies	Dominic LeBlanc	Jacques Saada	Greg Thompson	
Hedy Fry	Derek Lee			

COMITÉ SPÉCIAL SUR LA MODERNISATION ET L'AMÉLIORATION DE LA PROCÉDURE À LA CHAMBRE DES COMMUNES

Président: Bob Kilger

Vice-présidents: Don Boudria
John Reynolds

Bill Blaikie	Michel Gauthier	Loyola Hearn	Dick Proctor	(11)
Norman Doyle	Monique Guay	Stan Keyes	Werner Schmidt	

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésident:

Vice-coprésident:

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Roch Bolduc
Michael J. Forrestall
Jean Lapointe

Yves Morin
Vivienne Poy

Mauril Bélanger
Carolyn Bennett
Robert Bertrand
Rick Borotsik
Marlene Catterall
Marcel Gagnon
Deborah Grey
Grant Hill

Jim Karygiannis
Wendy Lill
Jerry Pickard
Louis Plamondon
Jacques Saada
Guy St-Julien
Darrel Stinson
Andrew Telegdi

(21)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Garry Breitkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: Gurmant Grewal
Céline Hervieux-Payette

Vice-coprésident: Derek Lee

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Michel Biron
Elizabeth Hubley
James Kelleher

Wilfred Moore
Gérard Phalen
Pierre Claude zznolin

Paul Bonwick
Joe Comuzzi
John Cummins
Liza Frulla
Michel Guimond
Paul Harold Macklin
John Maloney
Pat Martin

John McKay
Lynn Myers
Caroline St-Hilaire
Greg Thompson
Maurice Vellacott
Tom Wappel
Ted White

(24)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitreuz
Pierre Brien
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton

Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister

Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Myron Thompson
Vic Toews
Elsie Wayne
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉS LÉGISLATIFS

COMITÉ LÉGISLATIF CHARGÉ DU PROJET DE LOI C-17, LOI SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Président: Bob Kilger

Vice-président:

Sarkis Assadourian
Claude Bachand
Rex Barnes
Robert Bertrand

Aileen Carroll
Bev Desjarlais
Marlene Jennings
Mario Laframboise

Gary Lunn
Steve Mahoney
James Moore
John O'Reilly

Beth Phinney
Andy Savoy
Vic Toews

(16)

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Comité des présidents des comités législatifs

Le vice-président et président des comités pléniers

M. BOB KILGER

Le vice-président des comités pléniers

M. RÉGINALD BÉLAIR

Le vice-président adjoint des comités pléniers

MME ELENI BAKOPANOS

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Jean Chrétien	premier ministre
L'hon. David Collenette	ministre des Transports
L'hon. David Anderson	ministre de l'Environnement
L'hon. Ralph Goodale	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. Sheila Copps	ministre du Patrimoine canadien
L'hon. John Manley	vice-premier ministre et ministre des Finances
L'hon. Anne McLellan	ministre de la Santé
L'hon. Allan Rock	ministre de l'Industrie
L'hon. Wayne Easter	solliciteur général du Canada
L'hon. Lucienne Robillard	présidente du Conseil du Trésor
L'hon. Martin Cauchon	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Jane Stewart	ministre du Développement des ressources humaines
L'hon. Stéphane Dion	président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Pierre Pettigrew	ministre du Commerce international
L'hon. Don Boudria	ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Lyle Vanclief	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
L'hon. Herb Dhaliwal	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Claudette Bradshaw	ministre du Travail
L'hon. Robert Nault	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'hon. Elinor Caplan	ministre du Revenu national
L'hon. Denis Coderre	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Sharon Carstairs	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. Robert Thibault	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Rey Pagtakhan	ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement)
L'hon. Bill Graham	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Susan Whelan	ministre de la Coopération internationale
L'hon. Gerry Byrne	ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)
L'hon. John McCallum	ministre de la Défense nationale
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)
L'hon. David Kilgour	secrétaire d'État (Asie-Pacifique)
L'hon. Andy Mitchell	secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Maurizio Bevilacqua	secrétaire d'État (Institutions financières internationales)
L'hon. Paul DeVillers	secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Gar Knutson	secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)
L'hon. Denis Paradis	secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)
L'hon. Claude Drouin	secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)
L'hon. Stephen Owen	secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)
L'hon. Jean Augustine	secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

M. Rodger Cuzner	du premier ministre
M. Steve Mahoney	du ministre des Transports
M. Marcel Proulx	du ministre des Transports
M. Alan Tonks	du ministre de l'Environnement
Mme Judy Sgro	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
Mme Carole-Marie Allard	de la ministre du Patrimoine canadien
M. Bryon Wilfert	du ministre des Finances
M. Jeannot Castonguay	de la ministre de la Santé
M. Serge Marcil	du ministre de l'Industrie
Mme Marlene Jennings	du solliciteur général du Canada
M. Tony Tirabassi	de la présidente du Conseil du Trésor
M. Paul Harold Macklin	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
Mme Diane St-Jacques	de la ministre du Développement des ressources humaines
M. Joe Peschisolido	du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
M. Murray Calder	du ministre du Commerce international
M. Geoff Regan	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
M. Claude Duplain	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
Mme Nancy Karetak-Lindell	du ministre des Ressources naturelles
M. Gurbax Malhi	de la ministre du Travail
M. Charles Hubbard	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Mme Colleen Beaumier	de la ministre du Revenu national
M. Sarkis Assadourian	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
M. Georges Farrah	du ministre des Pêches et des Océans
M. Ivan Grose	du ministre des Anciens combattants
Mme Aileen Carroll	du ministre des Affaires étrangères
M. André Harvey	de la ministre de la Coopération internationale
M. Dominic LeBlanc	du ministre de la Défense nationale

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 31 janvier 2003

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Le Régime de pensions du Canada

Projet de loi C-3. Troisième lecture	2995
M. Wilfert	2995
M. Rajotte	2996
Amendement	3002

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

L'alphabétisme

M. Maloney	3002
------------------	------

La santé

M. Merrifield	3002
---------------------	------

Louis Saint-Laurent

M. Wilfert	3002
------------------	------

Le Centre hospitalier des Vallées de l'Outaouais— Hôpital de Hull

M. St-Julien	3003
--------------------	------

Bill McNeil

M. Harb	3003
---------------	------

Richard Healy

M. Goldring	3003
-------------------	------

Les championnats mondiaux de hockey junior

Mme Karetak-Lindell	3003
---------------------------	------

Le député de LaSalle—Émard

M. Desrochers	3004
---------------------	------

Les comités consultatifs de citoyens

Mme Jennings	3004
--------------------	------

La justice

M. Grewal	3004
-----------------	------

Les cartes de la Saint-Valentin pour les anciens combattants

M. Grose	3004
----------------	------

Les pêches

M. Stoffer	3004
------------------	------

La pornographie infantile

M. Epp	3005
--------------	------

Le fêtes hivernales

Mme Guay	3005
----------------	------

Le Nouvel An chinois

Mme Allard	3005
------------------	------

Le registre des armes à feu

M. Doyle	3005
----------------	------

Le concours d'affiches de la Fête du Canada

M. Regan	3005
----------------	------

QUESTIONS ORALES

Le financement des partis politiques

M. Hill (Macleod)	3006
M. Boudria	3006

M. Hill (Macleod)	3006
M. Boudria	3006
M. Hill (Macleod)	3006
M. Boudria	3006

L'Irak

M. Benoit	3006
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	3006
M. Benoit	3006
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	3006

La santé

Mme St-Hilaire	3006
M. Dion	3007
Mme St-Hilaire	3007
M. Dion	3007
M. Sauvageau	3007
M. Dion	3007
M. Sauvageau	3007
M. Dion	3007

Les affaires étrangères

Mme Davies	3007
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	3007
Mme Davies	3007
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	3008

L'Irak

M. Clark	3008
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	3008
M. Clark	3008
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	3008

La taxe sur les produits et services

M. Jaffer	3008
Mme Beaumier	3008
M. Jaffer	3008
Mme Beaumier	3008

L'Irak

M. Bergeron	3008
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	3009
M. Bergeron	3009
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	3009

La taxe sur les produits et services

M. Reynolds	3009
Mme Beaumier	3009
M. Reynolds	3009
M. Boudria	3009

L'agriculture

M. Desrochers	3009
M. Duplain	3009
M. Desrochers	3009
M. Duplain	3010

Les campagnes de financement

M. Ritz	3010
M. Collette	3010
M. Mayfield	3010
M. Collette	3010

L'agriculture	
Mme Thibeault	3010
M. Duplain	3010
La santé	
Mme McDonough	3010
M. Dion	3010
Mme McDonough	3010
M. Castonguay	3010
Les paiements de péréquation	
M. Hearn	3011
M. Bevilacqua (Vaughan—King—Aurora)	3011
Les pêches	
M. Hearn	3011
M. Thibault	3011
Le registre des armes à feu	
M. Breitzkreuz	3011
M. Easter	3011
M. Stinson	3011
M. Easter	3011
L'industrie pétrolière	
Mme Girard-Bujold	3011
M. Dhaliwal	3011
Mme Girard-Bujold	3012
M. Dhaliwal	3012
L'agriculture	
M. Fitzpatrick	3012
M. Duplain	3012
Mme Gallant	3012
M. Duplain	3012
La Loi électorale du Canada	
M. St-Julien	3012
M. Boudria	3012
La justice	
M. Cadman	3012
M. Easter	3012
M. Cadman	3013
M. Easter	3013
L'industrie de l'automobile	
Mme Guay	3013
M. Owen (Vancouver Quadra)	3013
L'assurance-emploi	
M. Maloney	3013
Mme St-Jacques	3013
Les affaires étrangères	
M. Keddy	3013
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	3013
Les affaires autochtones	
M. Burton	3013
M. Nault	3014
Le Protocole de Carthagène	
M. Bigras	3014
M. Anderson (Victoria)	3014
Les pêches	
M. Stoffer	3014
M. Thibault	3014

Recours au Règlement	
La période des questions orales	
M. Colletette	3014
M. Ritz	3014
M. Mayfield	3014
M. Clark	3015

AFFAIRES COURANTES

Réponse du gouvernement à des pétitions	
M. Regan	3015
Les comités de la Chambre	
Procédure et affaires de la Chambre	
M. Saada	3015
Motion d'adoption	3015
Adoption de la motion	3015
Pétitions	
La pornographie juvénile	
M. Breitzkreuz	3015
Mme Fry	3015
La recherche sur les cellules souches	
M. Breitzkreuz	3016
La pornographie juvénile	
M. Chatters	3016
La fiscalité	
M. Maloney	3016
Le Collège de la Protection civile du Canada	
Mme Gallant	3016
La recherche sur les cellules souches	
M. Myers	3016
La pornographie juvénile	
M. Myers	3016
Les automobiles	
M. Regan	3016
Postes Canada	
Mme Hinton	3016
La pornographie juvénile	
Mme Hinton	3016
M. Doyle	3016
Questions au Feuilleton	
M. Regan	3016
Questions transformées en ordres de dépôt de documents	
M. Regan	3017

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Le Régime de pensions du Canada	
Projet de loi C-3. Troisième lecture	3018
M. Proctor	3018
M. Doyle	3022
M. Chatters	3024
M. Duncan	3024

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

La Loi sur les textes réglementaires	
M. Grewal	3026
Projet de loi C-205. Deuxième lecture	3026
Mme Jennings	3028
M. Sauvageau	3030
M. Stoffer	3031

M. Keddy.....	3032	ANNEXE
Mme Allard.....	3033	

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**